

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

QUEL ÉQUILIBRE ENTRE SÉCURITÉ ET COMPÉTITIVITÉ ALIMENTAIRES  
POUR LE SYSTÈME AGRICOLE SÉNÉGALAIS: LE CAS DE LA CHAÎNE DE  
VALEUR DES FRUITS ET LÉGUMES

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR  
PEMBA MAKOSSO AÏCHA SONIA

Juillet 2014

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

J'aimerais en premier lieu remercier ma directrice, madame Michèle Rioux, qui, par ses conseils et ses commentaires, a su m'orienter dans la réalisation de ce mémoire. Ses connaissances, son esprit critique et sa grande patience m'ont permis d'aller au bout de ce travail avec détermination et méthodologie.

En second lieu, je tiens à remercier toutes les personnes dans les institutions publiques et organisations professionnelles au Sénégal qui m'ont bien accueillie et ont mis à ma disposition de nombreuses informations sur mon sujet d'étude. Par leur disponibilité, leur serviabilité et leurs compétences, ils ont grandement contribué à la mise sur pied de ce travail. Ainsi, je tiens tout particulièrement à exprimer ma gratitude à monsieur Ndiassé Ngom, chef du service agriculture et agro-industrie de l'Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX) et à monsieur Diery Gaye, président de la Fédération des maraîchers des Niayes (FPMN) qui n'ont pas hésité à m'offrir leur aide à maintes reprises tout au long de ma recherche.

Je tiens également à remercier les différents petits producteurs de la communauté rurale de Sangalkam qui ont gentiment accepté d'échanger avec moi sur les multiples défis de leur activité.

Enfin, je tiens à remercier ma famille et mes amis, qui, par leur soutien et leur compréhension, m'ont aidée à passer à travers les longues heures de rédaction. Les efforts qu'ils ont déployés au quotidien pour m'épauler moralement ont été d'une valeur inestimable dans les moments de doute.

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	v
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION .....	1
CHAPITRE I	
DÉFINITIONS ET CADRE THÉORIQUE.....	9
Introduction.....	9
1.1 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UN CONCEPT EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION.....	9
1.2 L'AGROBUSINESS : UN CONCEPT À LA MODE POUR ATTEINDRE LA COMPÉTITIVITÉ.....	13
1.3 AMARTYA SEN : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'APPROCHE PAR LES CAPACITÉS.....	15
1.4 L'APPROCHE DES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES SELON LA CONCEPTION DE GARY GEREFFI.....	20
CHAPITRE II	
ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DEPUIS 1960.....	27
Introduction.....	27
2.1 1960 À 1980: DE LA COLONIE À UN ÉTAT INTERVENTIONNISTE...	28
2.1.1 Le Programme Agricole (PA).....	28
2.1.2 La Loi du Domaine national.....	34
2.2 1980 À L'AN 2000: LA VOIE DES AJUSTEMENTS STRUCTURELS...	38
2.2.1 La Nouvelle Politique agricole (NPA)-1984.....	39
2.2.2 La 1 <sup>ère</sup> Lettre de politique de développement agricole (LPDA)...	44
2.2.3 Le Projet de promotion des exportations agricoles (PPEA).....	47
2.3 L'AN 2000 À 2012: LA QUÊTE D'UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE ET DURABLE.....	52

2.3.1	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté - DSRPI (2003 - 2005) - DSRP II (2006 – 2010).....	54
2.3.2	Stratégie de croissance accélérée (SCA).....	60
2.3.3	Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP).....	63
2.3.4	Le Plan REVA (Retour vers l'agriculture).....	65
2.3.5	La Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA).....	69
2.3.6	Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal (PDMAS).....	72
2.4	2012 À NOS JOURS : LA DIFFÉRENCE DANS LA CONTINUITÉ.....	76
2.4.1	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social (SNDES) 2013-2017.....	77
CHAPITRE III		
LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES .....		82
Introduction.....		82
3.1	LA FILIÈRE HORTICOLE SÉNÉGALAISE : ZONES DE PRODUCTION..	84
3.2	LES AVANTAGES DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES D'EXPORTATION.....	86
3.3	CONFIGURATION ET GOUVERNANCE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES FRUITS ET LÉGUMES.....	87
3.3.1	La production.....	87
3.3.2	Le Transport et le conditionnement.....	92
3.3.3	Les structures d'appui.....	97
3.3.4	Les organisations professionnelles.....	104
3.3.5	L'exportation.....	106
3.4	LA QUESTION FONCIÈRE.....	109
3.5	L'ENJEU HYDRAULIQUE.....	110
CHAPITRE IV		
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AGROBUSINESS : LES PISTES D'UNE COHABITATION VIABLE.....		113

Introduction.....	113
4.1 L'AGRICULTURE D'ENTREPRISE : L'ENVERS DE LA MÉDAILLE..	116
4.2 RECOMMANDATIONS.....	119
CONCLUSION.....	127
ANNEXES.....	130
BIBLIOGRAPHIE.....	135

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
ADPME	Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises
AFD	Agence Française de Développement
AIAF	Année Internationale de l'Agriculture Familiale
ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
A.N.REVA	Agence Nationale de gestion et de mise en œuvre du Plan REVA
APIX	Agence de Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
ARM	Agence de Régulation des Marchés
ASA	Accord sur l'Agriculture
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
AUMN	Association des unions maraichères des Niayes
BM	Banque mondiale
BSD	Banque Sénégalaise de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CDH	Centre pour le Développement de l'Horticulture
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole
CNCR	Comité National de Concertation et de Coopération des Ruraux
CNUCED	La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPSP	Caisse de Péréquation et de Soutien des Prix
CRAD	Centres Régionaux d'Assistance au Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCE	Centre Sénégalais du Commerce Extérieur
DAPS	Direction de l'Analyse de Prévision et des Statistiques
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ENSA	École Nationale Supérieure d'Agriculture
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNDASP	Fonds National de Développement Agro-Sylvo-Pastoral
FPMN	Fédération des Producteurs Maraîchers des Niayes
FONGS	Fédération Nationale des ONG du Sénégal
FOS	Fondation Origine Sénégal
GDS	Grands Domaines du Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
ISFAR	Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale
ISRA	Institut sénégalais de recherche agricole
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPA	Nouvelle Politique Agricole
OCA	Office de Commercialisation Agricole
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD1	Premier Objectif du Millénaire pour le Développement
ONCAD	Office National de la Coopération et de l'Assistance au Développement
ONAPES	Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de fruits et légumes
OP	Organisations de Producteurs
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles

PADEC	Programme d'Appui au Développement Économique de la Casamance
PADEN	Programme d'Aménagement et de Développement Économique des Niayes
PAEP	Projet d'Appui à l'Entreprenariat Paysan dans la région des Niayes
PAFS	Plan d'Action Forestier du Sénégal
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAS	Programmes d'Ajustements Structurels
PASA	Programme d'Ajustement Sectoriel Agricole
PDMAS	Programme de développement des marchés agricoles du Sénégal
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PISA	Programme d'Investissement du Secteur Agricole
PNDA	Programme National de Développement Agricole
PNDE	Plan National de Développement de l'Élevage
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PPEA	Projet de promotion des exportations agricoles
PPMEH	Projet de promotion des petites et moyennes entreprises horticoles
PPTE	L'initiative Pays Pauvres Très Endettés
PREF	Programme de Redressement Économique et Financier
PSAOP	Programme de services agricoles et d'appui aux organisations de producteurs
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
SCL	Société de Cultures Légumières
SEPAS	Sénégalaise d'Exportation de Produits Agricoles et de Services
SIMPA	Société Industrielle Moderne des Plastiques Africains
SNCASP	Système National de Conseil Agro Sylvo Pastoral
SNDES	Stratégie Nationale de Développement Économique et Social

SRD	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SODAGRI	Société de Développement Agricole et Industriel
SODEVA	Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
SPIA	Société des Produits Industriels et Agricoles
STRADEX	Stratégie Nationale de Développement et de Promotion des Exportations Sénégalaises
TEC	Tarif extérieur commun aux États membres
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
USAID	Agence Américaine de Développement International

## RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour objectif d'apporter une compréhension nouvelle des problématiques entourant la sécurité alimentaire et le développement agricole au Sénégal en mettant en exergue les enjeux que pose la compétitivité dans un contexte international de libéralisation du commerce des produits agricoles. À partir d'une analyse critique étayée par l'*Approche par les capacités* d'Amartya Sen et par l'*Approche des chaînes de valeur mondiales* selon la conception de Gary Gereffi, nous tentons de démontrer que :

D'une part, les politiques de développement agricole mises en œuvre entre 1960 et 2000 ont appauvri les petits producteurs en réduisant leurs opportunités et capacités à jouir de leurs activités et ont mené le pays dans une insécurité alimentaire alarmante qui ne parvient pas à être enrayerée par les mesures mises en place depuis lors car l'État, dans ses interventions, favorise davantage l'agriculture d'entreprise et la promotion des exportations de fruits et légumes. Cette situation vient remettre en question l'avenir de l'agriculture familiale qui est pourtant la base du système agricole sénégalais.

D'autre part, malgré son réel potentiel, la filière fruits et légumes d'exportation ne peut pas, dans sa structure et sa gouvernance actuelles, créer les richesses suffisantes sur lesquelles compte le gouvernement sénégalais dans sa Stratégie de croissance accélérée pour impulser le développement agricole.

Ainsi, la recherche d'un équilibre entre les objectifs de sécurité et de compétitivité alimentaires à travers une plus grande intégration des petits producteurs et considération des exploitations familiales devrait être au cœur des futures stratégies de développement agricole.

Ce mémoire se présente comme une contribution pouvant enrichir, nous l'espérons, les réflexions sur le rôle socioéconomique de l'agriculture dans les pays en voie de développement et le rôle qui revient à l'État dans le maintien des systèmes agricoles.

**MOTS-CLÉS :** sécurité alimentaire, agrobusiness, compétitivité alimentaire, développement agricole.

## INTRODUCTION

Au lendemain de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008, la question du développement agricole a pris une plus grande place dans l'agenda des politiques internationales. En effet, entre l'urgence de sécuriser l'approvisionnement alimentaire des populations les plus pauvres et la volonté d'accélérer la commercialisation des produits de l'agriculture à l'échelle internationale, les difficultés dans la mise en œuvre des politiques agricoles sont nombreuses. Malgré plusieurs initiatives menées au niveau mondial, régional et national, des controverses perdurent autour de trois enjeux majeurs : la rentabilité des systèmes de production, l'influence grandissante des firmes transnationales de l'agroalimentaire et les impacts de la libéralisation des échanges agricoles sur la sécurité alimentaire des petits producteurs.

Ainsi, bien que l'instrumentalisation de l'agriculture à des fins commerciales remonte, en Afrique, à l'époque coloniale, elle constitue aujourd'hui une importante polémique alimentant les débats au sein des institutions internationales telles que l'OMC, la FAO, La Banque mondiale, le PAM et le PNUD. L'essor inéluctable de l'agrobusiness dans les pays dits en développement (PED) soulève des inquiétudes sur la paupérisation des petits agriculteurs dont le pouvoir économique s'en trouve affecté. Ce phénomène se constate notamment au Sénégal où une agriculture de type familial cohabite depuis quelques années avec une agriculture de type entrepreneurial (aussi appelée « agriculture d'entreprise »). Plus particulièrement présente dans la filière horticole d'exportation (fruits et légumes), cette configuration met de l'avant une diversité d'acteurs et reflète l'évolution du système agricole sénégalais caractérisé par plus de trente années de politiques pour le moins discutables.

Situé à l'extrême ouest du continent africain, le Sénégal occupe une superficie de 196 722 km<sup>2</sup><sup>1</sup> et compte une population d'environ 13,73 millions d'habitants<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Infoconseil, Programme d'appui aux opérateurs-trices de l'agroalimentaire. *État des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal*. Dakar, Sénégal: Gret, Enda graf, SNC Lavalin, Cintech, MAE, CDE, ACIDI, MIA, 2006, p 4.

Indépendant depuis le 4 Avril 1960, le pays bénéficie d'une position géographique favorable au commerce du fait de sa grande proximité avec l'Europe et l'Amérique du Nord. De plus, si l'on considère les différentes élections présidentielles, l'alternance politique réussie en l'an 2000 et la laïcité fortement ancrée dans la société, on peut affirmer, sans risque de se tromper, que le Sénégal possède l'un des systèmes démocratiques les plus exemplaires d'Afrique. D'ailleurs, il est actuellement le seul pays de l'Afrique subsaharienne qui, depuis son indépendance, n'a jamais connu de guerre civile ni de coup d'État militaire<sup>3</sup>. Cette tradition de stabilité lui procure une marge de manœuvre significative pour mettre en place des politiques publiques et pouvoir évaluer leur efficacité sur le long terme. Loin d'en être le seul avantage, elle lui permet non seulement d'être l'un des pays les plus influents dans toutes les structures de coopération régionale (CILSS, UEMOA, CEDEAO) mais aussi d'être l'un des plus grands bénéficiaires de l'aide au développement<sup>4</sup>.

Qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, cette aide étrangère a généralement porté sur le développement agricole et continue de l'être dans une grande partie. Cela s'explique par le rôle majeur que joue l'agriculture au Sénégal. Effectivement, c'est le secteur d'activité qui mobilise le plus la main d'œuvre sénégalaise (60% de la population active)<sup>5</sup>. En 2010 la population agricole était estimée à 8,734 millions

---

[http://infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude\\_filiere\\_fruits\\_et\\_leg\\_Senegal\\_06.pdf](http://infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude_filiere_fruits_et_leg_Senegal_06.pdf)

<sup>2</sup> Banque Mondiale. *Données : Sénégal.* Récupéré de <http://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal>

<sup>3</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006) : première phase rapport final*, avec la collab. de Della Koutcho Diagne et Madické Niang. Dakar : Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB, 2007, p. 27.  
[http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Le Soleil. « Campagne agricole 2013-2014 : L'État subventionne 95.000 tonnes d'engrais ». *Le Soleil* (Dakar), 15 mai 2013. Récupéré de <http://www.seneweb.com/news/Agriculture/campagne-agricole->

dont 1,811 million de femmes<sup>6</sup>. Face à cette forte concentration de la population active, il va s'en dire que l'agriculture est une composante essentielle de l'économie du Sénégal. Cependant, cette prédominance ne se traduit pas dans le PIB du pays. D'une contribution de 13,10%<sup>7</sup> en 2007, de 16% en 2008<sup>8</sup> puis de 15,4% en 2011<sup>9</sup>, elle se situe aujourd'hui autour de 7%<sup>10</sup>. Cette progression en dents de scie de l'agriculture sénégalaise est non seulement liée aux variations pluviométriques qui affectent les récoltes mais surtout aux impacts des stratégies politiques passées.

En effet, tout au long de son histoire, le Sénégal a été l'un des plus grands exportateurs d'arachide<sup>11</sup>. Durant les premières décennies postindépendance, l'État sénégalais concentra l'essentiel de ses ressources dans le développement de cette culture de rente, ce qui contribua incontestablement à créer un déficit céréalier et donc; à fragiliser l'agriculture dans son ensemble.

Une des conséquences de cette situation est la forte dépendance actuelle du pays aux importations alimentaires. Selon une étude réalisée par l'Agence américaine de développement international (USAID), le Sénégal est le pays d'Afrique

---

[2013-2014-l-rsquo-etat-subventionne-95-000-tonnes-d-rsquo-engrais\\_n\\_95672.html](http://www.fao.org/docrep/017/ap847f/ap847f.pdf)

<sup>6</sup> FAO : Faostat. *Composition de la population : Sénégal*, 2010. Récupéré de <http://faostat3.fao.org/faostat-gateway/go/to/browse/area/195/F>

<sup>7</sup> Gaye, Lamine. *Point sur l'agriculture sénégalaise*. Dakar : ISRA-BAME, septembre 2008, p.2. <http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/conjoncture-2.pdf>

<sup>8</sup> FAO, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs. *Profil Nutritionnel du Sénégal*. FAO, 2010, p. 11. <http://www.fao.org/docrep/017/ap847f/ap847f.pdf>

<sup>9</sup> Statistiques mondiales. *Sénégal*. Récupéré de <http://www.statistiques-mondiales.com/senegal.htm>

<sup>10</sup> Le Soleil. « Campagne agricole 2013-2014 : L'État subventionne 95.000 tonnes d'engrais ». *Le Soleil* (Dakar), 15 mai 2013. Récupéré de [http://www.seneweb.com/news/Agriculture/campagne-agricole-2013-2014-l-rsquo-etat-subventionne-95-000-tonnes-d-rsquo-engrais\\_n\\_95672.html](http://www.seneweb.com/news/Agriculture/campagne-agricole-2013-2014-l-rsquo-etat-subventionne-95-000-tonnes-d-rsquo-engrais_n_95672.html)

<sup>11</sup> 3<sup>ème</sup> exportateur mondial d'huile d'arachide et de tourteaux en 1980. Gaye, Daffé. « La difficile réinsertion du Sénégal dans le commerce mondial ». In *La société sénégalaise entre le local et le global*. Coll. Hommes et Sociétés, sous la dir. de Momar- Coumba Diop. Paris : Karthala, 2002, p. 69.

subsaharienne qui dépend le plus des importations de denrées alimentaires<sup>12</sup>.

Les cultures étant principalement de type pluvial, le volume et la qualité de la production varient en fonction des pluies<sup>13</sup>. La vulnérabilité de la production est d'autant plus pesante que la plupart des exploitations couvrent de petites superficies et sont souvent exposées aux inondations et aux attaques de criquets. Dans de telles conditions, les agriculteurs doivent constamment s'adapter aux réalités de chaque campagne annuelle. Et aujourd'hui, force est de constater que l'agriculture de type familial qui regroupe environ 95% des agriculteurs sénégalais ne parvient pas à garantir à ces derniers des revenus stables et suffisants pour satisfaire leurs besoins alimentaires et financiers dans un contexte où l'État fonde désormais ses espoirs sur l'agriculture d'entreprise du secteur horticole pour stimuler l'économie agricole<sup>14</sup>. Cette situation a un impact direct sur la sécurité alimentaire des petits agriculteurs dont la production est essentiellement composée de céréales destinés à leur consommation propre et à l'approvisionnement des marchés locaux. Autrement dit, si la majorité des agriculteurs sénégalais ne parvient pas à produire assez pour se nourrir et nourrir la population, il est peu probable que dans un futur proche le pays atteigne la stabilité alimentaire et se débarrasse de son déficit céréalier.

Bien que le passage d'un gouvernement socialiste à un gouvernement libéral en l'an 2000 a ouvert la porte à quelques améliorations, les résultats des politiques agricoles sont mitigés. L'économie agricole stagne et les capacités d'intervention des petits

---

<sup>12</sup> United States Agency for International Development (USAID). *AgClir Senegal : Réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole du Sénégal*. USAID, septembre 2009, p. 18. <http://egateg.usaid.gov/sites/default/files/Senegal-fr.pdf>

<sup>13</sup> FAO, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs. *Profil Nutritionnel du Sénégal*. FAO, 2010, p. 11. <http://www.fao.org/docrep/017/ap847f/ap847f.pdf>

<sup>14</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006) : première phase rapport final*, avec la collab. de Della Koutcho Diagne et Madické Niang. Dakar : Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB, 2007, p. 21. [http://www.bameinfol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

producteurs demeurent minimes, notamment en ce qui a trait à l'exportation des fruits et légumes.

### QUESTION DE RECHERCHE

Nous nous intéressons à la pertinence et l'efficacité des stratégies mises de l'avant jusqu'à ce jour pour stimuler la production vivrière et favoriser le développement de l'agrobusiness. Notre question de recherche se présente comme suit :

L'objectif de l'État sénégalais d'accroître la compétitivité des exportations de fruits et légumes est supposé être compatible avec l'objectif de sécurité alimentaire qu'il poursuit en même temps. Mais l'agriculture commerciale peut-elle répondre aux défis de la sécurité alimentaire et du développement agricole ? En d'autres termes, nous voulons savoir si les politiques et programmes entrepris jusqu'à ce jour ont su créer une cohabitation viable entre l'agriculture familiale et celle entrepreneuriale et qu'est-ce que cela implique pour l'avenir des petits producteurs.

### NOTRE HYPOTHÈSE

Les politiques et la stratégie mises en œuvre par les autorités sénégalaises depuis l'an 2000 ne réussissent pas à corriger les lacunes du système agricole car, à l'instar de celles qui l'ont fragilisé, non seulement elles ne correspondent pas aux réalités et aux intérêts de l'ensemble des acteurs de la profession (notamment ceux des petits agriculteurs) mais aussi elles ne prennent pas en compte le caractère multidimensionnel de l'enjeu agricole dans la mesure où elles ne sont pas adéquatement connectées aux autres politiques de développement. Davantage inspirées des conjonctures internationales, elles reflètent un décalage entre les engagements de l'État et ses actions concrètes sur le terrain auprès des producteurs. Ainsi, accroître les exportations horticoles sans compromettre les capacités des exploitations familiales à consolider leur sécurité alimentaire ne s'avèrera possible que si l'État, en tant que régulateur, poursuit ses efforts vers une meilleure

coordination institutionnelle et un soutien partagé entre l'entrepreneuriat local et les petits producteurs face aux coûts de production, de conditionnement et de commercialisation.

Afin de tester la validité notre hypothèse, notre étude s'appuie tout d'abord sur une revue de la littérature ainsi que sur des données gouvernementales et internationales (statistiques, rapports et communiqués) et des études sur l'évolution de l'agriculture sénégalaise depuis 1960. Enfin, notre étude repose sur des entretiens réalisés dans la région de Dakar auprès de certains acteurs intervenant dans le domaine. Ces acteurs furent choisis sur la base de leur fonction et de leur place dans la chaîne de valeurs des fruits et légumes. Sur le plan géographique, notre travail porte essentiellement sur la zone des *Niayes*. Bien qu'elle ne soit pas la zone qui présente le plus grand potentiel en irrigation (3,6% des terres arables et irrigables du pays)<sup>15</sup>, elle est celle où la profession maraîchère est la plus ancienne<sup>16</sup>. Du fait de sa proximité avec le centre urbain et donc de l'aéroport international et du port de Dakar, on retrouve dans cette zone la majorité des acteurs impliqués dans l'horticulture d'exportation. Des petits producteurs propriétaires d'exploitations familiales aux grandes entreprises productrices exportatrices en passant par les nombreux intermédiaires ; tous essaient de tirer leurs profits des possibilités qu'offre l'exportation de fruits et légumes. Néanmoins, le contrôle qu'exercent les entreprises privées sur cette filière est indéniable et cette prédominance est favorisée par le fait que l'État n'a jamais réellement régulé l'économie de cette zone<sup>17</sup>. Il nous faut

---

<sup>15</sup> UEMOA – SENEGAL. *Appui à la mise en oeuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire, Programme régional de sécurité alimentaire, Propositions s'investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire : version préliminaire*, 2002, p. 4. <http://www.fao.org/fileadmin/templates/tc/spfs/pdf/senegal.pdf>

<sup>16</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010. p. 177.

<sup>17</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006) : première phase rapport final*. Dakar: ASPRODEB, Banque Mondiale et Coopération Française, Février

cependant noter que des contraintes de temps et de disponibilité ont limité le nombre d'acteurs avec lesquels nous nous sommes entretenus par rapport à tous ceux que nous souhaitions rencontrer au cours de notre travail de terrain. De plus, nous avons rencontré quelques difficultés à recueillir des données statistiques exactes pour chacune des composantes de notre étude du fait du caractère encore informel de la majorité des activités agricoles du Sénégal.

### CADRAGE THÉORIQUE

Qu'il s'agisse de la célèbre *théorie des étapes de la croissance* formulée par Walt Rostow dans les années soixante ou de *la théorie de la croissance déséquilibrée* d'Albert Hirschman ou encore de *la théorie de la dépendance* de Samir Amin ; les réflexions sur les cheminements des PED sont nombreuses. Néanmoins, les concepts autour desquels s'articule notre analyse appartiennent à deux approches théoriques fortes différentes mais qui, selon nous, se complètent adéquatement pour appréhender notre problématique. Il s'agit de *l'Approche par les capacités* d'Amartya Sen et de *l'Approche des chaînes de valeur mondiales* suivant la conception de Gary Gereffi. Notre choix s'est porté sur ces deux approches car d'une part, la première met en lumière l'importance du volet social dans les politiques de développement économique et d'autre part, la seconde révèle les jeux de pouvoir qui régissent les échanges commerciaux ; deux éléments centraux de notre hypothèse.

En nous appuyant sur *l'Approche par les capacités* d'Amartya Sen nous pourrions comprendre dans quelle mesure les politiques mises en place entre 1960 et l'an 2000 ont réduit les capacités des petits producteurs sénégalais et comment celles de l'an 2000 à nos jours ne les ont pas significativement augmenté. En outre, nous pourrions déterminer si, face aux grandes entreprises, les petites exploitations familiales ont les moyens de sauvegarder leur existence, de sécuriser leurs revenus et d'investir dans la modernisation et l'exportation. Pour ce qui est de *l'Approche des*

*chaînes de valeur mondiales* selon Gary Gereffi, nous nous en servons pour retracer les différentes étapes de la filière des fruits et légumes d'exportation du Sénégal afin de saisir comment est gouvernée cette filière en analysant la place et le pouvoir détenu par chacun des acteurs clés.

## STRUCTURE

Nous structurons notre étude en quatre chapitres. Le premier est consacré à la définition des concepts de sécurité alimentaire et d'agrobusiness ainsi qu'à la présentation de notre cadre théorique. Le second propose une analyse critique des initiatives gouvernementales dans le domaine agricole en distinguant quatre périodes clés qui sont : 1960-1980, 1980-2000, 2000-2012 et de 2012 à nos jours. En ce qui concerne le troisième chapitre, il décrit la configuration de la chaîne de valeur des fruits et légumes d'exportation de la production à la commercialisation en mettant l'accent sur le rôle des acteurs et l'organisation structurelle de la filière. Enfin, le dernier chapitre est alloué à la compréhension des impacts du développement de l'agrobusiness sur l'avenir de l'agriculture familiale. Dans ce même chapitre nous proposerons des recommandations qui selon nous peuvent contribuer positivement à l'équilibre du système agricole du pays.

Étant donné le grand nombre de politiques et de programmes mis en œuvre depuis l'indépendance du pays, notre analyse ne prendra en compte que ceux qui ont indubitablement marqué le développement du système agricole sénégalais. À l'exemple de plusieurs PED, le Sénégal s'inspira des conceptions des organisations internationales (OI) de développement afin de formuler ses propres politiques nationales. Il est de ce fait juste que nous commençons notre réflexion par déterminer ce qu'à l'échelle internationale l'on entend par sécurité alimentaire et par agrobusiness.

## CHAPITRE I

### DÉFINITIONS ET CADRE THÉORIQUE

Depuis les sécheresses des années 1970, les études portant sur les enjeux de la faim et de la pauvreté dans le monde se sont considérablement multipliées. Chercheurs et théoriciens se sont penchés sur les nombreuses questions entourant la famine, l'insécurité alimentaire et la faible productivité agricole dans le but d'en identifier les déterminants et d'en saisir les impacts sur les populations les plus démunies et de manière à aboutir à des réflexions pouvant enrichir les connaissances et servir aux décideurs politiques. Les interrelations qui existent entre ces problématiques sont aujourd'hui reconnues de tous et avec les nouvelles dynamiques commerciales introduites par la libéralisation agricole, l'alimentation et l'agriculture sont très certainement des sujets qui mobiliseront les débats de demain.

Si l'on retrouve dans la littérature un nombre impressionnant d'approches théoriques, nous nous proposons dans ce chapitre de focaliser notre attention sur les concepts de sécurité alimentaire, d'agrobusiness et de compétitivité car ils sont au cœur de notre cadre théorique et leur définition s'avère importante pour une parfaite compréhension des approches de Sen et Gereffi.

#### 1.1 LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UN CONCEPT EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Le concept de sécurité alimentaire est généralement abordé en évoquant son opposé; l'insécurité alimentaire. Ainsi, on retrouve ces deux termes dans une majeure partie des études sur la pauvreté et les crises alimentaires. L'idée, telle que le présentait par Daniel Maxwell, est de partir d'une estimation de l'insécurité pour parvenir à une conceptualisation de la sécurité<sup>18</sup>. La sécurité alimentaire se présente

---

<sup>18</sup> Maxwell, Daniel G. *Measuring food insecurity: the frequency and severity of "coping strategies"*. Washington: Food Consumption and Nutrition Division, International Food Policy Research Institute, 1995. p. 1. <http://www.ifpri.org/divs/fcnd/dp/papers/dp08.pdf>

donc comme un idéal auquel on parviendrait en sortant d'un état d'imprévisibilité et de vulnérabilité.

Favorisé par un contexte international de « détente » de la guerre froide et d'affluence des famines au Sahel, le concept de sécurité alimentaire est officiellement apparu dans le discours international en 1975 lors de la Conférence alimentaire mondiale à Rome<sup>19</sup>. Emprunté par plusieurs penseurs, le concept a fait l'objet de plus de 30 définitions entre 1975 et 1991<sup>20</sup>. Néanmoins seules quelques unes ont fait leur chemin au sein des institutions internationales.

Dans un premier temps, le concept fut utilisé pour désigner une situation où la disponibilité des denrées est suffisante pour satisfaire la demande. La sécurité alimentaire était ainsi définie dans les termes suivants : la « capacité de tout temps d'approvisionner le monde en produits de base, pour soutenir une croissance de la consommation alimentaire, tout en maîtrisant les fluctuations et les prix.<sup>21</sup> » Il s'agissait donc de garantir l'offre alimentaire et la stabilité des prix en misant sur l'amélioration du potentiel de production des terres, l'accroissement des importations et la facilitation de l'acheminement de l'aide. Les retombées de cette stratégie n'étant pas au rendez-vous, le concept fut réévalué. L'emphase fut mise sur un impératif de croissance : produire plus pour nourrir plus de monde afin de parvenir à une autosuffisance. La recherche de la sécurité alimentaire était désormais associée à celle de l'autosuffisance. Selon Joseph Hulse, l'autosuffisance alimentaire « est la capacité d'un État, d'une nation ou d'une collectivité à satisfaire l'ensemble de ses besoins en puisant dans sa production nationale »<sup>22</sup>. Autrement dit, un État autosuffisant

<sup>19</sup> [http://www.aec.msu.edu/fs2/mali\\_fd\\_strtgy/CSA\\_Manuel\\_de\\_formation\\_mod1\\_fin.pdf](http://www.aec.msu.edu/fs2/mali_fd_strtgy/CSA_Manuel_de_formation_mod1_fin.pdf)

<sup>20</sup> Montfort, Paul-Florent. « La sécurité alimentaire : un enjeu politique d'actualité ». *Momagri*, « s.d ». <http://www.momagri.org/FR/articles/La-securite-alimentaire-un-enjeu-politique-d-actualite-471.html>

<sup>21</sup> FAO, Division de l'économie agricole et du développement (ESA). *Sécurité alimentaire : notes d'orientation*. no 2. FAO, juin 2006, p. 1. [ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb\\_02\\_fr.pdf](ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf)

<sup>22</sup> Hulse, Joseph H. *Science, agriculture et sécurité alimentaire*. Ottawa : Les presses scientifiques du CNRC, 1995. p. 2.

consomme exclusivement ce qu'il produit. L'impact de cette conception fut le début d'une remise en question des bénéfices de l'aide alimentaire et de la dépendance qu'elle engendre chez plusieurs PED. Cependant, bien que le concept d'autosuffisance ait connu une véritable popularité et qu'on le retrouve encore dans certains travaux, il a vite décliné au début des années quatre-vingts. En effet, tel que l'ont précisé Georges Courade et Maxime Haubert, ce concept a été condamné par les tenants du libéralisme qui le considère « comme antiéconomique et relevant d'une autarcie dépassée par le progrès des échanges [...] <sup>23</sup> ». En des mots simples, le contexte actuel d'ouverture et de libéralisation fait qu'aucun État ne peut aujourd'hui se couper entièrement des autres et fermer ses frontières au commerce des produits alimentaires.

L'abandon graduel de ce concept suivi de la maîtrise des famines à travers le monde, n'ont néanmoins pas enrayeré la pauvreté, la faim et la malnutrition du quotidien des populations les plus démunies. Cette réalité entraîna en 1983 une nouvelle redéfinition du concept de sécurité alimentaire. Il n'était plus uniquement question de la disponibilité des denrées mais plutôt de leur accessibilité. En d'autres termes, on réalisa que les denrées alimentaires pouvaient être disponibles sur les marchés sans pour autant être à la portée de toute la population; particulièrement la plus nécessiteuse. Dès cet instant, on comprit qu'il fallait clairement distinguer l'autosuffisance alimentaire de la sécurité alimentaire car l'une peut exister sans l'autre<sup>24</sup>. Un État peut atteindre l'autosuffisance sans pour autant réaliser sa sécurité alimentaire si toute sa population n'a pas accès aux denrées produites. C'est dans cette perspective que fut proposée la définition suivante: la sécurité alimentaire vise à « assurer à toute personne et à tout moment un accès physique et économique aux

---

<sup>23</sup> Courade, Georges et Maxime Haubert. « Sécurité alimentaire et question agraire : les risques de la libéralisation ». *Revue Tiers Monde*, t XXXIX, no 153, janvier-mars 1998, p. 13.

<sup>24</sup> Stäuble, Tercier Nicole, Beat Sottas et Schweizerische Afrika –Gesellschaft. *La sécurité alimentaire en questions: dilemmes, constats et controverses*. Paris : Karthala, 2000. p. 52.

denrées alimentaires dont elle a besoin.<sup>25</sup> » En reformulant, la sécurité alimentaire d'un État est donc réalisée lorsque sa population a un accès physique, social et économique adéquat à la nourriture. Notons que cet élargissement du concept vers des notions plus qualitatives s'est essentiellement inspiré des travaux de Sen dont nous parlerons plus loin.

Cela dit, il nous faut évoquer une dernière évolution du concept de sécurité alimentaire qui se répand progressivement depuis le Sommet mondial de l'alimentation de 1996. Avec la propagation des maladies liées à l'alimentation, la salubrité et l'aspect nutritionnel sont de plus en plus considérés dans la sécurité alimentaire. L'importance de recevoir l'apport calorifique<sup>26</sup> nécessaire à une bonne santé et une bonne activité se fait désormais une place dans les débats. On peut ainsi lire dans les documents de la FAO la définition selon laquelle :

La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine.

S'il est vrai que cette définition offre une vision encore plus générale et qualitative de la sécurité alimentaire, nous préférons dans le cadre de notre étude nous référer à celle formulée en 1983 car elle correspond mieux aux réflexions de Sen et permet de cerner parfaitement la situation des producteurs sénégalais ; qui rappelons le, représentent la majeure partie de la population active du pays. Il nous paraît donc raisonnable de partir d'une analyse de leur sécurité alimentaire pour aboutir à une vue d'ensemble de celle de la population sénégalaise. Au-delà de la sécurité alimentaire, deux autres concepts orientent notre analyse : l'agrobusiness et la compétitivité.

---

<sup>25</sup> FAO, Division de l'économie agricole et du développement (ESA). *Sécurité alimentaire : notes d'orientation*. no 2. FAO, juin 2006, p. 1. [ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb\\_02\\_fr.pdf](http://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf)

<sup>26</sup> 2400 calories par jour et par individu adulte, selon la FAO.

## 1.2 L'AGROBUSINESS : UN CONCEPT À LA MODE POUR ATTEINDRE LA COMPÉTITIVITÉ

L'agrobusiness est sûrement l'un des résultats les plus importants de la libéralisation qui s'opère dans le secteur agricole depuis le début des années quatre-vingts. Pourtant, sa première conceptualisation remonte aux années cinquante lorsque qu'un professeur à la *Business School* de l'Université Harvard, J.H. Davis et son assistant, R.A. Goldberg ont élaboré le concept d'*Agribusiness*<sup>27</sup>. Il était alors défini comme étant « l'ensemble des branches approvisionnant et utilisant des produits agricoles »<sup>28</sup>. À travers cette définition il est donc possible de rassembler sous un même concept toutes les opérations de la production à la commercialisation des produits agricoles en passant par le stockage de ceux-ci. Du fait de sa grande utilité dans l'analyse des filières agricoles, ce concept s'est rapidement internationalisé et a inspiré de nombreux travaux à travers le monde. C'est ainsi que l'on désigne en des mots simples l'agrobusiness comme étant le commerce des produits de l'agriculture. Il englobe toute l'industrie gravitant autour de l'alimentation et de l'agriculture en mettant l'accent sur la place et l'influence des grandes entreprises. En effet, bien qu'il demeure encore proche de la définition originale de Davis et Goldberg, le concept d'agrobusiness dans son application actuelle implique inéluctablement de porter une attention particulière à l'agriculture d'entreprise dont le développement va de pair.

Derrière la popularité du concept, se trouve l'idée d'une création perpétuelle de valeur ajoutée visant à soutenir et augmenter la rentabilisation d'un produit. Notons cependant que les opinions des uns et des autres sur les bienfaits de l'agrobusiness varient. En effet, pour certains, l'agrobusiness est la meilleure réponse au problème alimentaire mondial<sup>29</sup>. Elle fournit les moyens d'une productivité

---

<sup>27</sup> Rastoin, Jean-Louis et Gérard Gherzi. *Le système alimentaire mondial : Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Paris : Éditions Quae, 2010, p. 6.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Chalmin, Philippe. « L'agrobusiness : réponse à une demande alimentaire? ». *Annales de géographie*. Vol. 89. no 493, 1980, p. 368.

soutenue et permet de répondre à une demande en hausse. Pour d'autres, l'agrobusiness ne sert que les riches et plonge les pauvres dans le cycle de la dépendance économique<sup>30</sup>. Cela suppose qu'elle exclue les producteurs les moins aisés des échanges commerciaux faute de compétitivité. Dans cette logique le degré de compétitivité constitue l'élément clé de distinction entre les acteurs ; ce qui donne au concept toute son importance dans notre réflexion.

Très utilisé par les économistes et les penseurs en stratégie commerciale, le concept de compétitivité tire ses origines de la *théorie de l'avantage comparatif* développée par David Ricardo mais, se sont surtout les travaux de Michael Porter, diplômé et professeur de Harvard, qui ont plus récemment modifié et validé l'intérêt du concept. Avec son modèle des cinq forces (*The five competitive forces*) et son approche des pôles de compétitivité (*clusters*), Porter évoque la nécessité pour les entreprises mais aussi pour les États d'adopter une stratégie structurée et globale leur permettant de maximiser à long terme leurs avantages dans un contexte toujours plus concurrentiel. Il est toutefois intéressant de noter qu'en dehors des directrices pour accroître la compétitivité et des pistes aidant à son analyse, le concept en tant que tel ne parvient pas à se munir d'une définition consensuelle. Il ressort de la littérature qu'en fonction du niveau d'analyse (entreprise, secteur, produits, individu, État), la définition de la compétitivité varie. Ainsi, dans le cadre de notre étude, nous concevons la compétitivité comme étant la capacité des producteurs et des entreprises à se positionner dans le commerce agricole à travers une offre de produits attractifs et à valeur ajoutée qui les distingue les uns des autres. Les termes des échanges commerciaux étant de plus en plus exigeants, les acteurs doivent constamment investir pour devenir et se maintenir compétitifs. C'est une logique qui nécessite que ces derniers aient déjà la capacité de soutenir leurs activités et donc leur existence, ce qui, dans le cas des petits producteurs sénégalais, est loin d'être avéré.

---

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1980\\_num\\_89\\_493\\_19959](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1980_num_89_493_19959)

<sup>30</sup>*Ibid.*

L'approche par les capacités proposée par Amartya Sen prend ici toute sa pertinence car elle permet de saisir les origines de ce manque de moyens et de comprendre dans quelle mesure il se matérialise et affecte leur devenir.

### 1.3 AMARTYA SEN : LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET L'APPROCHE PAR LES CAPACITÉS

Sen<sup>31</sup> construit sa pensée autour, d'une part, d'une remise en question des conceptions de l'égalité et du bien-être faites par les utilitaristes (approche monétaire du bien-être) et d'autre part, d'une expansion des principes de justice sociale des rawlsiens (la liberté garante de l'égalité des chances)<sup>32</sup>.

Dans ses travaux portant sur les enjeux alimentaires des PED, il présenta une conception innovante de la sécurité alimentaire qui remet en question la thèse productiviste qui dominait dans les années 1970<sup>33</sup>. En partant de son analyse des famines qui touchèrent l'Inde, le Bangladesh et l'Afrique subsaharienne, Sen démontra dans son ouvrage *Poverty and Famines* (1981) l'importance de la distribution des denrées alimentaires dans l'atteinte de la sécurité. Ainsi, l'argumentation de Sen repose sur l'idée que l'augmentation des productions et des disponibilités alimentaires n'est pas le véritable déterminant de la sécurité alimentaire

---

<sup>31</sup> Amartya Kumar Sen est un économiste indien né en 1933. Il est connu pour ses remarquables contributions aux débats sur la famine, sur la pauvreté, sur l'économie du développement et sur la mondialisation. Prix Nobel d'économie en 1998, ses travaux ont beaucoup influencé l'orientation du discours au sein des institutions internationales sur la question du développement. Membre de plusieurs organisations selectes, il est présentement professeur d'économie à l'Université d'Harvard.

<sup>32</sup> Bénicourt, Emmanuelle. « Pour le développement? Réponse à Alexandre Bertin ». sous la dir. de Anne Biadi-Imhof, *Tiers-Monde, Asie : les enjeux d'une croissance élevée*, vol. 47, no 186 (2006), p. 435.

<sup>33</sup> La thèse productiviste conçoit la sécurité alimentaire en termes de disponibilité physique des aliments. Dans cette logique, la sécurité alimentaire est réalisée lorsque les denrées alimentaires sont physiquement disponibles. Cette thèse prône l'augmentation de la production par les innovations techniques et encourage le recours à l'aide alimentaire et aux importations alimentaires pour combler le manque et répondre aux besoins.

Guihéneuf, Pierre-Yves et Edgard Pisani. *Entre le marché et les besoins des hommes, Agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels*. Paris : La librairie FPH, 1996, p. 35.

dans la mesure où c'est la redistribution des denrées qui pose problème du fait de l'accès limité des populations les plus pauvres. L'insécurité alimentaire est donc dans cette conception davantage une question d'inégalité de distribution et d'inégalité d'accès qu'une question de manque d'approvisionnement. En d'autres mots, les pauvres ne se retrouvent pas nécessairement dans une situation d'insécurité alimentaire parce que la production agricole est faible mais plutôt parce qu'ils n'arrivent pas à avoir un accès stable à cette production faute de moyens et de mécanismes de l'État qui soient efficaces.

L'intérêt de Sen pour les enjeux de la pauvreté le mena à pousser sa réflexion plus loin et à développer son approche par les capacités. Il s'agit là de l'approche centrale que nous lui empruntons dans le cadre de notre étude. Notons que dans la littérature francophone renvoyant à l'approche de Sen, on retrouve deux traductions de cette notion: capabilités et capacités. En nous appuyant sur notre compréhension de la pensée de Sen, nous retenons pour notre analyse la traduction d'Approche par les capacités.

Présentée pour la première fois par Sen en mai 1979 lors d'une conférence intitulée *Equality of What* à l'Université de Stanford<sup>34</sup>, l'approche par les capacités ne sera véritablement détaillée que quelques années plus tard dans ses ouvrages *Commodities and Capabilities* (1985) et *Inequality re-examined* (1992). Cette approche offre un cadre d'analyse pour l'évaluation du bien-être de l'individu sur la base des moyens et des opportunités dont il dispose pour satisfaire ses besoins, accomplir ce qu'il a envie de faire et devenir ce qu'il veut devenir. Autrement dit, il s'agit de savoir ce que l'individu peut accomplir avec ses capacités et si celles-ci sont suffisantes pour lui permettre d'avoir le choix de faire ou de devenir ce qu'il veut. Avec son approche, Sen propose donc d'aller plus loin que la notion du pouvoir d'achat et des revenus pour se focaliser sur la liberté d'action réelle que retire

---

<sup>34</sup>Bénicourt, Emmanuelle. « Pour le développement? Réponse à Alexandre Bertin ». sous la dir. de Anne Biadi-Imhof, *Tiers-Monde, Asie : les enjeux d'une croissance élevée*, vol. 47, no 186 (2006), p. 435.

l'individu de ses capacités. À travers cette démarche, Sen dévoile l'existence d'inégalités d'opportunités et de libertés d'action entre les individus et il suggère que se sont les inégalités des capacités individuelles qui sont à mettre en cause. C'est dans cette optique qu'il définit les capacités d'un individu comme étant les « libertés réelles » dont il dispose pour mener la vie qu'il désire<sup>35</sup>. En d'autres termes, les capacités désignent le pouvoir d'action que possède un individu dans sa communauté. Ce point est important à retenir car l'individu, en tant qu'être social, est toujours en quête d'une expansion de son pouvoir. C'est dans le processus de développement que Sen retrace cette volonté. Ainsi, d'après Sen le processus de développement n'est en fait qu' « un processus d'expansion des capacités individuelles<sup>36</sup> ». Le développement devrait donc permettre aux individus d'avoir plus d'options et de possibilités pour réaliser leur bien-être. Parmi ces options Sen précise que celle renvoyant à l'accès au revenu joue un rôle important même si elle n'est pas la plus déterminante<sup>37</sup>.

Dans la même lancée, il affirme qu'en fonction de leur revenu, de leur appartenance sociale, de leur intégration politique et de leur lieu de résidence, les individus ont des capacités différentes<sup>38</sup>. L'inégalité économique s'étend ainsi à bien plus que des questions de revenus. Elle renvoie à toute une diversité de formes d'inégalité<sup>39</sup>. Cette aptitude à relativiser le facteur économique en soulignant son interdépendance avec les facteurs sociopolitiques est sans aucun doute l'une des grandes richesses de

---

<sup>35</sup>Sen, Amartya. *Development as freedom*. New York: Anchor books, 1999. p. 87.

<sup>36</sup>*Ibid.*, p. 18.

<sup>37</sup> Bénicourt, Emmanuelle. « Pour le développement? Réponse à Alexandre Bertin ». sous la dir. de Anne Biadi-Imhof, *Tiers-Monde, Asie : les enjeux d'une croissance élevée*, vol. 47, no 186 (2006), p. 439.

<sup>38</sup>Sen, Amartya. *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*. France: Presse Offset, 2003. p. 12.

<sup>39</sup>Nay, Olivier, Institut d'études politiques de Bordeaux. « compte rendu » sur *Repenser l'inégalité* d'Amartya Sen, Trad. de Paul Chemla. Paris : Le Seuil, 2000. p. 314.

l'approche par les capacités.

Un autre aspect à souligner de l'approche de Sen est la conceptualisation du « bien-être » qui y est faite. Il est communément admis que chaque personne tente de satisfaire son bien-être. Celui-ci se matérialise à travers des états et des actions (*doings and beings*) valorisés que Sen regroupe sous le terme de fonctionnements (*functioning*). Il s'agit donc de tous ces accomplissements auxquels les individus accordent une grande importance. Étant donné le caractère subjectif des fonctionnements, l'approche par les capacités ne fournit pas d'information quant au choix de ceux-ci. Il est de ce fait difficile de les catégoriser et de déterminer pourquoi un individu opte pour tel fonctionnement et non pas pour un autre. Bien que Sen parte du principe de l'existence d'un certain consensus entre les membres d'une même communauté, notons que cette insuffisance est l'une des principales critiques des détracteurs de l'approche<sup>40</sup>. Nombreux sont ceux notamment qui considèrent que cette étendue de possibilités est un obstacle à l'évaluation du bien-être d'une personne à une autre ou d'une communauté à une autre. C'est dans ce sens qu'ils affirment que l'approche par les capacités ne peut s'appliquer à des études empiriques<sup>41</sup>. Cependant, les quelques exemples de fonctionnements présentés par Sen nous semblent loin d'être négligeables et sont plutôt utiles pour réaliser notre étude de cas. Que l'on songe au besoin de se nourrir, à celui de se loger, celui de participer à la vie active de la communauté, d'être informé ou à celui de recevoir une éducation de base; tous ces accomplissements sont socialement considérés comme des « besoins premiers » qui favorisent le consensus. Tout un chacun, nous cherchons à les combler car nous y accordons de la valeur. En allant dans ce sens, Sen souligne que « les individus ne choisissent pas le panier de fonctionnements qui maximise leur utilité compte tenu de leurs ressources, mais ils font ce choix de fonctionnements

---

<sup>40</sup>Bénicourt, Emmanuelle. « Pour le développement? Réponse à Alexandre Bertin ». sous la dir. de Anne Biadi-Imhof, *Tiers-Monde, Asie : les enjeux d'une croissance élevée*, vol. 47, no 186 (2006), p. 444.

<sup>41</sup>*Ibid.*, p. 441.

selon leurs « valeurs », compte tenu de leur capacité »<sup>42</sup>. En d'autres termes, la recherche ultime d'utilité n'est pas un facteur déterminant dans l'approche par les capacités ; ce qui marque clairement l'opposition avec la thèse des utilitaristes.

En somme, grâce à son caractère multidimensionnel, l'approche de Sen se distingue de la pensée économique classique et porte un nouveau regard sur les inégalités. Sa contribution à la réorientation du développement vers des conceptions plus socio-économiques est significative ; notamment dans les travaux du PNUD<sup>43</sup> avec la conceptualisation de l'indice de développement humain (IDH). De ce fait, elle nous semble être la plus adéquate pour analyser l'impact des politiques de développement agricole du Sénégal sur les capacités des petits producteurs sénégalais dans leur quête de satisfaire certains de leurs fonctionnements et s'ouvrir à l'exportation. Aussi, nous verrons tout au long de ce mémoire comment les inégalités d'opportunités des producteurs sénégalais affectent les capacités d'action des plus petits ; phénomène qui rejoint fort bien les situations décrites par Sen dans son approche.

En plus de l'approche par les capacités, nous utiliserons dans notre étude la notion de chaîne de valeur développée dans l'approche des chaînes de valeur mondiales proposée par Gary Gereffi. L'intérêt pour nous de cette approche est de pouvoir saisir les positionnements et les interactions entre les acteurs de la filière fruits et légumes d'exportation du Sénégal afin d'évaluer les inégalités de capacités qui existent entre ces derniers.

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 436.

<sup>43</sup> Bertin, Alexandre. « Quelle perspective pour l'approche par les capacités ? ». Dir. Olivia Samuel et Isabelle Attané. In. « Femmes, famille, fécondité : de la baisse de la fécondité à l'évolution du statut des femmes ». *Tiers-Monde*. vol. 46. no 182 (2005), p. 400. <http://dx.doi.org/10.3406/tiers.2005.5907>

#### 1.4 L'APPROCHE DES CHAÎNES DE VALEUR MONDIALES SELON LA CONCEPTION DE GARY GEREFFI

Un peu plus récente que l'approche par les capacités, l'approche des chaînes de valeur mondiales (CVM) partage des liens de familiarité avec le concept d'agrobusiness. En effet selon la définition donnée par la Global Value Chains Initiatives, la chaîne de valeur mondiale renvoie à l'ensemble des activités qui sont faites par des firmes siégeant dans des zones géographiques différentes et visant à travers leurs actions à accroître la valeur d'un produit ou d'un service de sa production jusqu'à sa distribution finale<sup>44</sup>. En d'autres mots, une chaîne d'approvisionnement se transforme en chaîne de valeur lorsque la valeur du produit ou du service augmente au fil des activités de production, de conditionnement, de transformation, de commercialisation et de distribution. C'est dans cette perspective que ces opérations d'ajout de valeur sollicitent l'intervention de nombreux acteurs qui entretiennent entre eux des relations de pouvoir en fonction de leur place dans la chaîne. Nous remarquons de ce fait que la notion du pouvoir est essentielle dans la compréhension des CVM. Comme le définit l'USAID dans l'un de ses travaux sur l'approche des CVM, « *Power is the ability of a firm or organization to drive the direction of the value chain, and thus influence and control other firms in the chain. Power can come from any part of the value chain structure, and in many different forms.* »<sup>45</sup>

L'acteur qui a le pouvoir est donc celui qui conditionne en grande partie le niveau de valeur ajoutée à atteindre. Cette dynamique du pouvoir et des rapports de force qui l'accompagnent suscite un grand intérêt dans les débats sur la mondialisation, le commerce international et le développement économique des PED.

---

<sup>44</sup>Global Value Chains Initiative. « Concepts and Tools », 2006. Récupéré de <http://www.globalvaluechains.org/concepts.html>

<sup>45</sup>Frederick, Stacey et Gary Gereffi. « Value chain governance : briefing paper » USAID, p. 3. [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNADQ030.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADQ030.pdf)

C'est dans ce contexte que l'approche des CVM a fait l'objet de nombreuses études depuis le début des années 2000 par divers auteurs tels que John Humphrey et Hubert Schmitz, Peter Gibbon et Stefano Ponte ou encore Élisabeth Giuliani et Carlo Pietrobelli. Néanmoins, se sont les travaux de Gary Gereffi qui ont le plus retenu notre attention car il s'est particulièrement penché sur les défis que posent les CVM pour les petits producteurs ; notamment en Afrique sub-saharienne.

Gereffi<sup>46</sup> publia plusieurs ouvrages dont un article intitulé *The Governance of Global Value Chains* (paru en 2005) où il présenta le concept clé de son approche; à savoir le concept de « gouvernance ». Son approche s'articule autour du postulat suivant : Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale les échanges commerciaux se sont complexifiés de façon à modifier la division classique du travail qui prévalait entre les pays industrialisés (producteurs de biens manufacturiers) et les pays non industrialisés (fournisseurs de matières premières et des produits agricoles)<sup>47</sup>. Le système commercial international changea avec l'apparition d'une configuration en chaînes de valeur répondant à des hauts standards de qualité fixés par les grandes firmes multinationales qui, du fait de leur pouvoir d'action, orientent et contrôlent ces chaînes. Ainsi, le commerce international se retrouve divisé en réseaux de valeur ajoutée et si l'on en croit Gereffi, il y aurait des chaînes axées sur les fournisseurs (*Producer-driven chains*) et des chaînes axées sur les acheteurs (*Buyer-driven chains*) qui, ensemble, sont engagés dans des partenariats commerciaux<sup>48</sup>. On retrouve alors un large éventail d'acteurs allant des firmes leaders aux petits acteurs en passant par

---

<sup>46</sup> Actuellement professeur de sociologie à l'Université Duke et directeur du Center on Globalization, Governance and Competitiveness de cette même université, Gary Gereffi est aussi le codirecteur de la Global Value Chains Initiative. Il est détenteur d'une maîtrise en administration, d'une maîtrise en philosophie et d'un doctorat en sociologie.

<sup>47</sup> Gereffi, Gary. *The global economy : Organization, Governance, and Development*. sous la dir. Smelser, Neil et Richard Swedberg. États-Unis: The Handbook of Economic Sociology, Princeton University Press and Russell Sage Foundation, 2005. p. 162. [http://www.soc.duke.edu/~ggere/web/Global\\_Economy\\_chapter\\_Handbook\\_2005.pdf](http://www.soc.duke.edu/~ggere/web/Global_Economy_chapter_Handbook_2005.pdf)

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 167.

les organisations de producteurs et corporations transnationales.

La question centrale derrière l'approche de Gereffi est de savoir « qui » gouverne une chaîne de valeur et sous quelle forme se manifeste cette gouvernance.

Afin d'y répondre, Gereffi retient trois critères fondamentaux: 1) La complexité de l'information, 2) La codification de l'information et 3) Les capacités des fournisseurs. En parlant de complexité de l'information, Gereffi fait référence aux spécifications du produit ou du service. En d'autres termes, plus le bien à produire est sophistiqué avec des caractéristiques spécialisés, plus l'information qui est transmise aux fournisseurs est complexe<sup>49</sup>.

Qu'elle soit complexe ou simple, l'information concernant le produit/service doit être transmise de la meilleure façon possible aux fournisseurs et c'est sur ce point qu'intervient la codification. Il s'agit donc de déterminer le mécanisme par lequel l'information est convertie et transmise aux partenaires tout au long de la chaîne ; d'où le rôle clé des technologies de l'information<sup>50</sup>. En considérant la capacité des fournisseurs comme l'une des variables, Gereffi s'intéresse aux moyens dont disposent les fournisseurs pour honorer les exigences des acheteurs. Ces exigences s'étendent des spécifications du produit (quantité et qualité), aux délais de livraison en passant par la traçabilité du processus de production<sup>51</sup>. Il s'agit d'un élément important de la gouvernance car si les fournisseurs n'ont pas les moyens adéquats (intrants suffisants, équipements adaptés, moyens de transport fiables et opportunités d'innovation), ils seront davantage dépendants des acheteurs dans l'exécution des transactions.

Bien que chacun de ces trois critères soit pertinent individuellement, c'est surtout leurs différentes combinaisons qui s'avèrent intéressantes. C'est ainsi qu'à

---

<sup>49</sup> Frederick, Stacey et Gary Gereffi. « Value chain governance : briefing paper » *USAID*, p. 3. [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNADQ030.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADQ030.pdf)

<sup>50</sup> *Ibid.*

<sup>51</sup> *Ibid.*

partir de ces variables Gereffi élaborera cinq types de structures de gouvernance : 1) La gouvernance par le marché, 2) La gouvernance modulaire, 3) La gouvernance relationnelle, 4) la gouvernance captive et 5) La gouvernance hiérarchique<sup>52</sup>.

On parle de gouvernance par le marché dans le cadre d'échanges commerciaux peu complexes où l'information est peu codifiée et où les fournisseurs ont la capacité de remplir leurs tâches avec le moins d'intrants des acheteurs<sup>53</sup>. Ce type de gouvernance est alors caractérisé par des relations simples qui sont régies par le prix. En d'autres termes, c'est le prix de vente et les bénéfices qui orientent les ententes. Les acheteurs communiquent aux fournisseurs les informations portant sur les spécifications des produits qui à leur tour n'ont pas besoin d'intrants significatifs venant des acheteurs pour produire. Les ententes étant peu ou carrément non formelles, fournisseurs et acheteurs peuvent changer de partenaires sans craindre des coûts majeurs associés à la rupture de contrat<sup>54</sup>.

En ce qui concerne la gouvernance modulaire, elle renvoie à des transactions complexes qui impliquent cependant des informations faciles à codifier. C'est pourquoi les technologies de l'information et les normes de communication sont essentielles à son bon fonctionnement. Dans ce type de gouvernance les capacités des fournisseurs sont limitées car ils doivent non seulement respecter les spécifications de l'acheteur pour produire mais ils sont aussi entièrement responsables des procédés technologiques de production à travers l'utilisation de machines génériques dont ils amortissent le coût grâce à une longue liste de clients. Cette dynamique permet de restreindre les coûts liés au changement de partenaires de façon à laisser une certaine flexibilité dans les partenariats d'affaire<sup>55</sup>.

Pour ce qui est de la gouvernance relationnelle, elle fait référence à des

---

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>53</sup> Gereffi, Gary, John Humphery et Timothy Sturgeon. « The governance of global value chains ». *Review of International Political Economy*. vol. 12, no 1, Février 2005, p. 86. <http://www.tandf.co.uk>

<sup>54</sup> Frederick, Stacey et Gary Gerrefi, *loc. cit.*, p. 2.

<sup>55</sup> *Ibid.*

situations où les transactions sont complexes et les informations difficiles voir impossibles à codifier. Les vendeurs et acheteurs sont donc amenés à interagir quotidiennement et à développer par conséquent des relations de confiance basées sur la réputation, la proximité géographique ou sociale, ou plutôt sur des liens ethniques ou familiaux. Construire ces relations requiert du temps et de ce fait les coûts reliés au changement de partenaires sont élevés pour les deux parties. L'interdépendance qui caractérise ces structures permet aux fournisseurs de jouir de grandes capacités mais la gouvernance demeure tout de même entre les mains des acheteurs car c'est eux qui fixent les spécifications<sup>56</sup>.

Concernant la gouvernance captive, elle se manifeste lorsque les transactions sont complexes et que les fournisseurs ont des capacités limitées. Ces derniers se retrouvent alors dans une situation de dépendance face à un ou quelques acheteurs très influents qui exercent un fort degré de surveillance et de contrôle des transactions. L'asymétrie du pouvoir qui caractérise ce genre de structure oblige les fournisseurs à s'enligner sur les exigences établies par ces acheteurs de façon à entraîner des coûts élevés pour les deux parties en cas de changement de partenaire. Néanmoins la notion de leadership éthique qui accompagne ce type de gouvernance suggère que les fournisseurs reçoivent une part équitable du prix du marché<sup>57</sup>.

Quant à la gouvernance hiérarchique, elle repose sur une logique d'intégration verticale où toutes les activités sont entre les mains d'une seule et même entreprise leader. Cette dernière conçoit et fabrique le produit à l'interne et se charge elle-même de sa commercialisation. C'est généralement le cas pour les produits complexes, dont les spécifications sont difficiles à codifier et qui requièrent des compétences spécialisées indisponibles à l'externe<sup>58</sup>. La firme leader exerce ici un réel contrôle de la chaîne de valeur du fait qu'elle en centralise les activités.

---

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

En somme, il nous apparaît qu'avec ses cinq typologies Gereffi propose un cadre d'analyse qui s'avère pertinent pour saisir le degré d'intégration de chaque acteur dans les CVM. En effet en sachant comment une chaîne de valeur est gouvernée, on peut déterminer la place d'un acteur, évaluer ses gains et les opportunités dont il dispose pour améliorer son positionnement au sein de cette chaîne<sup>59</sup>. Cela nous permet donc de comprendre les stratégies présentes et d'anticiper celles futures car il nous semble que c'est en fonction de leur place que les acteurs nouent des partenariats et adoptent des approches de développement.

L'approche des CVM permet d'identifier l'activité la plus rentable de la chaîne et par conséquent de savoir quel acteur génère le plus de profits. Selon Gereffi, qu'il s'agisse d'une chaîne axées sur les acheteurs ou d'une chaîne axée sur les producteurs, les firmes leaders sont généralement celles qui fixent les règles du jeu de façon à se réserver les activités les plus rémunératrices et à réduire leur portion des risques<sup>60</sup>. Sachant que les types de gouvernance peuvent varier dans le temps en fonction des différentes combinaisons des trois variables présentées précédemment, il est bon de préciser que dans le cadre de l'approche des CVM, la compétitivité de chaque acteur dépend de sa capacité à innover et à répondre à des standards de plus en plus rigoureux. Ainsi au delà d'une analyse des comportements et des stratégies des acteurs, l'approche des CVM permet d'étendre la réflexion à l'intégration des nouvelles technologies en vue de toujours plus satisfaire les exigences.

L'approche des CVM est incontestablement un outil théorique majeur qui enrichie l'analyse des jeux de pouvoir au sein du commerce international. C'est dans cette perspective qu'elle prend toute son utilité dans notre étude de la chaîne de valeur de la filière horticole sénégalaise car à travers notre analyse nous pourrons

---

<sup>59</sup> Gereffi, Gary. « Discours dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition de Max Havelaar ». Durham : Duke University, 2009. Récupéré de <http://www.youtube.com/watch?v=IKmEw3NV4Ik&feature=share&list=PL7ryj4UgA9D6Fw4tMK3I0IGZwEzjvrkkK>

<sup>60</sup> *Ibid.*

démontrer que la configuration de cette filière correspond présentement à une chaîne axée sur les acheteurs (*Buyer-driven chain*) où la gouvernance est de type captif.

Pour conclure notre survol conceptuel, il nous semble juste d'affirmer qu'en combinant ces deux approches (approche par les capacités et approche des CVM) nous parvenons à un cadre théorique idéal pour saisir la problématique du système agricole sénégalais dans toute sa portée. En testant notre hypothèse de recherche, nous établissons inévitablement des liens entre les enjeux entourant les capacités socio-économiques des acteurs les plus vulnérables et les comportements qu'ils adoptent pour maximiser leur chance d'intégrer les activités commerciales internationales. La distance qui sépare ces petits joueurs des marchés régionaux et internationaux ne cesse de s'agrandir sous le poids des monopoles des firmes leaders qui orientent les règles du jeu au gré de leur bon vouloir.

Bien qu'elle renvoie à des niveaux d'analyse différents, il va s'en dire que la notion de pouvoir est centrale pour ces deux approches théoriques. Ainsi notre compréhension de l'approche des capacités et de l'approche des CVM nous amène à dire que Sen focalise davantage sa conception du pouvoir au niveau micro pendant que Gereffi met l'accent sur les niveaux macro et méso.

En résumé, derrière son concept de capacités, Sen démontre l'importance pour chaque individu de pouvoir concrétiser et sauvegarder son bien-être et étendre ses possibilités socio-économiques et avec l'approche des CVM, nous comprenons sans grande difficulté que ces possibilités peuvent s'étendre aux opportunités de production et de commercialisation ; ce qui nous permet d'établir un lien entre ces deux approches. En somme, sur la base de notre cadre théorique présenté ci-dessus et de la méthodologie que nous adoptons dans la réalisation de notre étude, nous pouvons dès cet instant retracer les causes de la fragilité qui caractérise le système agricole sénégalais en analysant les principales politiques qui marquèrent ce secteur depuis 1960. À travers cette rétrospective nous pourrions évaluer dans quelle mesure certaines des stratégies mises de l'avant ont affecté négativement les capacités des petits producteurs.

## CHAPITRE II

### ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DEPUIS 1960

En 2012, le PNUD classait le Sénégal au 154<sup>ème</sup> rang sur 187 pays en matière d'indice de développement humain (IDH)<sup>61</sup>. Cette position loin d'être glorieuse, atteste des difficultés du pays à accroître le bien-être de sa population; notamment celle agricole. Comme nous l'avons souligné précédemment, malgré que l'agriculture soit une priorité dans le discours gouvernemental, aucune des actions mises en œuvre par les différentes autorités n'a réussi à enrayer définitivement le déficit vivrier et la paupérisation des petits producteurs qui prévalent depuis les années 1960. Solidement ancrée dans le quotidien de la population agricole, l'insécurité alimentaire qui sévit au Sénégal illustre l'incapacité du système agricole à garantir sur le long terme une disponibilité suffisante et une accessibilité convenable des denrées alimentaires. Pourtant, le pays fut jadis une plaque tournante du système coloniale français et au lendemain de l'indépendance les espoirs de faire du Sénégal un modèle de développement économique durable étaient grands. Cinquante-trois ans plus tard, on ne peut s'empêcher de se demander comment le système agricole sénégalais en est arrivé là. En observant l'évolution des politiques en matière d'agriculture et de développement rural, nous notons quatre périodes clés qui chacune révèle des stratégies gouvernementales divergentes. La première période couvre de 1960 à 1980. La seconde de 1980 à l'an 2000. La troisième de l'an 2000 à 2012 et la dernière de 2012 à nos jours.

Dans ce chapitre, nous analysons de manière évolutive différentes stratégies et politiques réparties dans les quatre périodes temporelles identifiées. Notre choix s'est porté sur celles qui nous semble le mieux refléter les orientations politiques des

---

<sup>61</sup> Canada, Affaires étrangères, Commerce et développement Canada. *Sénégal*. Canada : ACDI. Récupéré de <http://www.acdi-cida.gc.ca/senegal-f>

autorités à chacune de ces périodes. Cette analyse nous permettra de déterminer dans quelle mesure elles ont contribué à la progression de l'insécurité alimentaire et à la paupérisation des petits producteurs. Pour y parvenir nous nous appuierons sur des documents officiels du gouvernement sénégalais, des ouvrages scientifiques, des rapports et des études réalisés par des organisations internationales.

## 2.1 1960 À 1980: DE LA COLONIE À UN ÉTAT INTERVENTIONNISTE

### 2.1.1 LE PROGRAMME AGRICOLE (PA)

À la différence de plusieurs États naissants de l'Afrique subsaharienne, le Sénégal indépendant bénéficiait de nombreuses infrastructures héritées de l'administration française coloniale. Parmi celles-ci on pouvait compter un système scolaire plus ou moins organisé, des infrastructures routières et ferroviaires fonctionnelles, un circuit commercial très dynamique dirigé par des commerçants locaux d'origine libanaise et syrienne et des coopératives paysannes moyennement actives et structurées par zone géographique. En tant que première forme d'organisation de la population agricole, les coopératives étaient la principale instance de représentation des petits producteurs. Elles étaient par conséquent un acteur majeur du système agricole qui s'organisait autour du commerce arachidier.

Le pays jouissait d'une excellente position dans le commerce international grâce à ses exportations florissantes d'huile d'arachide en direction de l'Europe (87% des exportations du pays en 1965<sup>62</sup>). Cet élan commercial remonte à la période coloniale où l'agriculture de la colonie était focalisée sur la culture de l'arachide en vue d'approvisionner la métropole française. C'est ainsi que la majorité des exploitations agricoles (particulièrement dans le centre du pays) étaient dédiée à cette monoculture introduite par les colons. Cette tendance fut maintenue par le premier gouvernement qui, semble t-il, trouva dans cette stratégie commerciale les entrées

---

<sup>62</sup> Nourou, Touré et E.H Seydou. « Tendances et perspectives de l'agriculture ». In *La société sénégalaise entre le local et le global*, sous la dir. de Momar- Coumba Diop. Coll. « Hommes et Sociétés ». Paris : Karthala, 2002, p. 192.

financières nécessaires à la consolidation de son administration. Cela s'avérait d'autant plus lucratif que les exportations d'arachide bénéficiaient de tarifs préférentiels établis avec la France depuis 1933. Cette dernière achetait la totalité de l'arachide sénégalaise « à un prix supérieur à celui sur les marchés mondiaux et le gouvernement fixait des prix bas pour les producteurs afin de se faire des profits<sup>63</sup> ». Autrement dit, les producteurs ne recevaient qu'une part minime des revenus de l'arachide qui était pourtant leur principale source de revenu.

Dans l'optique de maintenir sa stratégie commerciale telle quelle, l'État mit sur pied un Programme agricole (PA) incluant un Programme Équipement Agricole (PEA) en vue « d'accélérer l'équipement du paysannat en matériel et intrants<sup>64</sup> ». En d'autres mots, il s'agissait d'accroître au mieux la production d'arachide afin d'augmenter toujours plus sa rentabilité. Cette ambition s'est matérialisée avec la création en 1960 de l'Office de commercialisation agricole (OCA) dont l'objectif était d'appuyer le développement coopératif, d'établir une liaison entre crédit et commercialisation et d'encadrer la politique de subventions ; dont le crédit à l'engrais subventionné qui a permis « de multiplier par dix la distribution d'engrais pour l'arachide<sup>65</sup> ». L'OCA avait ainsi un regard sur toutes les activités agricoles du pays et orientait l'organisation des acteurs en fonction de la politique de l'État. Ce statut lui donnait par la même occasion le monopole de la commercialisation de l'arachide et de son exportation<sup>66</sup>. Il apparaît évident qu'avec toutes ses fonctions, l'OCA représentait un dispositif majeur du contrôle de l'État sur l'économie

<sup>63</sup> Gaye, Daffé. « La difficile réinsertion du Sénégal dans le commerce mondial ». In *La société sénégalaise entre le local et le global*, sous la dir. de Momar- Coumba Diop, Coll. « Hommes et Sociétés ». Paris : Karthala, 2002, p. 69.

<sup>64</sup> Freud, Claude, Ellen Hanak Freud, Jacques Richard et Pierre Thénevin. *L'arachide au Sénégal : un moteur en panne*. Coll. Économie et Développement. Paris : Karthala, 1997, p. 19.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>66</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 41.

agricole.

Pour continuer dans cette même lancée l'État mit en place, la même année, les centres régionaux d'assistance au développement (CRAD). En tant que structures régionales, les CRAD étaient en première ligne dans l'exécution du plan de développement. Ils avaient par conséquent d'importantes responsabilités : la gestion comptable des coopératives, la gestion et la distribution des semences, des engrais et du matériel, la collecte et le transport de l'arachide ainsi qu'un rôle de « relais entre l'OCA et la nouvelle Banque sénégalaise de développement<sup>67</sup> » qui, cette dernière, était en charge « du financement des campagnes agricoles et des prêts aux paysans organisés<sup>68</sup> ».

Autrement dit l'OCA, les CRAD et la Banque sénégalaise de développement constituaient les premières structures autour desquels s'articulait le Programme Agricole. La création en 1963 de la SISCOA est venue parfaire cette configuration en ajoutant une unité nationale de fabrication d'équipements agricoles<sup>69</sup>. Grâce à la SISCOA, il était alors possible à l'État de contrôler la qualité et la distribution du matériel agricole ; ce qui lui donnait un important pouvoir sur les moyens de production du monde paysan.

En allant plus loin dans son interventionnisme, l'État regroupa les fonctions de l'OCA et des CRAD au sein d'une même structure et créa en 1966 l'Office national de la coopération et de l'assistance au développement (ONCAD). C'est désormais à l'ONCAD que revenait le rôle de « s'occuper de l'encadrement des organismes coopératifs, de l'équipement, de la commercialisation des produits agricoles et aussi des approvisionnements en intrants et produits de première

---

<sup>67</sup> Freud, Claude, Ellen Hanak Freud, Jacques Richard et Pierre Thénevin. *L'arachide au Sénégal : un moteur en panne*. Coll. Économie et Développement. Paris : Karthala, 1997, p. 20.

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> *Ibid.*

nécessité<sup>70</sup> ». De par sa taille et ses objectifs, l'ONCAD représentait ainsi la plus importante structure mise en œuvre dans le Programme Agricole.

Il est intéressant de noter que malgré la dégradation progressive du système vivrier et la paupérisation qu'engendraient le Programme Agricole, la stratégie très dirigiste de l'État demeura la même. L'explication la plus plausible de ce phénomène est à notre avis le fait que le pays ait connu d'excellentes récoltes d'arachide jusqu'au début des années 70 et que les importations alimentaires compensaient largement la faible production de cultures vivrières et parvenaient donc à satisfaire la consommation nationale ; particulièrement en zone urbaine. Ce contexte a indéniablement conforté l'État dans ses intentions.

Même s'il est vrai que les producteurs sénégalais tiraient quelques bienfaits du Programme Agricole, ils n'avaient guère de marge de manœuvre pour diversifier leurs cultures ou accroître leurs revenus. L'échec à cette époque de la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du Delta (SAED), sensée promouvoir la culture du riz irrigué, illustre très bien cet état de faits<sup>71</sup>. L'essentiel des terres cultivables étant monopolisées par la production intensive d'arachide d'exportation, la majorité des producteurs n'eut d'autre choix que de s'orienter vers cette filière.

Cependant avec l'annulation des tarifs préférentiels d'exportation en 1968 du fait de l'alignement de la France sur le marché mondial, la baisse des cours mondiaux et les premières sécheresses postcoloniales en 1970, les lacunes et les limites du Programme Agricole se sont fait sentir sur l'ensemble de l'économie du pays<sup>72</sup>. Les revenus se faisant rares, l'État ne pouvait plus assurer ses importations

---

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> Minvielle, Jean-Paul et Alexandra Lailler. *Les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'indépendance*. Coll. Éthique économique, sous la dir. de François Régis Mahieu. Paris : L'Harmattan, 2005, p. 50.

<sup>72</sup> Gaye, Daffé. « La difficile réinsertion du Sénégal dans le commerce mondial ». In *La société sénégalaise entre le local et le global*, sous la dir. de Momar- Coumba Diop, Coll. « Hommes et Sociétés ». Paris : Karthala, 2002, p. 70.

alimentaires pour couvrir sa consommation nationale. Avec la forte croissance démographique, cette situation a rapidement entraîné un déséquilibre entre l'offre alimentaire et la demande ; favorisant ainsi un recours substantiel à l'aide alimentaire et une hausse dramatique de la dette du pays.

Épuisés par la culture intensive de l'arachide, les sols étaient peu propices à un retour aux cultures vivrières car aucune politique de fertilisation n'avait réellement été mise en place tout au long de ces années<sup>73</sup>. Autrement dit, les producteurs se retrouvaient non seulement soumis aux aléas climatiques qui sévissaient dans toute la région ouest africaine mais ils étaient aussi soumis à des terres peu fertiles dont les capacités de production étaient limitées.

Par ailleurs, l'opération « productivité mil-arachide » qui fut lancée en 1964 en vue d'atténuer les effets prévisibles de la chute des recettes de l'arachide n'a pas produit les résultats attendus<sup>74</sup>. Bien au contraire, cette perte dans les finances publiques a plutôt affecté le coût des denrées importées qui sont significativement devenues plus chers sur les marchés locaux ; ayant pour effet de réduire leur accessibilité aux plus pauvres de la population. À cela s'ajoutait la question des préférences alimentaires car les nombreuses années d'importation de céréales ont considérablement changé les habitudes alimentaires d'une grande partie de la population, notamment dans les villes<sup>75</sup>. Ainsi au-delà de la disponibilité et de l'accessibilité des denrées, la satisfaction des préférences alimentaires se posait comme un nouveau défi.

---

<sup>73</sup> Diagne Abdoulaye et Daffé Gaye. *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*. Coll. Économie et développement. Paris : Karthala. Dakar: CREA, 2002, p. 39.

<sup>74</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nouhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006) : première phase rapport final*, avec la collab. de Della Koutcho Diagne et Madické Niang. Dakar : Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB, 2007, p. 55.  
[http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>75</sup> Diagne Abdoulaye et Daffé Gaye. *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*. Coll. Économie et développement. Paris : Karthala. Dakar: CREA, 2002, p. 39.

Pour faire face à cette crise agricole et aux difficultés de développement rural, l'État créa entre 1970 et 1976 soixante-dix sociétés parapubliques<sup>76</sup>. La prolifération de ces sociétés en si peu de temps amène à se questionner sur le budget astronomique qui fut investi dans cette démarche pourtant peu pertinente à nos yeux.

En effet, ces « dispositifs administrés de régulation »<sup>77</sup> ne sont pas parvenus à insuffler le développement envisagé par l'État. L'échec de cette tentative de redressement n'a rien de surprenant dans la mesure où ces sociétés ont été pensées et conçues par le gouvernement puis imposées au monde paysan. Loin d'atténuer la problématique alimentaire et d'intégrer les besoins des petits producteurs, elles ont davantage contribué à étendre le système d'encadrement de l'État. Tel que le mentionna Mounirou Ndiaye dans son étude sur l'économie sénégalaise, cette action du gouvernement n'a fait qu'« engendrer la dispersion des efforts de gestion » de celui-ci<sup>78</sup>.

À cause de leur faible performance et des finances qu'elles monopolisaient, la plupart de ces sociétés ont rapidement été dissoutes mais certaines telles que la Société de développement et de vulgarisation agricole (SODEVA), la Société de développement agricole et industriel (SODAGRI), la Caisse de péréquation et de soutien des prix (CPSP), la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS) et l'Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA) sont parvenues à maintenir leurs activités au delà des années 70.

Malgré certains ajustements apportés au Programme Agricole au cours de ces années (tentatives de diversification des cultures), l'orientation stratégique de l'État continua à être axée sur les exportations. C'est dans cette logique qu'en 1977 le

---

<sup>76</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>77</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nouhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 40.

<sup>78</sup> Ndiaye, Mounirou El Hadji. *L'économie sénégalaise : enjeux et problématiques*. Coll. Économie Afrique noire. Sénégal : L'Harmattan, 2010, p. 8.

gouvernement créa le Centre sénégalais du commerce extérieur (CSCE) dont l'objectif était de favoriser l'investissement dans l'exportation et d'inciter la création d'entreprises nationales exportatrices<sup>79</sup>. En mettant sur pied le CSCE l'État démontre une fois de plus que la voie du développement qu'il favorise est celle d'une croissance économique fondée sur le commerce agricole ; justifiant ainsi son approche interventionniste. Les auteurs Jacques Faye et *al.* ; affirment d'ailleurs dans leur étude que la conception du développement retenue à cette époque par l'État correspondait à un modèle d'économie administrée<sup>80</sup>. C'est là une appréciation que nous rejoignons.

En considérant l'évolution du secteur agricole au cours des années 60-70, il nous apparaît évident que le Programme Agricole n'a pas donné les effets bénéfiques suggérés dans le discours politique. La hausse du coût de la vie, le déclin de la productivité et la dépendance du monde rural à l'égard de l'État sont des phénomènes qui ont profondément affecté le pouvoir d'achat et le bien-être des agriculteurs. Cette situation était d'autant plus préoccupante qu'avec la Loi du Domaine National, leur avenir foncier était désormais incertain.

### 2.1.2 LA LOI DU DOMAINE NATIONAL

Adoptée le 17 Juin 1964, la Loi 64-46 plus connue sous le nom de Loi du Domaine National a radicalement changé la dynamique en matière d'accessibilité et d'affectation des terres au Sénégal. En effet, elle a aboli le régime foncier coutumier qui reposait sur les traditions locales où l'affectation des parcelles était décidée par

<sup>79</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 40.

<sup>80</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006) : première phase rapport final*, avec la collab. de Della Koutcho Diagne et Madické Niang. Dakar : Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB, 2007, p. 55.  
[http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

les chefs locaux. En nationalisant la majorité des terres du pays, la Loi du Domaine National transféra à l'État tous les droits de propriété « des terres dont la propriété privée n'avait alors pas été prouvée par un titre ou une occupation effective et ininterrompue »<sup>81</sup>. Cela revenait à mettre sous le contrôle de l'État 95% des terres<sup>82</sup>.

L'objectif derrière cette nouvelle réglementation était officiellement de promouvoir une affectation équitable des terres pour leur mise en valeur. Cependant, dans les faits l'application de la Loi du Domaine National a fortement remis en cause la sécurité foncière des producteurs. Cela s'explique principalement par l'absence de droits fonciers et par l'ambiguïté qui entoure les critères de « mise en valeur ». En effet, c'est en fonction des capacités des occupants à augmenter la valeur d'une terre que celle-ci leur était attribuée par le biais d'un bail. Ainsi, n'étant pas propriétaires des terres qu'ils cultivent et habitent, les producteurs qui investissent dans leurs parcelles risquent en tout temps de perdre leurs exploitations s'ils ne parviennent pas à pleinement les valoriser. Cette nouvelle législation foncière exclut par conséquent tout lien historique qui pourrait exister entre un producteur et sa terre.

Néanmoins selon la loi, lorsqu'un producteur parvient à valoriser la terre qu'il exploite, il peut réclamer un constat de cette mise en valeur afin d'entreprendre une procédure d'immatriculation dans le but d'obtenir un titre foncier auprès de l'État mais cette démarche s'avère longue et très coûteuse<sup>83</sup>. Selon les dispositions de la Loi, il était du rôle du préfet de chaque département de prendre un arrêté décrivant

---

<sup>81</sup> Ly, Seydou Taminou. « Agriculture et développement : l'expérience du Sénégal 1960-1980 ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, Mars 1982, p. 66.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006) : première phase rapport final*, avec la collab. de Della Koutcho Diagne et Madické Niang. Dakar : Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB, 2007, p. 100.  
[http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

les critères de mises en valeur s'appliquant dans son département<sup>84</sup>. Il est cependant particulier de constater que cette exigence qui n'a jamais été remplie, n'a pourtant pas empêché l'application de la Loi telle quelle.

En gardant à l'esprit le contexte du Programme Agricole et des sécheresses qui marquèrent les années 70, on comprend aisément que l'application de la *Loi du Domaine National* n'a pas été favorable à l'expansion des capacités des petits producteurs. La taille des parcelles étant de plus en plus réduite et les prix aux producteurs étant maintenus bas, ceux qui arrivaient à produire au-delà du volume nécessaire à leur propre consommation ne tiraient tout simplement pas assez de revenus de la commercialisation pour sécuriser l'essentiel de leurs « fonctionnements » tels que celui de se loger ou celui de participer à la vie active de leur communauté. Quant à ceux qui ne parvenaient pas à assurer une bonne productivité de la terre, ils risquaient de se voir retirer leur principale source de subsistance en raison d'intérêt public. En outre, les possibilités des petits producteurs d'accéder à un prêt ont été restreintes avec l'application de cette Loi dans la mesure où la plupart des parcelles ne pouvaient pas être utilisées comme nantissement<sup>85</sup>. Partant du principe que la terre représente le principal avoir d'un agriculteur, il est juste de dire que les producteurs sénégalais ont été privés du jour au lendemain de cette possibilité. C'est dans cette perspective que nous sommes en accord avec l'affirmation de l'USAID qui souligna dans un de ses rapports que « le régime foncier du Sénégal est en contradiction avec l'amélioration de la productivité, parce que la plupart d'agriculteurs ne sont pas propriétaires des terres qu'ils cultivent <sup>86</sup> ». Ainsi, en exerçant son droit de régulation et de propriété, l'État décide qui peut utiliser et habiter une terre et qui ne le peut pas. Et bien que le discours derrière cette

---

<sup>84</sup> *Ibid.*

<sup>85</sup> United States Agency for International Development (USAID). *AgClir Senegal : Réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole du Sénégal : Plan d'action*. USAID, Septembre 2009, p. 9. <http://egateg.usaid.gov/sites/default/files/Senegal-fr.pdf>

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 14.

politique foncière était de réduire les iniquités qui existaient sous le droit coutumier en matière d'accessibilité à la terre, les résultats obtenus ne vont pas dans ce sens. On assista plutôt à l'essor d'un important secteur informel d'affectation et de transfert des droits d'utilisation des terres qui permettait aux producteurs de contourner la Loi. Les ventes de droits d'affectation sous forme de mise en gage fictive deviennent courantes tout comme les locations et prêts annuels<sup>87</sup>. Ces transactions informelles se sont significativement multipliées au fil des années et malgré plusieurs requêtes pour la réformer, la Loi Du Domaine National demeure en vigueur jusqu'à ce jour.

En définitive, le Sénégal des années 1960-1980 a été marqué par la création d'un nombre ahurissant de sociétés nationales façonnées suivant les besoins financiers de l'État. Interventionniste et organisateur, ce dernier était présent dans tous les aspects de la vie économique et sociale du pays. De notre analyse, il en ressort qu'au lieu de réformer le système économique hérité de la colonisation, l'État a plutôt opté pour une réorganisation de celui-ci. Les autorités socialistes en place sous le gouvernement Senghor<sup>88</sup> ont axé le développement du pays sur les recettes alors perçues des exportations d'arachide. Cette stratégie qui fut mise en œuvre à travers le Programme Agricole et la Loi du Domaine Nationale a permis à l'État de contrôler et d'avoir un regard sur l'ensemble de l'économie agricole. Les impacts dévastateurs de cette stratégie sur la sécurité alimentaire, l'endettement et le développement rural du pays accompagné d'un contexte international en dégradation ont ouvert la porte aux Programmes d'ajustement structurel (PAS) des années 1980.

---

<sup>87</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006) : première phase rapport final*, avec la collab. de Della Koutcho Diagne et Madické Niang. Dakar : Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), Banque Mondiale, Coopération Française, ASPRODEB, 2007, p. 100.  
[http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>88</sup> Léopold Sédar Senghor fut le premier président du Sénégal et il occupa ce poste de 1960 à 1980.

## 2.2 1980 À L'AN 2000: LA VOIE DES AJUSTEMENTS STRUCTURELS

Au début des années 1980, force a été pour le gouvernement sénégalais d'admettre que son Programme Agricole adopté au lendemain de l'indépendance était un échec. Malgré l'investissement majeur qui fut réalisé durant cette période, les multiples institutions créées par l'État n'ont pas su répondre aux besoins du monde paysan. La course aux profits dans laquelle s'était lancé le gouvernement plongea le pays dans une vulnérabilité sans précédent : balance commerciale déficitaire, productivité des sols affaiblie, insécurité alimentaire croissante, pouvoir d'achat des populations en baisse, intégration du pays aux commerce international compromis, population agricole endettée ; sont quelques exemples des enjeux auxquels le Sénégal devait désormais faire face.

À l'échelle internationale, la baisse prolongée des cours des matières premières agricoles ainsi que les effets du choc pétrolier de 1972 et des sécheresses connues dans la région de 1969 à 1973 ont aussi contribué à fragiliser l'économie sénégalaise<sup>89</sup>. Dans un tel contexte, une remise en question de l'interventionnisme de l'État semblait indispensable. Il apparaissait claire qu'en contrôlant le monde rural dans toutes les facettes de son développement, l'État n'avait laissé dans les faits aucune place aux initiatives locales. En dépit des possibilités d'investissement, le secteur privé était peu mobilisé. C'est dans cette optique que les réformes structurelles encouragées par la Banque Mondiale et le FMI se présentèrent comme de parfaites issues de crise. D'autant plus qu'à cette époque l'obtention d'un crédit auprès de la Banque Mondiale était essentiellement conditionnée par l'adhésion aux PAS et à la vue des besoins financiers de l'État sénégalais à la fin des années 70, nous ne pouvons nous empêcher de penser qu'il n'avait guère le choix que d'y adhérer. Selon le discours officiel, la voie de la libéralisation des marchés par le biais

---

<sup>89</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 58. [http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

de politiques de stabilisation et d'ajustement structurel devait permettre de redresser l'économie sénégalaise et c'est sur la base de cette croyance que le Sénégal a été le premier pays de l'Afrique de l'Ouest à s'engager dans les PAS<sup>90</sup>.

Concrètement, la mise en œuvre de ces réformes suggérait qu'« en réduisant et rationalisant l'intervention de l'État, en légitimant les activités du secteur privé et celles des groupements de producteurs, les politiques devaient par nature devenir plus efficaces car moins ambitieuses pour ce qui est des prérogatives confiées à la puissance publique<sup>91</sup> ». C'est dans cet esprit qu'en 1980 le gouvernement prit la décision de dissoudre l'ONCAD en faillite, d'adopter la même année un Programme de redressement économique et financier (PREF) avant de mettre sur pied une Nouvelle Politique agricole (NPA) en 1984.

#### 2.2.1 LA NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE (NPA) - 1984

Formulée par les nouvelles autorités en place depuis 1981 (sous la gouvernance du président Abdou Diouf), la NPA a représenté une véritable rupture dans la stratégie de l'État en matière de développement agricole. D'un gouvernement interventionniste et contrôlant, le Sénégal passa à un gouvernement désengagé et largement en retrait des activités du monde paysan. La nouvelle orientation de l'État fut d'ailleurs adéquatement résumée dans la célèbre formule du président Abdou Diouf « moins d'État, mieux d'État<sup>92</sup> ». Autrement dit, en allégeant sa présence dans l'économie du pays, l'État serait davantage en mesure de cibler ses interventions sur des fonctions majeures. Cette approche visant à favoriser l'insertion progressive du secteur privé dans le domaine agricole a permis à ces nouveaux acteurs de se substituer à l'État dans une la plupart de ses anciennes attributions.

---

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>91</sup> Minvielle, Jean-Paul et Alexandra Lailler. *Les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'indépendance*. Coll. Éthique économique, sous la dir. de François Régis Mahieu. Paris : L'Harmattan, 2005, p. 161.

<sup>92</sup> Ndiaye, Mounirou El Hadji. *L'économie sénégalaise: enjeux et problématiques*. Coll. Économie Afrique noire. Sénégal: L'Harmattan, 2010, p. 10.

Selon les prévisions de l'État, la NPA devait permettre de réaliser l'autosuffisance vivrière à 80% tout en rehaussant le niveau de vie des populations rurales<sup>93</sup>. Pour ce faire, elle s'appuyait sur des mécanismes de régulation des échanges tout autre que ceux mis de l'avant dans le Programme Agricole. Il était désormais question de laisser aux marchés le soin de régir les échanges tout en mettant en place des institutions pour contenir les éventuelles défaillances<sup>94</sup>. L'une des premières mesures de la NPA fut de supprimer le programme de subventions et de distribution gratuite d'engrais afin de stimuler le secteur privé d'approvisionnement intrants. Les sociétés étatiques cessèrent de produire les semences d'arachide et de financer la relance de la filière<sup>95</sup>. En se retirant des circuits d'approvisionnement, l'État laissa tel que prévu la place aux fournisseurs privés qui se chargèrent de la vente des engrais, des semences et des équipements sur les différents marchés. Cela eut pour effet de réduire l'utilisation d'engrais par les petits producteurs dont les faibles revenus ne leur permettaient pas de se procurer la quantité d'engrais nécessaire à de bonnes récoltes<sup>96</sup>. Ces revenus ne leur permettaient pas non plus d'investir dans de nouveaux équipements agricoles ; affectant ainsi leur capacité générale de production. L'accès aux intrants est dans ce contexte devenu un réel problème pour la majorité des producteurs sénégalais.

Quant aux possibilités de crédit, elles furent confiées à la nouvelle institution

<sup>93</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. *Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape*. Dakar : ministère de l'économie et des finances, 2005, p. 18. Récupéré de <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAI.pdf>

<sup>94</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 42.

<sup>95</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. *Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape*. Dakar : ministère de l'économie et des finances, 2005, p. 18. Récupéré de <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAI.pdf>.

<sup>96</sup> Nourou, Touré et E.H Seydou. « Tendances et perspectives de l'agriculture ». In *La société sénégalaise entre le local et le global*, sous la dir. de Momar- Coumba Diop. Coll. « Hommes et Sociétés ». Paris : Karthala, 2002, p. 195.

en la matière ; la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS)<sup>97</sup>. Créée en avril 1984, la CNCAS devenait le maître d'œuvre du financement des campagnes agricoles. Elle octroyait les prêts aux producteurs qui remplissaient les conditions requises, notamment en matière de remboursement. Cette nouvelle façon de procéder plaçait inévitablement les plus petits producteurs à l'écart des possibilités d'emprunt car ils ne disposaient tout simplement d'aucun actif prouvant leur solvabilité.

Loin de se limiter aux aspects liés à la production et à la commercialisation, la NPA a aussi modifié les types d'organisation du monde paysan. En mai 1984 le concept de « coopérative » fut revisité de manière à créer un nouveau type d'organisation sous le terme de « groupement d'intérêt économique » (GIE) dont la principale caractéristique était d'être entièrement autonome de l'État<sup>98</sup>. Cette caractéristique s'avère intéressante à souligner dans la mesure où l'on se rappelle qu'entre 1960 et 1980 les coopératives étaient totalement administrées par l'État par le biais de l'ONCAD. La NPA ouvrit ainsi la porte à de nouvelles organisations qui se sont peu à peu positionnées dans le système agricole sénégalais. Parmi celles-ci, deux organisations socioprofessionnelles se sont particulièrement distinguées dans leurs interactions avec l'État : la Fédération des Organisations Non-Gouvernementales du Sénégal (FONGS) et le Comité national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). Respectivement créées en 1976 et 1993, la FONGS et le CNCR regroupent les associations paysannes et rurales dans l'objectif de créer des acteurs forts capables de s'exprimer d'une seule voix pour promouvoir les intérêts du monde paysan et du monde rural. Au-delà de certaines distinctions dans leurs activités, ces deux organisations sont parvenues à s'engager dans un dialogue avec l'État en faisant valoir la crédibilité et l'importance de leurs points de vue en

---

<sup>97</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 42.

<sup>98</sup> Nourou, Touré et E.H Seydou. « Tendances et perspectives de l'agriculture ». In *La société sénégalaise entre le local et le global*, sous la dir. de Momar- Coumba Diop. Coll. « Hommes et Sociétés ». Paris : Karthala, 2002, p. 194.

matière de développement. C'est dans cette perspective qu'entre 1993 et 2000, elles ont progressivement été impliquées dans les réflexions portant sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques agricoles<sup>99</sup>. Ainsi, s'il est vrai que la NPA a considérablement voir totalement réduit le soutien de l'État aux producteurs, elle leur a toutefois permis de reprendre le contrôle de leur organisation et de devenir des acteurs plus influents dans les questions portant sur leur quotidien. Il est intéressant de constater que tout comme la CNCAS, la FONGS et le CNCR existent toujours.

En ouvrant l'espace agricole à de nouveaux acteurs, la NPA a par la même occasion favorisé l'investissement de ces derniers dans différentes filières ; notamment dans les cultures vivrières. Il nous semble juste de dire que cette démarche concrétisa la fin du monopole de l'arachide sur l'agriculture sénégalaise.

Malgré les incitations de la Banque mondiale pour une libéralisation totale de l'économie dès le début des années 1980, l'État sénégalais opta plutôt pour un processus lent et graduel. La privatisation des entreprises publiques en tant que telle prit du temps à s'effectuer. Jusqu'en 1989 on assista surtout à des fusions de sociétés parapubliques, diminuant la taille de la machine institutionnelle<sup>100</sup>. En gros, au lieu d'une véritable libéralisation il était davantage question d'une réorganisation du système en réduisant le nombre de structures.

Même si l'État sénégalais a bénéficié d'une aide de 678 millions de dollar par an entre 1986 et 1991<sup>101</sup>, son désengagement du secteur rural était loin d'être achevé

<sup>99</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 62.  
[http://www.bameinfolpol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfolpol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>100</sup> Bellitto, Marc. *Une histoire du Sénégal et de ses entreprises publiques*. Coll. Études Africaines. Paris : L'Harmattan, 2001, p. 187.

<sup>101</sup> Seck, Tom Amadou. *La Banque Mondiale et l'Afrique de l'Ouest : l'exemple du Sénégal*, sous la dir. d'Abdelkader Sid Ahmed. Coll. « Le Développement dans les faits ». Paris : Publisud, 1997, p. 1.

durant cette période. Jusqu'au milieu des années 1990, il conserva son mot à dire dans les fonctions d'animation rurale et d'aménagement foncier par le biais de sociétés régionales<sup>102</sup>. C'est ainsi qu'au début des années 1990 le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et la Société d'aménagement et d'exploitation des terres du delta et des vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) ont contribué à « stabiliser les prix et les revenus perçus par les producteurs » en achetant respectivement du mil et du riz sur les marchés<sup>103</sup>. Il nous semble que la logique derrière cette opération était d'acheter suffisamment pour éviter que les prix de ces céréales locales ne chutent sur le marché tout en permettant aux producteurs de retirer assez de bénéfices de la vente.

Sachant que la politique de contrôle des prix avait été supprimée, nous pouvons comprendre l'intérêt de l'État pour ce type d'opération car l'ouverture des marchés qui accompagna la mise en œuvre de la NPA posa la question de la compétitivité sous un nouvel angle : la vente des céréales locales avait du mal à décoller à cause de celle des céréales importées beaucoup plus compétitives sur les marchés ; affectant négativement les revenus des petits producteurs. La lenteur des activités commerciales domestiques se ressentait également sur le PIB du pays. D'une croissance de 3% entre 1970 et 1979, le PIB n'augmenta en moyenne que de 1,8% par année entre 1980 et 1984 puis de 2,2% entre 1985 et 1993<sup>104</sup>. On constate

<sup>102</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 43.

<sup>103</sup> Ndoye, O., D. Boughton et E. Crawford. « Politiques de prix des céréales au Sénégal : synthèse d'études réalisées depuis l'installation de la Nouvelle Politique agricole ». *Études et documents*, vol.4, no 17 (1991), Dakar : ISRA, 23p.; cité par. Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 43.

<sup>104</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 14. [http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

donc que les premières années d'ajustement structurel ont été marquées par une relance assez timide de l'économie. C'est avec la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 qu'on observa un certain regain de l'économie mais cette croissance n'a toutefois été que de courte durée<sup>105</sup>.

En somme, outre l'épisode de la dévaluation qui fut bénéfique à la NPA, le bilan dans l'ensemble fut peu satisfaisant. Forcé d'admettre que l'autosuffisance vivrière à 80% qui était prévue n'était plus atteignable et que les dispositifs privés sensés assurer la régulation des marchés ne démontraient pas leur habileté à assumer pleinement ces fonctions, l'État s'engagea dans une seconde phase de libéralisation en mettant en place le Programme d'ajustement sectoriel agricole (PASA) en juin 1994.

En principe, le PASA devait être mis en œuvre via le Programme d'investissement du secteur agricole (PISA) qui rassemblait tous les programmes de développement élaborés pour relancer l'agriculture<sup>106</sup>. Le PISA n'ayant pas été approuvé par les bailleurs de fonds, le PASA prit finalement effet en avril 1995 avec la première Lettre de politique de développement agricole (LPDA).

## 2.2.2 LA 1<sup>ÈRE</sup> LETTRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (LPDA) - 1995

Rédigée dans le cadre du PASA, la première LPDA est dans beaucoup d'études assimilée à ce dernier. Qu'il s'agisse de publications gouvernementales ou autres, il est particulier de noter qu'aucune distinction majeure n'est faite entre le PASA et la LPDA en matière d'orientations et d'objectifs. Cela s'explique sûrement par la définition qui était donnée des LPDA. En effet, elles étaient définies comme « des cadres d'orientation stratégique et de référence aux programmes négociés avec

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 58.

les bailleurs de fonds<sup>107</sup> ».

Selon notre analyse, la première LPDA se présentait surtout comme une version révisée de la NPA. Elle en reformulait les principales orientations de manière à les spécifier. Tel qu'entamé sous la NPA, le retrait de l'État des fonctions directes de production, de gestion et de commercialisation est approfondi pendant que les incitatifs à l'investissement privé dans le milieu rural sont multipliés<sup>108</sup>. Les services offerts aux producteurs furent réorganisés et les privatisations poursuivies. Ceci entraîna la fermeture de la CPSP en 1996 et l'achèvement de la libéralisation des importations de riz<sup>109</sup>. L'un des effets immédiats de ces mesures fut l'augmentation significativement du nombre d'importateurs de riz et donc l'accentuation de la concurrence dans la filière.

Loin de l'objectif assez vague de l'autosuffisance vivrière à 80% envisagée dans la NPA, la LPDA se voulait plus précise quant aux résultats espérés. Elle prévoyait un taux de croissance agricole de 4% par an de façon à renforcer la sécurité alimentaire, relever les revenus en milieu rural et favoriser la durabilité des ressources naturelles<sup>110</sup>. Cependant, la LPDA offrait peu de précision sur le « comment » le PASA comptait parvenir à ces résultats et cette limite a considérablement affecté son application. D'après certains critiques, les difficultés de la LPDA à déterminer les outils concrets d'action du PASA reposaient sur le fait que

---

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>108</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. *Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape*. Dakar : ministère de l'économie et des finances, 2005, p. 19. Récupéré de <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAI.pdf>

<sup>109</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 58. [http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>110</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. *Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape*. Dakar : ministère de l'économie et des finances, 2005, p. 24. Récupéré de <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAI.pdf>

« le PASA manquait d'une analyse diagnostique et prospective de l'agriculture familiale<sup>111</sup> ». Du fait de cette lacune, le PASA était peu adapté aux besoins des exploitations familiales qui, comme nous l'avons souligné dans le précédent chapitre, représentaient la majorité des exploitations agricoles sénégalaises.

Pour bien saisir la dynamique entourant l'élaboration du PASA et de la LPDA, il est essentiel de prendre en compte les engagements régionaux et internationaux que prenait l'État sénégalais à ce moment car ils ont incontestablement guidé sa démarche de libéralisation agricole. En tant que nouveau membre de l'OMC en 1994, le Sénégal devait se conformer aux exigences en matière de suppression non seulement des protections restantes de son marché mais aussi des subventions à ses producteurs. De plus, en tant que membre de l'UEMOA il adhéra à l'Accord sur l'Agriculture (ASA) qui, de façon générale, était une version régionale des engagements pris dans le cadre de l'OMC. L'ASA portait ainsi sur les trois éléments clés de la libéralisation agricole : l'accès aux marchés, l'annulation des subventions aux exportations et le soutien interne<sup>112</sup>. Il est facile de constater dès cet instant que l'on retrouve ces mêmes enjeux dans les orientations de la LPDA.

En outre, cette période fut marquée par la négociation de nouveaux accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) en vue de supprimer les tarifs préférentiels dont bénéficiaient les exportations des pays ACP (tel que le Sénégal) sur les marchés européens par le biais de la Convention de Lomé<sup>113</sup>. Ces nouveaux accords mirent fin aux privilèges des ACP dans le but de se conformer aux prescriptions de l'OMC pour des échanges commerciaux libéralisés.

---

<sup>111</sup> *Ibid.*

<sup>112</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 26. [http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 59.

Le dernier grand engagement régional du Sénégal durant cette période eut lieu en 1999 lorsque l'État consentit à l'adoption d'un tarif extérieur commun (TEC) aux États membres de l'UEMOA ; impliquant une libre circulation des biens, des services et des personnes dès son entrée en vigueur en 2001<sup>114</sup>. Ce schéma de libéralisation s'est par la suite étendu aux Traités de la CEDEAO.

En considérant ses différents engagements régionaux et internationaux, il va s'en dire que l'État sénégalais ne pouvait que formuler des politiques, programmes et projets compatibles avec ces derniers. Toutefois, la dynamique de libéralisation à laquelle il ne pouvait se souscrire ne l'empêcha pas de poursuivre son ambition d'accroître ses exportations agricoles ; d'où la mise sur pied en 1998 du Projet de promotion des exportations agricoles (PPEA).

### 2.2.3 LE PROJET DE PROMOTION DES EXPORTATIONS AGRICOLES (PPEA)

Le PPEA est sans aucun doute la première grande initiative de promotion des exportations agricoles autres que l'arachide, la canne à sucre et la tomate. Avec la libéralisation des échanges commerciaux en cours et la fin des tarifs préférentiels pour les exportations des pays ACP sur les marchés de l'UE, les normes non tarifaires commencèrent à se placer comme les nouvelles contraintes à l'exportation. C'est dans cette perspective que le PPEA a grandement favorisé la mise à niveau des différents produits agricoles ayant des potentiels à l'exportation; particulièrement les produits horticoles. Mis en œuvre en collaboration avec la Banque mondiale sur une période initiale de quatre ans (1998-2002), le PPEA avait pour objectif de « développer et diversifier les exportations agricoles par la mise en place de conditions favorables et en donnant aux entreprises d'exportations les outils indispensables à leur développement<sup>115</sup> ». En d'autres termes, le PPEA visait à

---

<sup>114</sup> *Ibid.*

<sup>115</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. *Stratégie de croissance*

accroître l'implication des PME sénégalaises dans l'exportation de produits agricoles en mettant en place les mécanismes qui rehausseraient leur compétitivité et leur permettraient d'être préparées aux réalités des marchés internationaux.

Ainsi, il nous apparaît raisonnable de penser que sans pour autant revenir à l'interventionnisme qui caractérisa les années 60-80, l'État sénégalais réaffirma à travers le PPEA ses intentions de façonner les filières offrant des grandes possibilités de rentabilité en fonction de sa conception libérale du développement agricole. Cela est d'autant plus vrai dans la mesure où le PPEA fut marqué par l'alternance politique survenue en l'an 2000 menant au pouvoir un gouvernement libéral après quarante années de gouvernance socialiste.

Étant déjà exportés à faible volume depuis les années 1970 par quelques entreprises privées dont la BUD-Sénégal (principale entreprise exportatrice de produits de contre-saison jusqu'en fin 1979), les produits horticoles sont ceux qui ont été le plus ciblés par les actions du PPEA. Selon les prévisions qui avaient été fixées, le PPEA devait faire passer les exportations horticoles privées d'un volume de 6000 tonnes en 1998 à 10000 tonnes à la fin du projet ; soit en 2002<sup>116</sup>. D'après les données recueillies par le gouvernement l'objectif fut atteint en 2002 avec un volume de 10088 tonnes de fruits et légumes frais exportés<sup>117</sup>. Notons que bien que le PPEA se soit prolongé au delà de 2002, il s'agit quand même d'un des rares projets qui soit parvenu malgré les insuffisances de la logique libérale des PAS à un bilan satisfaisant. Il est ainsi pertinent de nous pencher sur les trois aspects clés de son

---

*accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape.* Dakar : ministère de l'économie et des finances, 2005, p. 189. <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAI.pdf>

<sup>116</sup> Ndiaye, Augustin. *Revue des études agro-industrielles et la transformation des produits agricoles.* Dakar : Programme de développement des marchés agricoles (PDMAS), Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique. Juin 2005, p. 23. [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/pdmas\\_rapport\\_provisoire\\_etude\\_transformation.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/pdmas_rapport_provisoire_etude_transformation.pdf)

<sup>117</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. *Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape.* Dakar : ministère de l'économie et des finances, 2005, p. 155. <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAI.pdf>

exécution. Comme le notait Augustin Ndiaye dans son étude, il était concrètement question de :

- Favoriser la promotion et la diversification des exportations par le biais d'actions de recherche de marchés, d'identification de nouveaux clients, d'amélioration de la qualité des produits, de recherche de partenaires commerciaux pour les entreprises privées impliquées dans la production et l'exploitation des produits, d'élaboration de divers essais d'expéditions et de suivi des ventes et des expéditions.
- D'appuyer les organisations de producteurs exportateurs en renforçant les organisations professionnelles existantes par la mise en place d'infrastructures collectives.
- Réhabiliter les infrastructures d'exportation (à l'exemple des hangars de stockage réfrigérés) et instaurer une gestion durable de ces infrastructures.<sup>118</sup>

Des différentes activités réalisées dans le cadre du PPEA, l'implantation « d'une démarche structurée de mise en œuvre des référentiels de Bonnes Pratiques Agricoles » auprès des entreprises et au niveau institutionnel s'est avérée bénéfique pour le secteur car cette démarche a permis aux producteurs exportateurs sénégalais de devenir plus compétitifs que leurs homologues de la sous-région<sup>119</sup>. Autrement dit, par le biais du PPEA les PME sénégalaises exportatrices de produits horticoles ont pu accroître de façon substantielle leurs capacités à satisfaire les exigences européennes en matière de bonnes pratiques agricoles leur permettant ainsi de se distinguer de la concurrence sous régionale. Il s'agissait indéniablement d'une avancée non négligeable pour les autorités en place qui, rappelons le, aspiraient à

<sup>118</sup> Ndiaye, Augustin. *Revue des études agro-industrielles et la transformation des produits agricoles*. Dakar : Programme de développement des marchés agricoles (PDMAS), Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique. Juin 2005, p. 24.  
[http://www.hubrural.org/IMG/pdf/pdmas\\_rapport\\_provisoire\\_etude\\_transformation.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/pdmas_rapport_provisoire_etude_transformation.pdf)

<sup>119</sup> *Ibid.*

refaire des exportations agricoles un élément majeur de l'économie du pays.

En outre, en allant plus loin que le perfectionnement du fret maritime, le PPEA a considérablement amélioré les conditions et l'environnement d'exportation des produits agricoles à travers la création d'une gare de fret à l'aéroport international Léopold Sedar Senghor et d'un centre de conditionnement collectif d'emballage et d'expédition (le Feltiplex) à Sangalkam<sup>120</sup>. Même si certains obstacles ont retardé la livraison de ces infrastructures (difficultés de financement et d'affectation du terrain à Sangalkam entre autres), leur existence jusqu'à ce jour atteste que les efforts mis dans le PPEA ont porté leurs fruits.

Par ailleurs, il nous paraît pertinent de mentionner que c'est dans le cadre du PPEA que furent introduites les premières véritables réflexions sur l'« Origine Sénégal »<sup>121</sup>. En effet, se fut le début des initiatives pour la création d'une image positive et d'une identité propre aux produits agricoles sénégalais; sujet qui sera discuté plus longuement dans le prochain chapitre.

Au regard des objectifs et des réalisations du PPEA, on peut conclure, sans risquer de se tromper, que ce projet illustre aisément les orientations de l'État sur la question des échanges commerciaux agricoles. Inspiré des performances passées de la filière arachidière et de la nouvelle dynamique de libéralisation à l'échelle internationale, le PPEA fut incontestablement bénéfique pour l'agriculture de type entrepreneurial. Il replaça les exportations agricoles dans l'agenda politique et consolida la place des opérateurs privés dans la filière horticole sénégalaise.

Bien que réalisé sous l'influence des PAS, le PPEA se distingue tout de même de la logique de la « Loi du marché » prônée par la Banque mondiale car ce projet suggérait un retour de l'intervention de l'État dans certaines fonctions de l'économie agricole.

Ce revirement dans la stratégie de l'État sénégalais reposait essentiellement

---

<sup>120</sup> *Ibid.*

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 25.

sur le constat suivant : Les réformes libérales sensées remettre l'économie du pays sur la voie de la croissance et favoriser le développement du milieu rural n'ont pas donné les résultats escomptés. En dehors des quelques bienfaits pour l'agriculture d'entreprise, les mesures mises de l'avant à travers la NPA et le PASA ont profondément nuit aux petites exploitations familiales en réduisant leur capacité à générer des revenus du fait de leur faible compétitivité face aux acteurs privés. Les petits producteurs qui étaient déjà appauvris par les politiques de l'État-providence des années 1960-1980 se sont retrouvés livrés à eux même du jour au lendemain sans réelle capacité de production, d'approvisionnement en équipements et de commercialisation de leurs produits soumis à la concurrence des produits importés sur les marchés locaux. Ainsi, il nous apparaît claire que globalement, le désengagement brusque de l'État des activités agricoles plongea le monde rural dans une immense détresse car il n'y était tout simplement pas préparé.

De plus, s'il est vrai que durant la période 1960-1980 la Politique Agricole sénégalaise répondait aux intérêts interventionnistes de l'État, celle des années 1980-2000 répondait plutôt aux exigences de la Banque mondiale, du FMI et de l'OMC ; principaux bailleurs de fonds du pays. Elle prenait donc peu appui sur les caractéristiques propres à l'agriculture sénégalaise et les besoins de ses petits producteurs. Comme le notait Jacques Langelier en 1987 dans son étude du système agraire sénégalais, « l'agriculture sénégalaise s'est développée en fonction du marché extérieur et non en fonction de l'alimentation de la population<sup>122</sup> ». Cette affirmation reflète parfaitement comment, au-delà des discours avancés, les autorités sénégalaises agissaient davantage suivant des impératifs commerciaux que des enjeux de sécurité alimentaire et de développement rural.

Malgré une intégration progressive du CNCR et de l'ANCAR (créée en mars 1997 dans le cadre du PSAOP) dans les réflexions et l'exécution des programmes et

---

<sup>122</sup> Langelier, Jacques. « Système agraire et sous-développement: L'exemple du Sénégal ». Mémoire de maîtrise, Montréal, Université du Québec à Montréal, Avril 1987, p. 6.

projets agricoles, l'élaboration des politiques agricoles au cours de cette période (1980-2000) nous semble être restée en grande partie tributaire des orientations de l'État et de ses partenaires internationaux. En définitive, le fonctionnement idéal des marchés tel que prévu par les PAS n'a jamais été au rendez-vous. Au bout de vingt années d'ajustements structurels, la situation générale du monde agricole au Sénégal s'était aggravée et l'alternance politique survenue en l'an 2000 marqua un changement dans la stratégie de l'État avec un retour de ce dernier dans les affaires agricoles.

### 2.3 L'AN 2000 À 2012: LA QUÊTE D'UNE AGRICULTURE COMPÉTITIVE ET DURABLE

Le nouveau gouvernement libéral qui arriva au pouvoir en mars 2000 sous la gouvernance d'Abdoulaye Wade s'est considérablement distingué des autorités précédentes par sa vision réévaluée du développement agricole. En effet, la libéralisation agricole était toujours au cœur des priorités de l'État mais elle était désormais abordée sous un angle différent. L'État continuait de faciliter l'intégration des acteurs privés aux activités agricoles mais au lieu de miser sur une régulation par le marché, l'État reprit ce rôle à son compte. Ainsi en tant que chef d'orchestre des réformes structurelles, l'État encadrait dorénavant le fonctionnement des différentes filières agricoles en collaboration avec les organisations paysannes et professionnelles et il s'assurait de fournir au monde rural les moyens de son développement. Dans le discours officiel, l'objectif était double : 1) Accroître la production nationale de cultures vivrières pour satisfaire les besoins alimentaires de la population et augmenter les revenus des petits producteurs. 2) Stimuler les exportations agricoles du pays en aidant les PME exportatrices sénégalaises à devenir plus compétitives sur les marchés régionaux et occidentaux.

Cette nouvelle forme d'intervention de l'État s'est matérialisée de trois façons : À travers « la mise en place d'agences nationales (comme l'ARM), le lancement de programmes « spéciaux » initiés par le chef de l'État et le recours à la

concertation et à l'arbitrage dans les négociations entre acteurs<sup>123</sup> ». Il s'agissait donc pour l'État de créer des institutions publiques qui assumeraient la gestion de certaines fonctions et réaliseraient des projets avec la participation des différents acteurs clés.

Si nous prenons quelques instants pour comparer ces nouvelles structures administratives que sont les agences nationales avec les sociétés nationales et offices créés dans les années 1960, nous constatons que malgré que ces structures aient toutes été créées par l'État, elles sont différentes. À l'inverse des sociétés nationales de 1960 qui dépendaient entièrement de l'État, les agences nationales sont dotées d'une personnalité juridique et sont autonomes dans leur fonctionnement et mode de gestion. Créées par des Lois et décrets, elles relèvent toujours de l'autorité d'un ministre. Il est intéressant de noter que ces agences nationales ont été conçues de manière à ce qu'elles offrent des services non seulement au gouvernement mais aussi au secteur privé, aux partenaires au développement et au public en général. Cette caractéristique s'avère pertinente dans la mesure où elle atteste de la logique libérale qui guidait ce nouvel interventionnisme étatique.

Cependant, on peut voir dans la propagation des agences nationales une certaine similarité avec la tendance des années 1970 où un nombre impressionnant de sociétés nationales avaient été créées sans réelle cohérence dans la démarche.

Parmi les principales agences impliquées dans le développement agricole et rural, on retrouve entre autres l'ARM, l'ANCAR, l'ASEPEX, l'ADPME et l'APIX. Malgré leurs différentes missions, leurs travaux ont la particularité d'être tous encadrés par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont la première version couvrait la période de 2003 à 2005, la seconde de 2006 à 2010 et la plus récente (initialement prévue pour 2011-2015) devrait couvrir la période 2013 à 2017.

---

<sup>123</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 45.

### 2.3.1 DOCUMENT DE STRATÉGIE DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ DSRPI (2003- 2005) - DSRP II (2006 – 2010)

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la situation de l'économie sénégalaise et plus spécifiquement du secteur agricole au début des années 2000 était peu réjouissante du fait de l'échec des réformes structurelles entreprises dans le cadre des PAS. Notons que c'est d'ailleurs en 2001 que le Sénégal a rejoint la liste des PMA classées par l'ONU<sup>124</sup>. Afin de relancer la croissance de manière à réduire la grande pauvreté qui affligeait la population (particulièrement la population agricole), l'État élabora son premier DSRP.

Lancé en Juin 2001 puis mis en œuvre à partir de janvier 2002, le DSRP est le document principal qui présente la stratégie de réduction de la pauvreté (SRD) adoptée par les nouvelles autorités en place. Caractérisé par un processus participatif, le DSRP reflète les préoccupations des acteurs étatiques, des organisations de la société civile, des collectivités locales, du secteur privé et des partenaires au développement<sup>125</sup>. Il résume les conclusions des différentes réflexions qu'on partagé l'ensemble de ces acteurs en vue de lutter contre la pauvreté. Le consensus qui s'en dégage en a fait l'un des documents les plus importants en matière de développement au Sénégal. C'est dans cette optique qu'il est utilisé comme base de référence pour la conception de politiques, de plans sectoriels et de programmes de développement<sup>126</sup>. Fait intéressant à souligner, le DSRP introduit cinq principes directeurs : 1) le principe de proximité suggérant que les lieux de décision doivent être le plus proche possible des bénéficiaires des programmes, 2) le principe du faire-faire insistant sur

<sup>124</sup> Union Européenne (UE) et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Diagnostic stratégique des filières agro-industrielles : rapport Sénégal, version provisoire*. Paris: UE-CEDEAO, juin 2002, p 3. <http://www.hubrural.org/IMG/pdf/agroind-senegal.pdf>

<sup>125</sup> République du Sénégal. *Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010*. Dakar : République du Sénégal, Octobre 2006, p. 2. <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf>

<sup>126</sup> République du Sénégal. *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2003-2005)*. Dakar : République du Sénégal, Juin 2002, p. 3. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP\\_1.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP_1.pdf)

l'implication effective et systématique de tous les acteurs, 3) le principe de transparence confirmant l'importance de mettre en place des mécanismes garantissant le contrôle et le suivi, 4) le principe de participation rappelant l'association des bénéficiaires à toute décision les concernant et 5) le principe d'équité stipulant le respect de l'égalité des droits et des responsabilités entre les acteurs<sup>127</sup>. Selon notre compréhension, ces principes directeurs définissent le cadre d'action du DSRP et en fixent les règles d'application.

Rédigé à partir des données des enquêtes ESAMI (1994) et ESAMII (2001) et fondé sur une vue générale de la pauvreté, le DSRP se penche sur une diversité d'enjeux allant de l'agriculture à la santé en passant par l'éducation et la gestion des ressources naturelles. Il s'articule autour de l'idée qu'un lien étroit existe entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des capacités<sup>128</sup>. Il nous semble juste de dire qu'en établissant ce lien, le DSRP démontre que le développement est bien plus qu'une question de croissance économique mais aussi de bien-être et donc de capacité à satisfaire ce bien-être.

C'est dans cette perspective qu'il repose sur une conception large de la pauvreté. Elle y est définie comme étant « l'absence d'avoir, de savoir et de pouvoir<sup>129</sup> ». L'avoir faisant ici référence aux revenus et aux patrimoines physiques pendant que le savoir et le pouvoir renvoient au capital humain et au capital social<sup>130</sup>. Autrement dit, selon cette définition on parle de pauvreté dans une situation où un individu ou un groupe d'individus ne dispose pas de revenus, de biens physiques, de connaissances ou compétences pour travailler ou d'un réseau de relations suffisamment large pour servir ses intérêts.

---

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>129</sup> République du Sénégal. *Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010*. Dakar : République du Sénégal, Octobre 2006, p. 8. <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf>

<sup>130</sup> *Ibid.*

En partant du constat que « la majorité des pauvres sont localisés en milieu rural et dépendent en majeure partie directement de l'agriculture »<sup>131</sup>, le DSRP est organisé de manière à ce que l'agriculture soit le premier secteur abordé par la SRP. Les principaux objectifs en agriculture pour la période 2003-2005 étaient de réduire la vulnérabilité des activités agricoles, d'intensifier et de moderniser l'agriculture, d'augmenter et de diversifier les revenus agricoles, de renforcer le rôle des organisations paysannes et de désenclaver les zones rurales<sup>132</sup>. Il est intéressant de constater que même si les lignes directrices furent présentées pour chacun de ces objectifs, aucune démarche concrète n'a été incluse dans le document quant à leur exécution. Les programmes sectoriels sont identifiés comme étant les instruments principaux d'exécution du DSRP mais sans plus<sup>133</sup>. C'est plutôt dans le premier rapport d'avancement publié en janvier 2004 que l'on retrouve des précisions sur la démarche et la répartition des tâches entre les acteurs. On peut y lire que l'exécution des travaux de la SRP était essentiellement confiée aux différents ministères techniques mais que les organisations de la société civile et les collectivités locales pouvaient elles aussi être en charge de cette tâche<sup>134</sup>. En introduisant le partage des rôles, il est clair à nos yeux que le DSRP démontrait une certaine intention de l'État de collaborer avec les collectivités et de les responsabiliser en les amenant à s'appropriier les travaux. C'est là une parfaite illustration du changement dans le discours de l'État par rapport aux orientations des années 1980 ou même 1960.

Notons que malgré une augmentation de 36,3 % du PIB agricole en 2003, la

<sup>131</sup> République du Sénégal. *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2003-2005)*. Dakar : République du Sénégal, Juin 2002, p. 16. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP\\_1.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP_1.pdf)

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>133</sup> République du Sénégal. *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2003-2005)*. Dakar : République du Sénégal, Juin 2002, p. 39. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP\\_1.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP_1.pdf)

<sup>134</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances, Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté. *Rapport d'avancement de la mise en œuvre du D.S.R.P, année 2003*. République du Sénégal : ministère de l'économie et des finances, janvier 2004, p. 6. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport\\_d\\_avancement\\_DSRP-2003.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport_d_avancement_DSRP-2003.pdf)

croissance générale prévue pour cette année n'a pas été atteinte<sup>135</sup>. Le taux de croissance du PIB a été de 6,5% en 2003 puis de 6% en 2004 ; restant ainsi inférieur à l'objectif fixé à 7% par an dans le DSRP<sup>136</sup>. Néanmoins, l'État prit l'initiative d'alléger le système de crédit pour les producteurs en baissant les taux d'intérêt de 10% à 7% et le niveau de l'apport personnel de 30% à 10%<sup>137</sup>. Même si cette mesure n'était pas suffisante pour faciliter le processus d'emprunt, elle eut un impact positif sur les capacités de remboursement des petits producteurs.

À la vue des deux rapports d'avancement pour la période 2003-2005, il nous semble évident que de nombreux efforts ont été accomplis par l'État et ses partenaires. D'ailleurs, la motivation du Sénégal d'aller de l'avant avec sa SRP lui a valu en juin 2004 l'annulation de sa dette extérieure à hauteur de 94 millions de dollars US en valeur actuelle nette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (initiative PPTE) du Club de Paris<sup>138</sup>. Nous pouvons donc conclure sans risque de nous tromper que la mise en œuvre de la SRP entre 2003 et 2005 s'est avérée encourageante mais trop ambitieuse au niveau des résultats qui étaient escomptés en si peu de temps.

Dans le même esprit que le DSRPI, le DSRPII pour la période 2006-2010

---

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>136</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances, Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté. *Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, année 2004*. République du Sénégal : ministère de l'économie et des finances, mai 2005, p. 6.  
[http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT\\_D\\_AVANCEMENT\\_DSRP\\_2004.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT_D_AVANCEMENT_DSRP_2004.pdf)

<sup>137</sup> Union Européenne (UE) et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). *Diagnostic stratégique des filières agro-industrielles : rapport Sénégal, version provisoire*. Paris: UE-CEDEAO, juin 2002, p 6.  
<http://www.hubrural.org/IMG/pdf/agroind-senegal.pdf>

<sup>138</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances, Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté. *Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, année 2004*. République du Sénégal : ministère de l'économie et des finances, mai 2005, p. 13.  
[http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT\\_D\\_AVANCEMENT\\_DSRP\\_2004.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT_D_AVANCEMENT_DSRP_2004.pdf)

reprend les principaux engagements de la SRP à la nuance que certains points furent réévalués. La démarche participative se manifestait désormais par le biais de commissions de travail organisées par catégories d'acteurs; chacune chargée de produire une contribution afin de l'inclure au document final<sup>139</sup>. Au-delà des données des enquêtes ESAMI et ESAMII, d'autres données ont été considérées provenant de différentes enquêtes et études telles que l'enquête EDS IV et l'enquête 123<sup>140</sup>. Certains programmes furent repensés et de nouvelles politiques sectorielles ont été élaborées dans la majorité des secteurs couverts par le DSRP. En outre, sur la base des recommandations du dernier rapport d'avancement du DSRPI, de nouvelles orientations ont été fixées dans le DSRPII; notamment concernant l'échéancier prévu pour l'exécution des travaux qui passa de trois ans à cinq ans. De plus, les axes de la SRP furent recentrés autour de 1) la création de richesse et d'une croissance pro pauvre, 2) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, 3) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes et 5) la bonne gouvernance et le développement décentralisé et participatif<sup>141</sup>.

Concernant le secteur agricole plus spécifiquement, de nouveaux programmes « visant le développement agricole durable, la sécurité alimentaire, l'amélioration des revenus des populations rurales et la protection de l'environnement » devaient être mis en œuvre en vue de compléter ceux entamés entre 2003 et 2005.

En somme, toutes ces mesures ajoutées dans le DSRPII avaient pour objectif de renforcer les efforts qui avaient été faits via le DSRPI pour enfin parvenir à réduire significativement la pauvreté. Néanmoins, l'analyse de l'exécution des travaux réalisée dans le cadre du rapport d'avancement a démontré que plusieurs faiblesses ont ralenti la mise en œuvre des travaux. Parmi les contraintes les plus significatives

---

<sup>139</sup> République du Sénégal. *DSRP : Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2006-2010*. Dakar : République du Sénégal, octobre 2006, p. 2. <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf>

<sup>140</sup> Ibid.

<sup>141</sup> Ibid.

se trouve l'insuffisance des ressources financières mises à disposition pour exécuter les actions prévues, l'insuffisance des moyens humains au niveau quantitatif comme qualitatif et l'instabilité institutionnelle dans la plupart des secteurs qui occasionna régulièrement des réorganisations ministérielles<sup>142</sup>; fragilisant le suivi des politiques. Au niveau des prévisions fixées pour le secteur agricole, le DSRPII prévoyait un taux de croissance de 10,4% pour 2006<sup>143</sup>. Cependant dans le rapport d'avancement on peut noter que la part de l'agriculture dans le PIB demeura faible en 2006 et n'était que de 5,9% en 2007 alors qu'elle était prévue à 8,8% dans le DSRPII<sup>144</sup>. Face à ces résultats on ne peut s'empêcher de constater que comme pour le DSRPI, les objectifs de croissance n'étaient pas atteints. Pourtant, la rallonge du délai d'exécution aurait normalement dû influencer positivement l'aboutissement des objectifs. D'après l'État cette faible performance du secteur agricole découlerait directement d'un déficit pluviométrique et d'une mauvaise qualité des semences. Toutefois, selon la plupart des critiques, ce serait plutôt l'absence de programmes et projets agricoles acceptés de tous les acteurs qui serait réellement en cause<sup>145</sup>. Autrement dit, la conclusion avancée par ces derniers suggérerait qu'au delà des orientations communes, les actions proposées par les deux versions du DSRP n'ont pas fait de consensus entre

<sup>142</sup> République du Sénégal, revue annuelle. *Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2006-2010 : État d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2 en 2007, rapport de synthèse*. Dakar : République du Sénégal, juin 2008, p. 18. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport\\_revue\\_2007.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport_revue_2007.pdf)

<sup>143</sup> République du Sénégal. *DSRP : Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2006-2010*. Dakar : République du Sénégal, octobre 2006, p. 26. En ligne. <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf> Page consultée le 17 mars 2011.

<sup>144</sup> République du Sénégal, revue annuelle. *Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2006-2010 : État d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2 en 2007, rapport de synthèse*. Dakar : République du Sénégal, juin 2008, p. 24. En ligne. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport\\_revue\\_2007.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport_revue_2007.pdf) Page consultée le 12 mars 2011.

<sup>145</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 66. [http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

tous les acteurs car elles ne reflétaient pas leurs intérêts à tous. Cette appréciation nous amène à nous pencher de plus près sur les politiques, programmes et projets agricoles clés qu'a introduit le DSRP jusqu'à ce jour; à commencer par la Stratégie de croissance accélérée (SCA).

### 2.3.2 STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE (SCA)

Bien qu'elle ait été formulée la première fois dans le cadre du DSRPI, c'est surtout dans le DSRPII (2006) que fut véritablement approfondie la SCA. Elle a été élaborée dans l'optique de concrétiser l'objectif de croissance au taux moyen annuel de 7% qui permettrait d'atteindre une réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015 (OMDI)<sup>146</sup>. En d'autres mots, la SCA servirait de levier d'action de la SRP. Ainsi pour réaliser la forte croissance nécessaire, la SCA devait « accélérer la croissance économique, en améliorant qualitativement la structure de la croissance pour la rendre plus efficace dans la lutte contre la pauvreté et en diversifiant les sources pour la sécuriser et la pérenniser<sup>147</sup> ». La croissance était donc envisagée par la diversification des sources de revenus. C'est dans cette optique que la SCA s'articulait autour de cinq secteurs décisifs identifiés sous le vocable de « grappes ». Choisies à cause de leur forte potentialité à générer des revenus et donc à être compétitives, les cinq grappes retenues étaient 1) l'agriculture et l'agro-industrie, 2) les produits de la mer et l'aquaculture, 3) le tourisme, les industries culturelles et l'artisanat d'art, 4) le textile et l'habillement et 5) les TIC et téléservices<sup>148</sup>. L'idée était qu'en accélérant la croissance de ces grappes, la SCA parviendrait à stimuler

<sup>146</sup> République du Sénégal. *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2003-2005)*. Dakar : République du Sénégal, Juin 2002, p. 15. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP\\_1.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP_1.pdf)

<sup>147</sup> République du Sénégal. DSRP : Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2006-2010. Dakar : République du Sénégal, octobre 2006, p. 30. <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf>

<sup>148</sup> Gouvernement du Sénégal. *Stratégie de croissance accélérée (SCA)*. Dossiers Projets et programmes. Dakar : Gouvernement du Sénégal, février 2009, p. 4. [http://www.gouv.sn/IMG/article\\_PDF/article\\_a779.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/article_PDF/article_a779.pdf)

l'ensemble de l'économie du fait des interrelations entre les secteurs.

Au-delà de réaliser la croissance, la SCA devait en faire un outil efficace de création d'emplois massifs et l'inscrire dans une dynamique de durée où elle serait protégée des chocs exogènes<sup>149</sup>. Autrement dit, les mesures prises dans la SCA devaient générer une croissance stable, solide et généralisée. Pour l'exécution des travaux, deux démarches avaient été retenues : La première était de promouvoir « l'investissement direct domestique ou étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires afin de le rapprocher des standards internationaux »<sup>150</sup>. Quant à la seconde démarche, elle consistait en la promotion des groupes grappes<sup>151</sup>. En gros, il s'agissait de rendre le marché sénégalais le plus attrayant possible pour les investisseurs tout en augmentant la compétitivité des groupes grappes sur les marchés internationaux.

Il nous semble juste d'affirmer qu'en focalisant ses efforts sur le développement de ces grappes, l'État tenta de concentrer son intervention là où il croyait qu'elle serait la plus rentable. Ainsi, le réengagement de l'État dans les affaires économiques du pays renvoyait à un interventionnisme ciblé. Cette tactique d'optimisation des investissements s'est particulièrement ressentie dans la grappe « agriculture et agro-industrie ». En effet, les ressources financières accordées à cette grappe ont considérablement augmenté passant d'un budget d'investissement de 9% en 2003 à 15% en 2005 et d'un budget de fonctionnement de 1% en 2003 à 4% en 2005<sup>152</sup>. Ces données attestent de l'intérêt inébranlable du gouvernement pour le secteur agricole qui n'a jamais cessé d'être au cœur de l'agenda politique. Cette tendance s'est poursuivie avec la mise en place de plusieurs programmes spéciaux

---

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>150</sup> République du Sénégal. *DSRP : Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2006-2010*. Dakar : République du Sénégal, octobre 2006, p. 30. <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf>

<sup>151</sup> *Ibid.*

<sup>152</sup> *Ibid.*

initiés par le chef de l'État à l'exemple du Programme maïs, du Programme sésame, du Programme manioc, du Programme bissap, etc.<sup>153</sup>. Mis en œuvre par les différentes directions du ministère de l'agriculture avec le soutien financier des bailleurs de fonds, ces programmes ont très peu satisfaits les besoins des producteurs. Cela s'explique en grande partie par le fait que ces derniers n'avaient pas été consultés lors de l'élaboration des programmes; marquant ainsi une contradiction avec le principe du faire-faire et le principe de participation prescrits dans le DSRP. Par ailleurs, s'il est vrai que la SCA a dans sa grande partie initié des programmes dans la grappe « agriculture et agro-industrie », c'est surtout la sous-grappe des produits horticoles d'exportation qui en a le plus bénéficié. En effet avec la relance des exportations de fruits et légumes qui, après avoir baissé, sont passées de 3000 tonnes en 2003 à 8500 tonnes en 2006, la filière horticole était considérée prioritaire<sup>154</sup>.

Ce choix qui a mobilisé d'importantes ressources s'est fait au désavantage des filières céréalières où évolue l'agriculture familiale. C'est ainsi que l'on constate une contradiction entre les objectifs énoncés dans le DSRP et ceux poursuivies par la SCA qui était incontestablement axée sur le développement d'une agriculture commerciale. Ce décalage est d'autant plus profond que la *Loi d'orientation agro-sylvo-pastorale* votée en 2004 présentait les intentions de l'État de faire du développement du monde rural une priorité.

---

<sup>153</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 62. [http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>154</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 402-403.

### 2.3.3 LOI D'ORIENTATION AGRO-SYLVO-PASTORALE (LOASP)

Élaborée en juin 2004, la LOASP tenta d'apporter une réponse efficace à la paupérisation chronique des petits producteurs énoncée dans le DSRP. La nécessité d'augmenter les revenus des paysans y était présentée comme un facteur essentiel à la réduction de la pauvreté<sup>155</sup>. En d'autres termes, il était admis par l'État et les différents acteurs que des revenus convenables et stables pour les paysans (plus particulièrement les petits producteurs) permettraient non seulement d'accroître les capacités de ces derniers à satisfaire leurs besoins et fonctionnements mais ils permettraient aussi de placer le monde rural sur la voie du développement.

Il s'agissait alors de créer un environnement attractif et incitatif en milieu rural à travers la transformation de l'agriculture familiale qui passerait de systèmes extensifs de production à des systèmes de production intensifiés, soutenus par l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural<sup>156</sup>. L'idée était donc de réaliser des gains de productivité en modernisant l'agriculture familiale dans ses méthodes, ses équipements, ses infrastructures et dans la diversification de ses produits cultivés. C'est dans cette optique que la LOASP tenait compte de l'ensemble des activités économiques en milieu rural et de leur implication sociale et environnementale. Elle présentait une vision sur vingt ans articulée autour d'une politique de développement agro-sylvo-pastorale caractérisée par d'importants engagements financiers et un réel besoin d'une réforme foncière.

Elle a ainsi servi de base dans l'élaboration du Programme national de développement agricole (PNDA), du Plan national de développement de l'élevage (PNDE) et du Plan d'action forestier du Sénégal (PAFS)<sup>157</sup>. Centrée sur le

<sup>155</sup> République du Sénégal. *DSRP : Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2006-2010*. Dakar : République du Sénégal, octobre 2006, p. 31. <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf>

<sup>156</sup> *Ibid.*

<sup>157</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances, Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté. *Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, année 2004*. République du Sénégal : ministère de l'économie et des

redressement de l'économie rurale et des conditions de vie des paysans, la LOASP portait sur plusieurs axes stratégiques. Parmi les domaines d'intervention retenus, six étaient prioritaires : 1) la maîtrise de l'eau, 2) le développement des infrastructures socio-collectives de base, 3) l'amélioration des sols, 4) l'intensification et la diversification des productions, l'intégration des filières et la régulation des marchés, 5) la mise en place d'un système de promotion et de gestion de la qualité des produits agricoles et 6) l'amélioration des conditions d'exercice des activités agricoles<sup>158</sup>.

Pour parvenir au développement envisagé, la LOASP suggérait la création d'un Fonds national de développement agro-sylvo-pastoral (FNDASP), d'un fonds d'aide à la modernisation des exploitations agricoles et d'une politique de soutien aux mutuelles d'épargne et de crédit en milieu rural<sup>159</sup>. Il nous paraît juste de dire que ces dispositions pour une plus grande allocation du budget de l'État au secteur agricole venaient renforcer cette tendance déjà observée depuis le début des années 2000. En outre, la LOASP proposait la mise en place d'un Système national de conseil agro-sylvo-pastoral (SNCASP) administré par l'État et les représentants des OPA<sup>160</sup>.

En mettant de l'avant l'implication des OPA, la LOASP rappelait le statut qui était désormais accordé aux métiers de l'agriculture. En effet, on pouvait lire dans la Loi ce qui suit : « Par ailleurs, il est désormais reconnu aux personnes exerçant les métiers de l'agriculture la liberté de se regrouper au sein d'organisations professionnelles agricoles (syndicats, fédérations, organisations interprofessionnelles) pour la défense de leurs intérêts et la fourniture de services à leurs membres.<sup>161</sup> ».

---

finances, mai 2005, p. 34, [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT\\_D\\_AVANCEMENT\\_DSRP\\_2004.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT_D_AVANCEMENT_DSRP_2004.pdf)

<sup>158</sup> CSAO-CILSS. *Profil sécurité alimentaire : Sénégal, rapport final*. « s.l », CSAO-CILSS, avril 2008, p. 25. <http://www.oecd.org/fr/pays/senegal/41643065.pdf>

<sup>159</sup> République du Sénégal, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique. *Loi d'orientation Agro-Sylvo-Pastorale : texte adapté*. Dakar : République du Sénégal, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, 2005. p. 59-60. [http://inter-reseaux.org/IMG/pdf\\_LOASP\\_francais\\_adapte.pdf](http://inter-reseaux.org/IMG/pdf_LOASP_francais_adapte.pdf)

<sup>160</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>161</sup> République du Sénégal, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique. *Loi d'orientation*

Ce passage réaffirmait l'intention de l'État de dialoguer avec les OPA en valorisant leurs opinions, leurs compétences et leurs contributions. C'est notamment le cas du CNCR dont la contribution à la rédaction finale de la LOASP fut essentielle. Toutefois, il nous faut préciser que la mise en œuvre de LOASP fut marquée par de profondes oppositions entre l'État et les OPA quant à la question de la réforme foncière qui aurait dû permettre aux producteurs d'utiliser la terre comme garantie pour l'obtention de crédits<sup>162</sup>. C'est là un aspect de la Loi qui demeura un sujet de désaccord sans véritable suite.

En somme, s'il est vrai que la LOASP n'a pas significativement stimulé le développement rural ni influencé les démarches de la SCA, elle a tout de même été « le premier texte de politique agricole ayant fait l'objet d'une vaste concertation et d'un large débat au Sénégal<sup>163</sup> ». C'est pourquoi elle est restée un outil majeur de la consolidation du discours paysan et des initiatives de valorisation des exploitations familiales ; à l'exemple du Plan de retour vers l'agriculture (REVA).

#### 2.3.4 LE PLAN REVA (RETOUR VERS L'AGRICULTURE)

Initié en 2006, le Plan REVA s'inscrit dans la continuité de la LOASP et du DSRP en matière d'augmentation des revenus des paysans en vue de favoriser une réduction durable de la pauvreté en milieu rural. Tel que son nom le suggère, le *Plan du Retour Vers l'Agriculture* était une réponse de l'État aux problématiques de l'exode rural et de l'immigration clandestine des jeunes. Selon les observations de Monsieur Malamine Sadio, Conseiller en Planification à la DAPS, les faibles performances du secteur agricole ont amené les zones rurales à se vider rapidement de leurs populations actives qui délaissaient les métiers de l'agriculture. La majorité

---

*Agro-Sylvo-Pastorale : texte adapté.* Dakar : République du Sénégal, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, 2005. p. 19. [http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/LOASP\\_francais\\_adapte.pdf](http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/LOASP_francais_adapte.pdf)

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 7.

des ruraux préférait s'installer dans les centres urbains (plus spécifiquement à Dakar la capitale) pendant qu'une partie tentait une immigration clandestine vers l'Europe (particulièrement les jeunes)<sup>164</sup>. C'est dans cette perspective que le Plan REVA avait pour but principal de freiner ces phénomènes en valorisant les métiers de l'agriculture. On peut ainsi lire dans la présentation du Plan REVA :

Le « Plan REVA ou Retour Vers l'Agriculture » s'inscrit dans le cadre du développement durable et consiste à créer une dynamique nationale de retour massif, durable et soutenu des populations, toutes catégories confondues, vers la terre afin de faire des métiers de l'agriculture le soubassement de l'économie nationale et de l'agriculture le moteur du développement du pays.<sup>165</sup>

Il s'agissait alors de mettre en place les bases d'une agriculture génératrice de revenus stables et capable de répondre aux besoins d'une population rurale en quête de meilleures conditions de vie. Pour ce faire, le Plan REVA s'est articulé autour de deux grandes composantes qui sont 1) les pôles d'émergences intégrés et 2) la promotion de l'initiative privée dans le secteur agro-sylvo-pastorale<sup>166</sup>. Elles renvoyaient respectivement à la création et l'aménagement de vastes exploitations modernisées et au renforcement des incitatifs pour l'investissement privé.

L'État mit sur pied un mécanisme de crédit et des programmes de subvention servant à faciliter l'accessibilité aux intrants agricoles (semences, engrais, matériels et équipements agricoles), aux activités de transformation et aux opportunités de

---

<sup>164</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Malamine Sadio, Conseiller en Planification à la Direction de l'Analyse de Prévision (DAPS), Dakar le 15 mars 2011.

<sup>165</sup> République du Sénégal, ministère de l'agriculture, de l'hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire. *Nouvelle orientation de la politique agricole : Plan RÉVA, retour vers l'agriculture*. Dakar : République du Sénégal, ministère de l'agriculture, de l'hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire, juillet 2006, p. 3. [http://www.ipar.sn/IMG/pdf/2006\\_reva.pdf](http://www.ipar.sn/IMG/pdf/2006_reva.pdf)

<sup>166</sup> *Ibid.*, p. 6.

commercialisation<sup>167</sup>. Par cette démarche, il encourageait l'ajout de valeur aux produits et favorisait la diversification des débouchés sur les marchés national, régional et international. La tactique derrière le Plan REVA était de mettre en place des exploitations agricoles qui seraient actives durant toute l'année et auraient une forte productivité. Pour y parvenir le Plan privilégiait la production de cultures irriguées (spécifiquement celles horticoles) et le développement de l'agro-industrie. Une Agence nationale de gestion et de mise en œuvre du Plan REVA (A.N.REVA) fut créée en 2007 à titre de structure d'encadrement et avec l'appuie des différents services de l'État, elle était chargée de coordonner l'exécution du Plan<sup>168</sup>. Il est intéressant de constater l'insistance avec laquelle l'État spécifiait le rôle d'accompagnateur qu'il se réservait en laissant les actions concrètes d'exécution entre les mains des acteurs privés. À termes, le Plan REVA visait une totale appropriation du programme par les bénéficiaires concernés (jeunes ruraux, jeunes citadins, femmes, groupements de femmes, émigrés, diplômés d'écoles de formation ou d'universités). Toutefois, malgré un investissement global estimé à 60 millions de dollars US (dont une grande partie fut financée par le Maroc et l'Espagne)<sup>169</sup>, le Plan REVA n'a pas donné les résultats prévus par le gouvernement. Réalisés sous deux phases (une phase pilote de 2006 à 2007 et une phase d'extension de 2008 à 2015), le Plan REVA s'est avéré incapable de freiner l'exode rural. Selon l'USAID, la source de cet échec repose sur le fait que le Plan a été sous-financé par rapport aux besoins réels<sup>170</sup>. Cette déduction nous laisse penser que la planification qui a été faite du Plan REVA était très peu adaptée aux objectifs énoncés.

En outre, il nous paraît pertinent de nous questionner sur les impacts

---

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>168</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>169</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>170</sup> United States Agency for International Development (USAID). *AgClir Senegal : Réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole du Sénégal : Plan d'action*. USAID, Septembre 2009, p 112. <http://egateg.usaid.gov/sites/default/files/Senegal-fr.pdf>

qu'auraient pu avoir le Plan REVA sur la relance d'une agriculture propre aux réalités du monde rural. En effet, comme nous l'avons précédemment mentionné dans notre étude, l'agriculture en milieu rural est essentiellement familiale et axée sur les cultures céréalières. Dans ce contexte il nous est difficile de voir comment le Plan REVA en privilégiant les cultures horticoles pouvait favoriser un retour vers l'agriculture vivrière. Finalement, s'il est vrai que le Plan REVA envisageait un retour vers l'agriculture, il a surtout été un retour vers des cultures majoritairement exportés. Force est de constater que la valorisation des métiers de l'agriculture soutenue par ce Plan n'a pas empêché le Sénégal d'être en 2010 le pays le plus urbanisé de l'Afrique de l'Ouest<sup>171</sup>. Comme le soulignaient déjà en 1998 les chercheurs de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires : « *High rates of urbanization mean that urban food insecurity and malnutrition are concerns [...]*<sup>172</sup> ». Ainsi, on comprend qu'au delà de n'avoir pas réussi à stimuler la relève agricole, ce Plan n'est pas parvenu à exercer un impact positif sur l'insécurité alimentaire urbaine qui est dans une grande mesure aggravée par l'exode des ruraux vers les villes. La crise alimentaire de 2008 a levé le voile sur les lacunes des programmes agricoles et incita l'État à élaborer une stratégie de retour vers les filières céréalières ; à savoir la GOANA.

---

<sup>171</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nuhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 18.

<sup>172</sup> Ruel, Marie T., James L. Garrett, Saul Sutkover Morris, Daniel G. Maxwell, Arne Oshaug, Patrice L. Engle, Purnima Menon, Alison T. Slack et Lawrence James Haddad. « Urban challenges to food and nutrition security: a review of food security, health, and caregiving in the cities » Washington: Food Consumption and Nutrition Division, International Food Policy Research Institute, no 51, octobre 1998, p. 1. <http://www.ifpri.org/publication/urban-challenges-food-and-nutrition-security>

### 2.3.5 LA GRANDE OFFENSIVE AGRICOLE POUR LA NOURRITURE ET L'ABONDANCE (GOANA)

Afin de bien saisir les enjeux derrière la GOANA, il est essentiel de la replacer dans son contexte. En effet, l'année 2008 a été particulièrement marquée par la flambée des prix des denrées alimentaires de base un peu partout dans le monde. Cette situation qui affecta profondément les capacités des plus pauvres à se nourrir, entraîna de nombreuses manifestations et émeutes dans plusieurs PED ; notamment au Sénégal. Dépendant des importations alimentaires pour plus de 60% de sa consommation<sup>173</sup>, le pays n'a pas pu éviter la crise alimentaire. C'est dans cette perspective que le chef de l'État proposa la GOANA pour sortir le Sénégal de sa dépendance.

Lancée en avril 2008, la GOANA avait pour objectif d'augmenter significativement la production céréalière et vivrière afin d'enrayer le déficit alimentaire, de venir à bout de l'insécurité alimentaire récurrente et de créer des surplus exportables. Les cultures concernées par ce programme étaient le mil, le riz, le fonio, le manioc, le sorgho, le maïs, le niébé, le bissap et le blé ; principales composantes de l'alimentation de la population sénégalaise.

D'après les prévisions de l'État, la GOANA devait résulter dès la campagne agricole 2008-2009 sur une production de : 500 000 tonnes de riz, 3 millions de tonnes de manioc, 2 millions de tonnes de maïs et 2 millions de tonnes pour les autres produits vivriers<sup>174</sup>. L'enveloppe budgétaire du programme était estimée à 345

<sup>173</sup> République du Sénégal, Banque mondiale, Coopération française, FIDA, ASPRODEB et Coopération suisse. *Changements structurels dans l'agriculture et le monde rural au Sénégal : Rapport final de la seconde phase du Programme RuralStruc, résumé exécutif*. Dakar : République du Sénégal, Banque mondiale, Coopération française, FIDA, ASPRODEB et Coopération suisse. Juin 2009, p.7 [http://www.ipar.sn/IMG/pdf/RuralStruc\\_Resume\\_Phase\\_2.pdf](http://www.ipar.sn/IMG/pdf/RuralStruc_Resume_Phase_2.pdf)

<sup>174</sup> République du Sénégal, ministère de l'agriculture. *Programme Agricole 2008-2009: La Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance*. Dakar: République du Sénégal, ministère de l'agriculture, mai 2008, p. 14. <http://inter-reseaux.org/IMG/pdf/Textegoana-mai08.pdf>

milliards de franc CFA (soit 825 millions de dollars US) financés par l'État et les investisseurs privés et répartis dans l'achat d'engrais, de semences, de produits phytosanitaires, d'équipements agricoles, dans la mise en place d'aménagements hydro-agricoles et dans l'encadrement<sup>175</sup>.

Il s'agit là d'un des plus importants budgets alloués au secteur agricole depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral en 2000.

La GOANA prévoyait de nombreuses subventions pour l'achat d'intrants agricoles, des allègements fiscaux et des facilitations pour l'accès aux terres et aux crédits en guise d'incitatifs pour encourager l'investissement privé<sup>176</sup>. C'est d'ailleurs dans cette optique que l'APIX fut chargée de la rédaction de plusieurs « cahiers d'orientations stratégiques » présentant les potentialités économiques des filières céréalières et vivrières.

Même si les bons résultats de la campagne agricole de 2008-2009 étaient pour beaucoup d'observateurs dus à la bonne pluviométrie, ils illustrent quand même à notre avis quelques retombés positifs de la GOANA. En effet selon les données du FMI, la production de céréales au Sénégal passa de 772 239 tonnes en 2007 à 1 722 867 tonnes en 2008 puis à 1 713 455 tonnes en 2009 et le revenu agricole moyen augmenta quant à lui de 37,5% entre 2007 et 2008 et de 8,1% entre 2008 et 2009<sup>177</sup>. Notons que les campagnes agricoles 2009-2010 et 2010-2011<sup>178</sup> ont aussi enregistré

<sup>175</sup> Ministère de l'agriculture du Sénégal, Agence de promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX). *Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance : cahier d'orientations stratégiques, matrice d'opportunités d'investissements*. Dakar : Ministère de l'agriculture du Sénégal, APIX, juillet 2008, p. 15. [http://www.pds.sn/IMG/pdf/3\\_Orientations\\_strategiques\\_goana.pdf](http://www.pds.sn/IMG/pdf/3_Orientations_strategiques_goana.pdf)

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>177</sup> Fonds monétaire international (FMI). *Sénégal : Rapport d'étape annuelle du Document de réduction de la pauvreté*. Washington, D.C : FMI, décembre 2010, p. 4. <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2010/cr10368f.pdf>

<sup>178</sup> Malgré une réduction des subventions de 35,7% causée par les difficultés de trésorerie de l'État, la bonne pluviométrie a permis à la campagne agricole d'être satisfaisante entre 2010 et 2011. République du Sénégal, ministère de l'Économie et des finances, Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). *Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, version finale*. Dakar : Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), février 2013, p. 172.

des résultats satisfaisants. Cependant, malgré ces avancés notables, la production s'est avérée largement en deçà des prévisions de la GOANA. Ce constat vient indéniablement valider les opinions des nombreux critiques qui ne voyaient en la GOANA qu'une initiative irréaliste, mal formulée et trop réductrice des enjeux alimentaires du pays. Parmi eux, le CNCR était au premier rang! En effet, il se plaignait de ne pas avoir été consulté lors de l'élaboration du programme et ne l'a donc pas appuyé<sup>179</sup>. D'après Babou Ngom, représentant du CNCR en 2008, la GOANA était davantage destinée aux investisseurs privés qu'aux agriculteurs sénégalais<sup>180</sup>. Chose certaine, l'absence du principal porte parole des OP en disait long sur le degré d'acceptation de la GOANA par les acteurs ruraux.

La critique émanait aussi de certains organismes de recherche tels que le Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES) qui reprochait à la GOANA de ne pas s'intégrer dans une stratégie globale de croissance<sup>181</sup>. Selon le CRES, seule une stratégie inclusive abordant l'agriculture dans son ensemble pourrait permettre au Sénégal d'améliorer sa situation agricole et de concrétiser ses objectifs alimentaires<sup>182</sup>. Quant à l'USAID, elle évoquait les limites de la GOANA en soulignant que celle-ci était trop centrée sur l'aspect production du problème, négligeant ainsi les aspects commercialisation et logistique; pourtant aussi importants<sup>183</sup>. Autrement dit, en agissant spécifiquement sur les facteurs de

---

[http://www.ansd.sn/publications/annuelles/SES\\_2011\\_def.pdf](http://www.ansd.sn/publications/annuelles/SES_2011_def.pdf)

<sup>179</sup> Gueye, Mohamed. « Goana qui soulève des tempêtes; la grande offensive dont on rêva ». *Défis Sud*. En ligne. no 85 (2008), p. 19. Récupéré de [http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis\\_sud/85/defi-85-09-doss-gueye.pdf](http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/85/defi-85-09-doss-gueye.pdf)

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES). *Croissance agricole et options d'investissement pour la réduction de la pauvreté au Sénégal : Quelle perspective pour la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), rapport final*. Dakar-Médina : Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES), décembre 2009, p. 73-74.

<sup>182</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>183</sup> United States Agency for International Development (USAID). *AgClir Senegal : Réforme*

production, la GOANA négligea l'ensemble des difficultés entourant la vente et l'acheminement des denrées vers les marchés locaux.

Certes, l'insécurité alimentaire du pays faisait état des problèmes de disponibilité des denrées de base en quantité suffisante mais elle présentait aussi un volet sur l'accessibilité de ces denrées pour les plus pauvres ; aspect peu approfondie par la GOANA. En somme, nous pouvons déduire que la GOANA qui reflétait essentiellement la vision de l'État n'a pas su conquérir l'ensemble des paysans sénégalais. Très médiatisée et controversée, elle répondait surtout à un événement ponctuel et ne possédait pas tous les outils nécessaires pour répondre au problème structurel de l'agriculture sénégalaise. De plus, en incitant les acteurs privés à s'investir à ses côtés dans l'économie agricole, l'État démontrait une fois de plus son ambition d'encourager l'entrepreneuriat agricole. L'idée en tant que telle n'était pas négative mais en mettant à profit ses droits fonciers pour faciliter l'attribution des terres aux entrepreneurs agricoles, l'état désavantageait clairement les petits producteurs.

Pour conclure, il nous paraît juste de dire que la dynamique qui entourait la GOANA était différente de celle qui animait la LOASP mais très proche de la logique du Plan REVA et de la SCA. Il nous semble donc évident que la conviction de l'État de pouvoir parvenir à la croissance économique par le développement de certaines filières, généralement celles horticoles, orienta l'essentiel des initiatives mises de l'avant depuis 2000 ; à l'exemple du PDMAS.

### 2.3.6 PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS AGRICOLES DU SÉNÉGAL (PDMAS)

Inspiré en grande partie du PPEA, le PDMAS aborde la question du développement des marchés agricoles sous un angle plus large. En effet, non seulement il se penche sur les possibilités du pays d'augmenter ses exportations

horticoles et non traditionnelles<sup>184</sup> à l'échelle régionale et internationale mais le PDMAS explore aussi les potentiels du marché national. Sachant que le Sénégal importe une grande quantité de produits horticoles chaque année (chiffrée à environ 20 milliards de francs CFA soit 40 millions de dollars US<sup>185</sup>), la maîtrise de cette part de marché pourrait indéniablement améliorer les revenus des producteurs sénégalais et réduire le déficit de la balance commerciale. C'est dans cette perspective que le PDMAS vise à soutenir, sur une période de dix ans (2006-2015), les petits producteurs afin qu'ils augmentent leur productivité, tirent le maximum de profits de leur produits et se positionnent comme de véritables acteurs compétitifs de l'agriculture commerciale sénégalaise.

Concrètement, les actions du PDMAS visent à privilégier l'irrigation, à favoriser la modernisation des méthodes de travail, à encourager les activités de transformation pour stimuler l'agro-industrie et à améliorer les mécanismes de conditionnement, de transport et de stockage<sup>186</sup>. C'est donc toute la chaîne d'approvisionnement qui est abordée dans cette approche. Les principales filières concernées par le programme sont 1) les cultures maraîchères de contre-saison, 2) l'arboriculture fruitière, 3) les cultures d'import substitution, 4) les légumes pour la consommation locale et 5) les filières d'élevage (viande rouge et volaille)<sup>187</sup>. Même si l'on constate que le PDMAS cible plus que les produits horticoles d'exportation, ils ne restent pas moins prioritaires ; d'où la première place attribuée aux cultures maraîchères qui, précisons le, constituent majoritairement l'offre actuelle des

<sup>184</sup> Notons que par exportations non traditionnelles nous faisons ici référence aux aliments autres que l'arachide et le poisson.

<sup>185</sup> Stratégie de croissance accélérée (SCA). *Réduction des importations des fruits et légumes*. Récupéré de [http://www.sca.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=357:des-professionnels-visent-une-diminution-de-35-des-importations-et-un-accroissement-des-exportations-a-100000-tonnes-a-lhorizon-2015&catid=63&Itemid=111](http://www.sca.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=357:des-professionnels-visent-une-diminution-de-35-des-importations-et-un-accroissement-des-exportations-a-100000-tonnes-a-lhorizon-2015&catid=63&Itemid=111)

<sup>186</sup> PDMAS. *Le programme*. Récupéré de [http://www.pdmas.org/?page\\_id=444](http://www.pdmas.org/?page_id=444)

<sup>187</sup> PDMAS. *Présentation du programme*. Dakar, Mai 2010, p. 4. Récupéré de [http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/PDMAS\\_Pr%C3%A9sentation\\_mai\\_2010.pdf](http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/PDMAS_Pr%C3%A9sentation_mai_2010.pdf)

produits exportés du pays. Par ailleurs, il s'avère pertinent de souligner que le PDMAS est essentiellement axé sur les exploitations familiales de très petite taille (moins de 0,5 hectares)<sup>188</sup> en milieu rural car dans le contexte de compétition actuelle se sont elles qui éprouvent le plus de difficulté à s'intégrer aux marchés.

Pour mener à bien ses travaux, le PDMAS s'appuie sur un budget de 150 millions USD, dont 40% est financé par l'État et le reste par l'ACDI et la Banque mondiale<sup>189</sup>. La coordination du Programme fut confiée au ministère de l'Agriculture qui, en fonction des projets, collabore avec différentes structures (ministère du Commerce, ANCAR, APIX, associations de producteurs/exportateurs, ISRA, ITA, etc.) et partenaires privés<sup>190</sup>. Cette logique de partenariat s'insère comme beaucoup d'autres programmes dans la volonté de l'État de multiplier et de diversifier les acteurs impliqués dans les activités agricoles. Même si des doutes existent quant à l'efficacité de cette approche, elle nous semble avoir été fructueuse dans le cas du PDMAS. En effet, au 30 juin 2012 on reportait 53 sous-projets cofinancés par le PDMAS dans les différentes zones d'intervention du programme (Bassin arachidier, Casamance, Niayes, Vallée du Fleuve Sénégal)<sup>191</sup>. Plusieurs opérations pilotes, tests de diversifications de produits, études stratégiques et rapports de suivi par filière ont été réalisés. Certes, de nombreux projets sont encore en cours, certains objectifs ne sont pas atteints et la majorité des petits producteurs se heurtent toujours au monopole des grands opérateurs. Néanmoins sur la base des résultats évoqués ci-dessus, nous pouvons déduire que le PDMAS est sur une voie satisfaisante.

Le Programme ne s'étend présentement qu'à un nombre restreint de produits

---

<sup>188</sup> Matsumoto-Izadifar, Yoshiko. *Sénégal. Pour une meilleure utilisation du potentiel agro-industriel*. OECD : *Entreprendre pour le Développement*, 2008, p. 24. <http://www.oecd.org/fr/dev/41228368.pdf>

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 22-24.

<sup>190</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>191</sup> PDMAS. *Les interventions et réalisations*. Récupéré de [http://www.pdmas.org/?page\\_id=499](http://www.pdmas.org/?page_id=499)

et au rythme des réalisations il est pertinent de penser que la période d'exécution du PDMAS sera sûrement rallongée avec très certainement une augmentation du budget. Au vu des quelques engagements pris par le nouveau gouvernement en place depuis avril 2012, nous pouvons conclure qu'il poursuit les objectifs généraux des autorités précédentes en matière de développement d'une agriculture commerciale ; ce qui conforte notre hypothèse de l'élaboration d'une seconde génération du PDMAS dans l'avenir.

Pour conclure, on peut affirmer que la période 2000-2012 ne s'est pas soldée par une relance prometteuse de l'agriculture sénégalaise. Les nombreux programmes et projets réalisés dans le cadre du DSRP et de la SCA n'ont manifestement pas produit les résultats fixés et attendus. Trop ambitieux et peu cohérents entre eux, ils reflétaient plutôt une position mitigée d'un État qui poursuivait des objectifs très souvent contraires : 1) moins d'État, plus d'acteurs privés mais une concertation limitée avec les OP, 2) le respect des engagements régionaux et internationaux en matière de libéralisation mais l'application de taxes à l'importation et d'un gel des prix pour certains produits importés et l'octroi de subventions aux intrants agricoles, 3) un soutien aux exploitations familiales mais une mise en place d'incitatifs forts pour le développement d'une agriculture d'entreprise par le biais des exploitations privées, 4) un discours en faveur de l'élimination de l'insécurité alimentaire mais des actions privilégiant une plus grande compétitivité sur les marchés extérieurs et 5) une SRP qui se veut générale mais une SCA centrée sur une conception commerciale du développement ; que de stratégies pour le moins contradictoires à nos yeux !

La question foncière n'ayant pas été révisée, les capacités d'investissement des petits producteurs ne se sont pas améliorées et le secteur informel garda le dessus sur les voies formelles, laissant libre cours à toutes sortes de tactiques pour contourner la Loi. Avec une croissance économique par tête d'habitant de moins de 1% l'an entre l'année 2000 et 2011<sup>192</sup>, les multiples engagements politiques n'ont

---

<sup>192</sup> Mbaye, Abdoul. « Discours introductif à l'occasion de la validation politique de la Stratégie

vraisemblablement pas stopper la paupérisation d'une grande partie de la population ; plus spécialement en milieu rural. Toutefois, même si le bilan est peu réjouissant, nous ne pouvons omettre les avancés qui ont été accomplis par rapport à la période 1980-2000. Les OP se sont mieux organisées. Elles ont acquis une autonomie et un pouvoir politique non négligeable. Des organismes socioprofessionnels se sont constitués et mettent en place des initiatives pour soutenir leurs membres. Plus de terres ont été aménagées ; surtout pour l'irrigation permettant l'introduction de nouvelles variétés. L'investissement dans le secteur agricole a considérablement augmenté (augmentation de 66% entre 2000 et 2005<sup>193</sup>) avec une plus grande contribution des bailleurs de fonds autres que la Banque mondiale, le FMI et l'AFD et un volume impressionnant de rapports d'avancement et d'études a été produit et rendu en grande partie accessible aux acteurs de la société civile, aux acteurs privés et au public. Aujourd'hui, s'il est trop tôt pour se prononcer sur l'efficacité de la politique agricole adoptée par le nouveau gouvernement en place, on peut très certainement se prononcer sur ses principales orientations.

#### 2.4 2012 À NOS JOURS : LA DIFFÉRENCE DANS LA CONTINUITÉ

Arrivé au pouvoir en avril 2012 suite à la seconde alternance politique du pays, le gouvernement du président Macky Sall se veut plus cohérent que son prédécesseur dans son approche du développement agricole. Le discours tenu par les nouvelles autorités libérales suggère une meilleure coordination des programmes et des projets soutenus par une vision plus claire et structurée du développement envisagé. Autrement dit, il s'agit de minimiser l'éparpillement qui caractérisait les interventions de l'État de façon à ce qu'elles soient dorénavant plus efficaces et plus

---

nationale de développement économique et social ». Dakar : Assemblée nationale, 7 novembre 2012. Récupéré de <http://www.gouv.sn/Strategie-Nationale-de-1293.html>

<sup>193</sup> République du Sénégal, CEDEAO, Union Africaine. Sénégal : *Revue des efforts de développement dans le secteur agricole*. p. 5. <http://www.resakss.org/sites/default/files/pdfs/senegal-caadp-brochure-1-revue-des-efforts-de-dvel-42500.pdf>

efficientes. Conscient des minces chances que le Sénégal a de concrétiser une réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015, l'État ambitionne désormais de la réduire de manière significative d'ici 2020 grâce à des politiques mieux ciblées et focalisées sur des actions prioritaires<sup>194</sup>.

La plupart des programmes entamés sous le précédent gouvernement sont poursuivis avec l'idée d'une plus grande rigueur dans leur suivi et évaluation. Les subventions aux intrants agricoles sont maintenues voir augmentées mais semblent faire l'objet d'une meilleure concertation avec les OP. Les partenariats avec les bailleurs de fonds sont renforcés avec l'espoir d'un meilleur transfert des connaissances et d'une valorisation des compétences locales. Dans une optique de rationalisation, plusieurs structures de l'État jugées non pertinentes ou trop budgétivores sont supprimées ou fusionnées. La crédibilité de la SCA en tant que stratégie de croissance est réaffirmée et une nouvelle génération du DRSP est élaborée afin de présenter les réorientations stratégiques de l'État en matière de développement économique et social. Ce nouveau document devient ainsi le cadre de référence sur lequel se fondent les politiques et programmes sectoriels pour la période 2013-2017.

#### 2.4.1 STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (SNDES) 2013- 2017

La première remarque que nous faisons à la lecture de ce document porte sur le nom qui lui a été donné. Le passage de DSRP à SNDES constitue à notre avis une démonstration de la différence que veut marquer le nouveau gouvernement quant à ses positions plus inclusives des enjeux du développement. En effet, la SNDES se présente comme une fusion actualisée des propositions soumises dans la SCA, dans

---

<sup>194</sup> Mbaye, Abdoul. « Discours introductif à l'occasion de la validation politique de la Stratégie nationale de développement économique et social ». Dakar : Assemblée nationale, 7 novembre 2012. Récupéré de <http://www.gouv.sn/Strategie-Nationale-de.1293.html>

la LOASP et dans le Document de Politique Économique et Social (DPES) de 2011 afin de les adapter aux nouveaux défis socioéconomiques auxquels fait face le Sénégal pour en tirer une stratégie offrant de meilleures perspectives d'avenir. L'objectif du taux de croissance annuel moyen est fixé à 6,8% voir 7%, soit le même objectif fixé dans le DSRP<sup>195</sup>.

Il est intéressant de voir que les volets agriculture et sécurité alimentaire, bien qu'ils soient reliés, sont présentés distinctement l'un de l'autre de manière à mettre en évidence les enjeux spécifiques à chacun. Plus particulièrement sur les questions de sécurité alimentaire, la SNDES innove en s'attaquant clairement à la problématique de l'autosuffisance en riz qui, rappelons le, est l'un des céréales les plus consommés par la population et dont la production éprouve d'énormes difficultés depuis les années 1960 ; favorisant une hausse drastique des importations au fil des années. De plus, en évoquant les problèmes d'accessibilité physique mais aussi économique des produits alimentaires, la SNDES se penche incontestablement sur les préoccupations des populations en zone urbaine comme en zone rurale. Ce qui atteste d'une réflexion globale de l'insécurité alimentaire au pays. En outre, le fonctionnement des marchés des produits vivriers est mis de l'avant afin d'en améliorer la qualité sur l'ensemble du territoire ; ce qui révèle une volonté de mieux en réguler les performances à travers le pays. Un autre fait intéressant à mentionner est la place qui est accordée au renforcement des systèmes de prévention et de gestion des crises alimentaires ; démontrant ainsi une qu'une analyse de la crise alimentaire survenue en 2008 a permis d'en tirer des leçons.

Pour ce qui est de l'agriculture plus spécifiquement, la SNDES reprend les orientations fondamentales énoncées dans le DSRPII en les précisant davantage : l'importance de mettre l'accent sur l'irrigation, de poursuivre l'aménagement des

---

<sup>195</sup> République du Sénégal. *SNDES 2013-2017 : Stratégie nationale de développement économique et social, version finale*. Dakar : République du Sénégal, novembre 2012, p. 24. [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/SNDES\\_2013-2017\\_-\\_version\\_finale\\_-\\_08\\_novembre\\_2012.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/SNDES_2013-2017_-_version_finale_-_08_novembre_2012.pdf)

terres non encore exploitées, d'étendre les aménagements hydro-agricoles, de moderniser les équipements par le biais d'une plus grande mécanisation et la formation des petits producteurs, l'intérêt de la recherche et de la vulgarisation agricoles, la nécessité de développer et de promouvoir des agro-industries compétitives, le besoin d'une relance du capital semencier, l'importance d'une amélioration des conditions d'accès au crédit et l'urgence de mettre sur pied de nouvelles infrastructures de transport et de meilleures routes<sup>196</sup>. Certains objectifs du PDMAS en matière de mise en marché des produits agricoles et maraîchers sont aussi repris. Parmi les quelques nouveautés on retrouve : l'importance de mettre en place un système harmonisé de suivi-évaluation qui prenne en considération le genre, l'urgence d'enfin réaliser une réforme foncière qui prenne en compte le cadastre rural et permette un accès équitable des acteurs à la propriété foncière et l'intérêt des TIC qui offrent de nombreuses possibilités de traçabilité des chaînes de valeur et permettent un accès en temps réel à l'information sur les marchés des produits agricoles<sup>197</sup>. Ces dimensions nouvelles des questions agricoles viennent renforcer l'esprit de modernité qui anime la SNDES qui se veut plus adaptée aux réalités complexes et actuelles du monde agricole sénégalais.

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer la transcription des orientations de la SNDES en actions concrètes efficaces, nous pensons que si elles sont matérialisées à travers des programmes et des projets plus réalistes et mieux adaptés aux défis d'un développement agricole durable propre aux réalités du Sénégal, un équilibre est possible entre l'atteinte de la sécurité alimentaire et l'essor de la compétitivité des produits agricoles et agroalimentaires sénégalais.

Tout au long de ce second chapitre nous nous sommes penchés sur l'évolution de la politique agricole au Sénégal depuis l'indépendance du pays. Un grand nombre de plans, de stratégies, de programmes et de projets agricoles ont été

---

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>197</sup> *Ibid.*

mis en œuvre par l'État sénégalais entre 1960 et aujourd'hui et il nous aurait été impossible de tous les analyser. Nous nous sommes ainsi focalisés sur les initiatives les plus déterminantes qui ont permis de faire ressortir les différentes contradictions de la démarche gouvernementale qui échoua à se doter d'une ligne directrice claire et efficace. Nous avons démontré comment la quête des profits de la culture arachidière a creusé le déficit vivrier du pays et figé le système agricole dans une profonde impasse. En poursuivant sur l'héritage de la colonisation, les autorités de l'époque ont conditionné le caractère commercial de l'agriculture sénégalaise et entraîné une dépendance aux importations alimentaires ; rendant le pays extrêmement sensible aux fluctuations des prix des denrées alimentaires sur les marchés mondiaux. Comme le soulignait Samir Amin dès 1971 dans son ouvrage *L'Afrique de l'Ouest bloquée. L'économie politique de la colonisation* : « Les difficultés du Sénégal proviennent de la spécialisation arachidière qui a épuisé depuis longtemps ses possibilités et a engagé le pays dans une voie sans issue <sup>198</sup> ». En d'autres termes, c'est dès ses débuts que l'État sénégalais opta pour un modèle de développement agricole peu soutenable à long terme.

Les années d'ajustements structurels n'ont manifestement fait qu'aggraver la situation en accentuant la paupérisation des petits producteurs livrés à eux même face à une libéralisation peu encadrée et trop éloignée des réalités du monde rural sénégalais. Les stratégies poursuivies depuis l'an 2000 ne sont pas parvenues à inverser la tendance. Au-delà du discours, elles ont davantage servi au développement de l'entrepreneuriat agricole (spécialement dans la filière horticole) négligeant l'importance des exploitations familiales qui restent pourtant la caractéristique première de l'agriculture sénégalaise.

---

<sup>198</sup> Amin, Samir. *L'Afrique de l'Ouest bloquée : L'économie politique de la colonisation*. Paris : Les Éditions de Minuit, 1971, 322 p. « cité par » Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 2.  
[http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

De plus, nous avons démontré comment ces stratégies en se concentrant sur les enjeux de la disponibilité des denrées alimentaires et des intrants agricoles, n'ont pas suffisamment considéré la dimension de l'accessibilité qui renvoyait d'une part aux faibles capacités des populations à acheter leur nourriture et d'autre part aux faibles capacités des petits agriculteurs à se procurer la quantité et la qualité d'intrants nécessaires à leur activité.

Enfin, nous avons pu observer comment en l'absence d'une réforme foncière et d'actions durables de maîtrise de l'eau et du développement des infrastructures routières, la politique agricole n'a pas pu aboutir à des interventions complètes, efficaces et connectées aux autres politiques de développement et de réduction de la pauvreté.

Afin de bien apprécier la volonté de l'État de stimuler l'économie agricole du pays à travers des exportations horticoles plus compétitives, nous retracerons dans le prochain chapitre la configuration de la chaîne de valeur des fruits et légumes d'exportation. Nous montrerons comment la structure et la gouvernance de cette filière illustrent les rapports de force qui existent entre les différents acteurs ; soumettant les petits producteurs à de gros défis pour accroître leur compétitivité et celle de leurs produits.

Notre réflexion s'appuie principalement sur des entretiens que nous avons eus avec différents acteurs de la filière à savoir des responsables et représentants des structures publiques, des organisations professionnelles, des organisations de producteurs, des instituts de recherches, de la CNCA et quelques petits producteurs. Elle repose aussi sur des informations recueillies dans différentes études portant sur la filière.

### CHAPITRE III

#### LA CHAÎNE DE VALEUR DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES

La filière horticole d'exportation, principalement composée de fruits et de légumes, connaît un engouement remarquable depuis plusieurs années. En effet, avec le développement de l'entrepreneuriat agricole depuis la fin des années 1990, la hausse de la demande européenne de produits de contre-saison<sup>199</sup> et l'ouverture des marchés de la sous-région grâce au TEC, les exportations de fruits et légumes se sont vite accrues. Cet élan de croissance a permis à la filière fruits et légumes d'exportation de se classer parmi les plus dynamiques du Sénégal. L'État qui n'avait jamais administré cette filière du fait qu'elle avait toujours été jugée rentable<sup>200</sup>, y a rapidement vu une opportunité de création de richesse. Cet intérêt s'est matérialisé à travers plusieurs programmes et projets en partenariat avec différents bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale, l'OMC, le CNUCED, le Canada et la Belgique. Nous pouvons à cet effet citer la Stratégie Nationale de Développement et de Promotion des Exportations sénégalaises (STRADEX), le Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat Paysan dans la région des Niayes (PAEP), le PPEA, le Projet de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises horticoles (PPMEH), le PDMAS, le Programme d'Appui au Développement Économique de la Casamance (PADEC) et le plus récent le Programme d'Aménagement et de Développement Économique des Niayes (PADEN) qui est en cours jusqu'en mars 2018.

L'impact de ces initiatives est frappant : une augmentation du volume des exportations de fruits et légumes d'environ 41% entre 1998 et 2001 et d'environ 7%

---

<sup>199</sup> Fruits et légumes dont la commercialisation couvrent la période d'octobre à juin; période à laquelle les marchés européens produisent peu à cause des froides températures.

<sup>200</sup> Infoconseil, Paoa. *État des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal*. Dakar/Sénégal : Gret, Enda graf, SNC Lavalin, Cintech, MAE, CDE, ACIDI, MIA, 2006, p.6. [http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude\\_filiere\\_fruits\\_et\\_leg\\_Senegal\\_06.pdf](http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude_filiere_fruits_et_leg_Senegal_06.pdf)

par an en termes de dollars pour la même période<sup>201</sup>. D'après des données recueillies auprès de l'ASEPEX, les exportations de fruits et légumes seraient passées d'un volume de 9925 tonnes en 2000 à un volume de 32 032 tonnes en 2009<sup>202</sup>. Plus spécifiquement au niveau de la sous-région, le bilan publié par l'IFLEX pour l'année 2010 chiffrerait les exportations de fruits et légumes à 7000 tonnes (principalement vers la Mauritanie, le Ghana et le Maroc)<sup>203</sup>. Et selon des plus récentes estimations, le bilan de la campagne d'exportation de produits de contre-saison vers l'Europe se chiffrerait à un volume de 47 230 tonnes pour la période de novembre 2011 à juin 2012, contre 42 564 tonnes pour la campagne précédente ; soit une progression de 11%<sup>204</sup>.

Cette croissance du volume des exportations s'est accompagnée d'une diversification progressive dans l'offre de produits. Ainsi, parmi les principaux produits exportés se trouve la tomate cerise, la mangue, le haricot vert, le melon, le gombo, le maïs, le poivron, la pastèque, le concombre et l'hibiscus (communément appelé *bissap*) qui sont essentiellement exportés vers la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, les Pays-Bas, la Hollande et l'Espagne<sup>205</sup>. On peut aussi noter l'émergence de nouveaux produits exportés pour l'instant en faible quantité tels que les asperges vertes, le basilic, les fraises et les courgettes. Par ailleurs, plusieurs tests de diversification sont en cours dans le cadre du PDMAS pour la tomate séchée, la

<sup>201</sup> Diarra, Abdoulaye. *Étude de l'impact des activités d'exportation des fruits et légumes du Sénégal dans l'économie rurale*. Dakar (Sénégal) : PPEA, septembre 2003, p. 10. [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/senegal\\_ppea\\_impact\\_exportations\\_fl.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/senegal_ppea_impact_exportations_fl.pdf)

<sup>202</sup> Seck, Malick. « Exportations fruits et légumes 2000-2009 ». Dakar : ASEPEX, mars 2010.

<sup>203</sup> IFLEX Sénégal. *Bulletin périodique d'information*. Bulletin no 19, 1<sup>er</sup> semestre 2011. Récupéré de [http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/IFLEXis\\_19\\_0.pdf](http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/IFLEXis_19_0.pdf)

<sup>204</sup> IFLEX Sénégal. *Situation au 30 juin 2012 : campagne de contre-saison 2011/2012*. Dakar : IFLEX Sénégal, PDMAS, DPV, Origine Sénégal, 2012, p. 1. [http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/NT\\_Bilan%20campagne%20export%20de%20contre%20saison%202011\\_2012%20au%2030%20juin12.pdf](http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/NT_Bilan%20campagne%20export%20de%20contre%20saison%202011_2012%20au%2030%20juin12.pdf)

<sup>205</sup> Ndiassé, Ngom. « Note sectorielle 2009 : Agriculture et Agro-industrie ». Dakar/Sénégal : ASEPEX, ministère du Commerce, Décembre 2009, p. 6-7.

patate douce, l'oignon bio et l'ananas bio<sup>206</sup> ; ce qui laisse présager une plus grande expansion de l'offre d'ici peu.

À date, les fruits et légumes sont majoritairement exportés frais mais nous devons souligner que quelques petites entreprises exportatrices telles que *Fruitales*, *Zena Exotic Fruits* et *La Ruche de Zaynab* sont spécialisées dans l'exportation de fruits et légumes transformés ; notamment sous la forme de sirops, de confitures et de conserves.

Si la principale destination reste encore l'Europe, plusieurs initiatives de diversification des marchés sont présentement en cours au niveau de l'ASEPEX pour une ouverture sur les marchés des États-Unis, des pays du Golfe et de l'Asie (plus spécifiquement la Chine et le Japon) par le biais d'une plus grande participation des PME exportatrices sénégalaises aux différents salons internationaux consacrés au commerce des fruits et légumes et des produits agroalimentaires.

Toutes ces démarches illustrent aisément le potentiel certain de cette filière pour l'économie sénégalaise et au-delà d'être une source incontestable d'entrée de revenus, elle est aussi créatrice d'emplois dans les zones de production.

### 3.1 LA FILIÈRE HORTICOLE SÉNÉGALAISE : ZONES DE PRODUCTION

Les fruits et légumes sont principalement cultivés dans trois zones du pays, à savoir la Vallée du fleuve Sénégal, la zone des Niayes et les régions de la Casamance (Kolda et Ziguinchor). Ces zones se distinguent par leur grande disponibilité en eau ; un facteur essentiel pour les cultures d'irrigation. Bien que la Vallée du fleuve Sénégal soit celle qui présente le plus gros potentiel d'irrigation et que les régions de la Casamance fournissent la plus grande production de fruits du pays<sup>207</sup>, c'est dans la

<sup>206</sup> PDMAS. *Les interventions et réalisations : Test de diversification*. Récupéré de [http://www.pdmas.org/?page\\_id=499](http://www.pdmas.org/?page_id=499)

<sup>207</sup> PDMAS. *Étude d'identification générale en Casamance et dans les Niayes et études complémentaires pour 70ha de test d'irrigation*. Dakar : PDMAS, mars 2010, p. 51. [http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/Etude-identification-en-Casamance-et-dans-les-Niayes\\_reduit.pdf](http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/Etude-identification-en-Casamance-et-dans-les-Niayes_reduit.pdf)

zone des Niayes que se concentre l'essentiel de la production horticole destinée à l'exportation. On y produit ainsi 80% des exportations de fruits et légumes<sup>208</sup>.

Cette prédominance des Niayes par rapport aux autres zones de production s'explique essentiellement par le climat doux et humide qui caractérise cette partie du pays ; climat très favorable aux productions de contre-saison. Mais c'est surtout la proximité avec le port et l'aéroport international de Dakar qui fait des Niayes le lieu par prédilection de l'horticulture d'exportation car le temps nécessaire au transport routier des produits pour l'expédition est très court. Cette proximité a aussi pour effet de faciliter l'accès à une abondante main d'œuvre attirée par la capitale sénégalaise et ses alentours.

C'est sur la base de ces particularités que nous avons choisi de centrer notre étude sur la zone des Niayes. Située en secteur périurbain, cette zone s'étend de la ville de Dakar à celle de Saint-Louis. Elle est constituée de dunes de sable et de cuvettes qui demeurent humides presque toute l'année du fait d'une importante nappe phréatique qui alimente la zone en eau.

Dans le cadre de notre étude nous avons ainsi eu l'occasion de nous rendre à Sangalkam (à environ 45 minutes de Dakar), une des communautés rurales réputées pour ses activités horticoles et avons pu constater qu'une grande partie de la main d'œuvre est composée de ruraux et d'émigrés des pays voisins venus travailler dans les exploitations privées. Nous n'avons malheureusement pas pu avoir accès à des estimations récentes quant au nombre d'emplois générés dans les Niayes par la filière fruits et légumes d'exportation. Cependant, selon les données d'une étude effectuée en 2003 par Abdoulaye Diarra en collaboration avec le PPEA, la filière fruits et légumes d'exportation avait généré 7113 emplois directs dans les Niayes<sup>209</sup>. En nous appuyant sur la croissance qu'a connue la filière au cours des dernières années

---

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 50.

<sup>209</sup> Diarra, Abdoulaye. *Étude de l'impact des activités d'exportation des fruits et légumes du Sénégal dans l'économie rurale*. Dakar (Sénégal) : PPEA, septembre 2003, p. 64. [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/senegal\\_ppea\\_impact\\_exportations\\_fl.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/senegal_ppea_impact_exportations_fl.pdf)

notamment avec l'apparition de nouveaux producteurs exportateurs, il nous paraît pertinent de déduire que ce chiffre a considérablement augmenté depuis. Cela nous amène à nous pencher sur les avantages que représente cette filière pour l'économie du pays.

### 3.2 LES AVANTAGES DE LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES D'EXPORTATION

Comme nous l'avons mentionné dans notre introduction, le Sénégal est situé à mi-parcours entre l'Europe et l'Amérique du Nord et cette position géographique lui garantit une excellente ouverture sur le monde occidental. C'est un avantage certain pour les exportations de fruits et légumes vers l'Europe du nord car le fret aérien est d'environ 6 heures et le transport maritime en moyenne de 6 jours vers les principales destinations européennes<sup>210</sup>. Ces délais courts permettent ainsi aux fruits et légumes d'être acheminés sans trop d'attente aux importateurs car étant donné qu'il s'agit de denrées périssables le facteur temps est un critère très important. De plus, contrairement aux cultures céréalières, la production de fruits et légumes est essentiellement dépendante de ses besoins en irrigation ; ce qui fait qu'elle est moins affectée par la pluviométrie et peut ainsi se pratiquer tout au long de l'année et soutenir un rythme d'exportations continues. Aussi, le climat favorable des Niayes permet aux exportateurs d'approvisionner les marchés européens en produits de contre-saison à la période de l'année où la production locale de ceux-ci est la moins forte, à savoir du mois d'octobre au mois de mai. Cet avantage est d'autant plus grand pour la sous-filière des mangues dans la mesure où, comme nous l'a confirmé Monsieur Ndiassé Ngom le Chef du Département Agriculture-Agro-industrie de l'ASEPEX, la période de production des mangues au Sénégal ne coïncide qu'avec

---

<sup>210</sup> Ngom, Ndiassé. « Note sectorielle 2009 : Agriculture et Agro-industrie ». Dakar/Sénégal : ASEPEX, ministère du Commerce, Décembre 2009, p. 9.

celle d'Israël<sup>211</sup>. Cette particularité permet donc au Sénégal d'exporter ce fruit tropical dans un contexte de très faible compétitivité sur les marchés internationaux. À cela s'ajoutent les ententes commerciales établies entre l'Europe et les pays ACP qui facilitent l'entrée des fruits et légumes du Sénégal sur les marchés européens sans droits de douanes ; ce qui augmente les possibilités de partenariats entre importateurs et exportateurs. En outre, la hausse de la demande en fruits et légumes dans les villes sénégalaises a un effet positif sur la production nationale qui a tendance à croître ; offrant au créneau d'exportation de plus grandes possibilités pour se développer par la même occasion.

Les différentes opportunités économiques qu'offre la filière fruits et légumes d'exportation ont non seulement attiré de nouveaux acteurs mais elles ont aussi façonné la place que ces acteurs occupent dans la filière, les relations qu'ils entretiennent entre eux et les gains qu'ils y réalisent. En retraçant la chaîne de valeur de la production à la commercialisation, nous pouvons saisir la nature de ces relations et leur impact sur le développement de la filière.

### 3.3 CONFIGURATION ET GOUVERNANCE DE LA CHAÎNE DE VALEUR DES FRUITS ET LÉGUMES

#### 3.3.1 LA PRODUCTION

Plusieurs acteurs sont impliqués dans la production de fruits et légumes d'exportation à commencer par les producteurs. En fonction de la taille de leurs exploitations et de leur part du marché, on retrouve trois types de producteurs. Au premier rang se trouvent les petits producteurs. Leurs exploitations dépassent rarement 1 hectare et leurs systèmes de production sont essentiellement manuels. La plupart d'entre eux financent leur production par investissement personnel ou par crédit et vendent la grande partie de leurs récoltes sur le marché local et le reste aux

---

<sup>211</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Ndiassé Ngom, Chef du Département Agriculture-Agro-industrie de l'ASEPEX, Dakar le 7 mars 2011.

petits exportateurs qui viennent s'approvisionner chez eux. Il s'agit surtout d'exportations de produits tropicaux vers la sous-région. Les quantités sont généralement très petites et ne permettent pas à ces producteurs de réaliser des bénéfices significatifs sur cette partie de leurs ventes. On constate ainsi que leurs productions ne représentent qu'une très infime portion des exportations de fruits et légumes du pays ; ce qui se traduit par leur très faible intégration à la chaîne de valeur. Cette situation se reflète dans le peu, voir l'absence de connaissance qu'ils ont des marchés étrangers. Les relations qu'ils entretiennent avec les petits exportateurs sont ponctuelles et informelles ; laissant la possibilité aux deux parties de changer de partenaires d'une récolte à l'autre sans aucune contrainte. Comme nous l'a souligné Ousmane Sarr, un petit producteur de Sangalkam, il est fréquent qu'une des deux parties tente de renégocier les prix et choisisse en cas de désaccord de faire affaire avec quelqu'un d'autre. Ainsi même si la confiance est de mise entre les parties, celle-ci est très fragile du fait de la nature des ententes.

À l'inverse de ces petits producteurs, d'autres consacrent l'essentiel de leur production à l'exportation. Sur la base d'ententes commerciales, les exportateurs de taille moyenne qui ne disposent pas de terre leur fournissent les intrants en guise de préfinancement de la production et leur transmettent les directives à suivre concernant la production escomptée. Ils mandatent alors des « chefs de secteur » qui sont chargés de superviser les récoltes en inspectant les champs quotidiennement<sup>212</sup>. Autrement dit, ces chefs de secteur jouent le rôle d'intermédiaires entre les petits producteurs et les exportateurs. Dans ce contexte les petits producteurs sont dépendants des exportateurs qui financent leur campagne agricole et ils doivent par conséquent respecter les exigences que ces derniers leur imposent en matière de qualité et de délais de livraison. Une fois les récoltes faites, l'exportateur soustrait ses avances de fonds et paie aux producteurs la différence du prix sur lequel ils s'étaient

---

<sup>212</sup> Infoconseil, Paoa. *État des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal*. Dakar/Sénégal : Gret, Enda graf, SNC Lavalin, Cintech, MAE, CDE, ACIDI, MIA, 2006, p. 10. [http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude\\_filiere\\_fruits\\_et\\_leg\\_Senegal\\_06.pdf](http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude_filiere_fruits_et_leg_Senegal_06.pdf)

entendus au départ. Bien qu'ils ne réalisent pas de gros bénéfices avec ces transactions, la plupart des producteurs rencontrés nous ont confié en retirer une part convenable de revenus. Étant donné qu'ils agissent à titre de fournisseurs, les relations qu'ils entretiennent avec les exportateurs sont généralement plus constantes dans le temps que celles en vente ponctuelle car la rupture d'une entente implique beaucoup de désagréments ; surtout pour l'exportateur qui perd son investissement de base. Néanmoins, plusieurs petits producteurs nous ont confié qu'il leur est parfois difficile de respecter les directives prescrites par les exportateurs du fait de la faible fertilité des sols, ce qui entraîne souvent des ruptures d'ententes et des disputes concernant le préfinancement effectué par ces derniers.

En plus des petits producteurs, on retrouve dans la production d'exportation des GIE. Ces groupements rassemblent des grandes familles ou plusieurs producteurs qui mettent ensemble leurs efforts pour produire des fruits et légumes d'une plus grande qualité (conformes aux Bonnes Pratiques Agricoles encouragées par l'ITA) qu'ils vendent principalement sur le marché locale mais aussi aux PME exportatrices. Leurs exploitations sont de taille moyenne et peuvent atteindre les 5 hectares. Ils disposent de plus de moyens que les petits producteurs et ont davantage recours à un matériel mécanique (motopompes). Ils sont de ce fait en mesure de produire plus de variétés de fruits et légumes et cela leur permet de mieux négocier leurs ententes avec les exportateurs et d'en tirer plus de bénéfices que les petits producteurs quelque soit la nature de l'entente (vente ponctuelle ou par préfinancement). Ainsi, si l'on compare la contribution des GIE à celle des petits producteurs, on note qu'une plus grande partie des exportations de fruits et légumes provient des récoltes des GIE car ils sont plus compétitifs que les petits producteurs sur ce créneau. Cependant cette proportion reste très minime par rapport à celle qui revient aux grandes entreprises privées.

En effet, les grandes entreprises privées sont de loin les plus impliquées dans la filière d'exportation de fruits et légumes. Productrices mais aussi exportatrices, elles possèdent des exploitations de très grande taille qui dépassent les 50 hectares et

qui sont alimentées en eau par des forages personnels. Leurs systèmes de production sont très modernes et leur main d'œuvre est exclusivement salariée. Elles produisent des variétés améliorées qui constituent la majeure partie des fruits et légumes exportés, particulièrement vers l'Europe. Parmi ces entreprises se trouvent quelques multinationales telles que la société britannique SCL, la société brésilienne Agricola Famosa, la société GDS (filiale du Groupe français Compagnie Fruitière) et la société Van Oers Sénégal (filiale de la multinationale hollandaise Van Oers United) dont les exploitations respectives dépassent facilement les 400 hectares.

Moins nombreuses que les GIE et les petits producteurs, ces grandes entreprises assurent elles-mêmes toutes les activités de la production à l'exportation (par intégration verticale) et ont de cette manière une meilleure maîtrise de la traçabilité de leurs productions et parviennent ainsi à mieux répondre aux exigences des marchés européens. Cet avantage leur permet d'être à la tête de la filière et d'exercer un monopole sur celle-ci. C'est le cas de la société GDS qui à elle seule a produit et exporté près de 90% des exportations sénégalaises de tomates cerise vers l'Europe sur la période de novembre 2011 à juin 2012<sup>213</sup>. Suivie des sociétés Touba Fruit et SCL, elles ont à trois réalisé 60% des exportations totales de fruits et légumes sur la même période<sup>214</sup>. On constate alors que dans la répartition actuelle des parts de marché, les grandes entreprises laissent peu de place aux petits et moyens exportateurs.

De part la taille de leurs exploitations et leur capacité de production, il nous semble évident que les entreprises privées sont celles qui réalisent le plus de bénéfices de leurs productions. En outre, les importants moyens dont elles disposent leur permettent d'investir dans la recherche et d'initier plusieurs projets de

---

<sup>213</sup> IFLEX Sénégal. *Situation au 30 juin 2012 : campagne de contre-saison 2011/2012*. Dakar : IFLEX Sénégal, PDMAS, DPV, Origine Sénégal, 2012, p. 1. [http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/NT\\_Bilan%20campagne%20export%20de%20contre%20saison%202011\\_2012%20au%2030%20juin12.pdf](http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/NT_Bilan%20campagne%20export%20de%20contre%20saison%202011_2012%20au%2030%20juin12.pdf)

<sup>214</sup> *Ibid.*, p. 2.

diversification des produits et des méthodes de production. À ce titre on peut citer le projet de développement de la patate douce d'exportation qui est présentement entrepris par la société *SCL*<sup>215</sup>. Autrement dit, les entreprises privées parviennent à travers leurs initiatives à influencer la tendance d'offre de produits dans la filière, ce qui les place en tête d'influence juste derrière les importateurs. En somme, à partir de nos observations nous pouvons conclure que la production de fruits et légumes destinés à l'exportation est principalement assurée par les grandes entreprises productrices exportatrices, suivies des GIE et des petits producteurs qui font affaire avec des PME exportatrices.

Outre les producteurs, d'autres acteurs interviennent dans la phase de production ; à savoir les fournisseurs d'intrants agricoles. Il s'agit généralement d'entreprises privées qui fournissent les engrais, le matériel agricole, les systèmes d'irrigation et les produits phytosanitaires. Certaines de ces entreprises offrent aussi des services d'installation des systèmes d'irrigation et de maintenance du matériel. La grande partie de leurs produits est importée et le reste est fabriqué dans des usines sur place.

Parmi les différents fournisseurs d'intrants présents sur le marché sénégalais, les principaux sont la SENCHIM, la SPIA, la TROPICASEM, Equip plus, Matforce, Sismar, ETS TRAORE ET FILS et NIAYES SARRAULT<sup>216</sup>. En dehors des deux derniers, ces fournisseurs font davantage affaire avec les exportateurs de taille moyenne et quelques entreprises privées productrices car les prix de leurs produits et les tarifs de leurs services ne sont pas abordables pour tous les producteurs ; notamment pour ceux qui financent eux mêmes leurs campagnes agricoles. C'est le cas de Mamadou Dieng, petit producteur de Sangalkam que nous avons rencontré qui, comme beaucoup d'autres petits producteurs individuels, se tourne vers des

---

<sup>215</sup> *Ibid.*

<sup>216</sup> République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. *Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape*. Dakar: ministère de l'Économie et des Finances, 2005, p. 98. <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAL.pdf>

produits de moins bonne qualité qui sont disponibles dans plusieurs petits magasins de proximité. Ces lieux d'approvisionnement au détail sont très populaires dans les petits marchés locaux et leurs propriétaires retirent des gains considérables de leur activité. Toutefois, il n'existe aucune véritable façon pour les petits producteurs de s'assurer que ces produits ne sont pas nocifs pour leurs terres, leurs récoltes ou pour la santé des futurs consommateurs. Ces petits producteurs font donc leurs choix en fonction de leur pouvoir d'achat et non en fonction de leurs besoins réels en intrants agricoles.

Les choses sont bien différentes pour les producteurs dont les campagnes agricoles sont financées par des exportateurs de moyenne taille. Les engrais, le matériel et les produits phytosanitaires qu'ils reçoivent ont été soit achetés auprès des fournisseurs reconnus de Dakar ou importés de l'étranger par le biais des contacts des exportateurs. Quant aux grandes entreprises productrices exportatrices, elles importent la totalité de leurs besoins en intrants qui leur proviennent généralement de leurs partenaires d'affaire occidentaux.

Par conséquent, s'il est vrai que l'on retrouve des fournisseurs d'intrants qualifiés sur place, la plupart d'entre eux se focalisent sur une clientèle privée et financièrement capable d'assumer les coûts de son approvisionnement en intrants. Ils ne sont donc pas à la portée des petits producteurs et cette situation limite inévitablement les capacités de ces derniers à produire et à mettre sur les marchés internationaux des fruits et légumes irréprochables. Ces difficultés d'accessibilité aux produits et services de qualité se ressentent également au niveau du transport et des infrastructures de conditionnement.

### 3.3.2 LE TRANSPORT ET LE CONDITIONNEMENT

Une fois la collecte des récoltes terminée, les produits sont acheminés aux centres de conditionnement pour être préparés à l'expédition et stockés avant d'être ensuite transportés vers l'aéroport ou le port en fonction du mode d'envoi. En général, les producteurs et les petits exportateurs font affaire avec des courtiers qui

les mettent en contact avec des transporteurs routiers indépendants qui offrent leurs services moyennant des frais selon la quantité à transporter et de la distance à parcourir. Selon Monsieur Diery Gaye, Secrétaire général de la Fédération des producteurs maraîchers des Niayes (FPMN), très peu de transporteurs indépendants disposent de camions frigorifiques et ceux qui en possèdent n'ont pas toujours des camions en bon état<sup>217</sup>. Cela se traduit non seulement par une difficulté à garantir les bonnes conditions du déplacement des produits mais aussi par des coûts de transport élevés malgré des distances relativement courtes. Les petits producteurs et exportateurs sont de ce fait confrontés à des négociations quotidiennes pour obtenir les meilleurs tarifs auprès des transporteurs les plus fiables.

Ce dilemme est peu présent chez les exportateurs de taille moyenne qui eux font plutôt affaire avec des compagnies privées de transport routier. Les grandes entreprises exportatrices quant à elles disposent habituellement de leurs propres camions frigorifiques de transport dont elles peuvent tracer facilement l'entretien et les trajets.

Pour ce qui est du conditionnement, les petits producteurs et exportateurs dirigent principalement leurs produits vers deux stations : 1) Le Centre de conditionnement de la FPMN et 2) le Complexe Feltiplex. Bien qu'elles soient toutes les deux situées à Sangalkam, ces stations s'adressent à une clientèle sensiblement différente. Le Centre de conditionnement de la FPMN est spécialement dédié aux petits producteurs et exportateurs qui, dans un esprit de communauté, partagent les infrastructures pour le traitement et le stockage de leurs produits à moindres coûts. Il s'agit donc d'un outil communautaire destiné à faciliter et moderniser les activités post-récoltes des petits acteurs agricoles des Niayes qu'ils soient fournisseurs du marché national ou des marchés internationaux. On comprend ainsi aisément qu'une forte pression est exercée sur l'utilisation de ces infrastructures ; résultant sur un

---

<sup>217</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Diery Gaye, Président de la Fédération des producteurs maraîchers des Niayes (FPMN), Dakar le 10 mars 2011.

manque important de choix pour les petits exportateurs dont les produits doivent composer avec la production nationale qui est majoritaire.

Construit sur le patrimoine foncier de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA), le Centre est aussi un lieu de perfectionnement des recherches de l'Institut en matière de méthodes de traitement et de conservation des fruits et légumes par variétés. Cependant, son équipement qui est certes moderne est loin d'être d'excellente qualité comparé à celui du Complexe Feltiplex. Le Complexe Feltiplex, dont les récentes rénovations remontent à 2010, est composé de quatre centres de conditionnement et bénéficie d'installations sanitaires et d'équipements de conditionnement d'une grande qualité. Les chambres froides y sont plus nombreuses et plus grandes. Ce dispositif qui se veut privé, est principalement destiné aux exportateurs de taille moyenne spécialisés en fruits et légumes. Ils ont accès au Complexe à travers un système de location pour une période de temps déterminée. Tel que nous l'a souligné Monsieur Ndiassé Ngom lors d'un entretien, les frais de location n'étant pas à la portée de tous, beaucoup de groupements d'exportateurs effectuent les locations pour ensuite partager l'espace entre leurs membres<sup>218</sup>. Cette pratique est très révélatrice des contraintes financières auxquelles les petits et moyens exportateurs doivent faire face pour accéder à des installations optimales de conditionnement et de stockage réfrigéré pour leurs produits.

Ces contraintes sont encore plus grandes pour les exportateurs qui désirent conditionner, palettiser et stocker leurs produits directement à la gare de fret de l'aéroport international de Dakar. Créée en 2004 mais finalement opérationnalisée en 2012, la gare de fret est gérée par la société Sogefret (filiale du groupe privé Transnet) qui offre des services de stockage réfrigéré, de palettisation, de location d'installations de conditionnement et d'expédition par vols cargos<sup>219</sup>. Malgré la

---

<sup>218</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Ndiassé Ngom, Chef du Département Agriculture-Agro-industrie de l'ASEPEX, Dakar le 7 mars 2011.

<sup>219</sup> Faye, Birame. « Gare de fret aérien : Un booster pour exportations agricoles ». *Le Quotidien* (Dakar), 6 juin 2012. Récupéré de <http://www.lequotidien.sn/index.php/economie/item/11308-gare->

grande utilité de cette gare pour l'amélioration des exportations, les tarifs élevés qui y sont exigés limitent jusqu'à ce jour la fréquence d'utilisation de ces infrastructures par une grande partie des exportateurs. Autrement dit, même s'il existe quelques installations adéquates pour assurer une hausse de valeur des fruits et légumes exportés, le caractère privé de ces infrastructures favorise des frais de services insoutenables pour plusieurs PME exportatrices. Chose certaine, quelque soit le degré de sophistication et de modernisation du lieu de conditionnement, les tâches effectuées par les employés sont généralement les mêmes : 1) le tri, 2) le lavage, 3) le calibrage, 4) l'emballage et 5) le stockage. Chacune des étapes s'avère importante et requiert une manipulation minutieuse des produits incluant des points de contrôle de la qualité. Un bon suivi du conditionnement permet ainsi d'éliminer les produits de moins bonne qualité et d'éviter qu'une part de la marchandise expédiée soit refusée par l'importateur ; occasionnant des pertes pour l'exportateur.

Il est intéressant de souligner que la majeure partie des employés du Centre de conditionnement de la FPMN et du Complexe Feltiplex est constituée de femmes qui, bien qu'elles aient été formées sur le tas, perçoivent des revenus satisfaisants de cette activité. De ce fait, les emplois créés dans la phase de conditionnement se trouvent être des sources non négligeables de revenus pour les femmes de la zone des Niayes.

Ce phénomène s'étend aussi aux centres de conditionnement privés des grandes entreprises exportatrices qui, quant à elles, réalisent leurs activités post-récoltes au sein de leurs propres infrastructures. C'est le cas de l'entreprise Soleil Vert, exportatrice de mangues, d'haricots verts et de melons, qui a entre 600 et 700 employés et dispose de 148 hectares<sup>220</sup>. Le nombre d'employés est encore plus grand

---

[de-fret-aerien--un-booster-pour-exportations-agricoles](#)

<sup>220</sup> Dione, Babacar et Mbaye Ba. « 11<sup>ème</sup> fonds européen de développement : L'Ue augmente son financement pour le Sénégal à 227, 6 milliard de fcfa ». *Le Soleil Online*, 4 octobre 2013, « s.p ». Récupéré de [http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=32759:11eme-fonds-europeen-de-developpement-lue-augmente-son-financement-pour-le-senegal-a-2276-milliards-de-fcfa&catid=78:a-la-une&Itemid=255](http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=32759:11eme-fonds-europeen-de-developpement-lue-augmente-son-financement-pour-le-senegal-a-2276-milliards-de-fcfa&catid=78:a-la-une&Itemid=255)

chez les multinationales à l'exemple de la société Van Oers Sénégal qui comptait 2000 employés en 2010<sup>221</sup>. Cette forte utilisation de main d'œuvre nous permet de suggérer qu'au-delà des acteurs principaux que sont les producteurs, les exportateurs et les importateurs, la filière de fruits et légumes d'exportation rapporte des revenus aux employés impliqués dans la chaîne de valeur; ce qui se reflète sur le niveau de vie d'une tranche significative de la population des zones de production. Dans cette même logique de création de revenus, notons que les PME exportatrices qui ne peuvent pas se procurer leurs emballages auprès de leurs partenaires importateurs s'approvisionnent auprès des fournisseurs présents sur la capitale dakaraise, occasionnant quelques revenus pour ceux-ci.

Il existe plusieurs grandes compagnies spécialisées dans la fabrication et l'importation de produits d'emballage et d'étiquetage principalement pour le marché national mais aussi pour les besoins des petits et moyens exportateurs. On peut ainsi citer La Rochette Dakar, la SIPASEN et la SIMPA, trois des entreprises pionnières au Sénégal qui ravitaillent le marché national et s'efforcent d'offrir aux exportateurs des emballages conformes aux normes internationales et européennes en matière de salubrité et de traçabilité des produits. Cependant, il apparaît que la majorité des emballages fabriqués localement sont inadéquats par rapport aux normes commerciales des marchés occidentaux. En effet, selon Monsieur Oumar Diémé, Chef de l'atelier fruits et légumes de l'Institut de technologie alimentaire (ITA), la plupart des emballages locaux ne conviennent pas aux produits une fois traités, semi-transformés ou transformés pour l'exportation<sup>222</sup>. À notre avis, cette situation compromet l'intégration des emballages locaux à la chaîne de valeur de la filière ; favorisant ainsi une dépendance aux emballages importés. En outre, en dehors des

---

<sup>221</sup> Mbengue, Johnson. « L'Agence de promotion des investissements du Sénégal ouvre la voie aux investisseurs agro-industriels ». *Leral* (Dakar), 8 août 2012. Récupéré de [http://www.leral.net/L-Agence-de-Promotion-des-Investissements-du-Senegal-ouvre-la-voie-aux-investisseurs-agro-industriels\\_a50637.html](http://www.leral.net/L-Agence-de-Promotion-des-Investissements-du-Senegal-ouvre-la-voie-aux-investisseurs-agro-industriels_a50637.html)

<sup>222</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Oumar Diémé, Chef de l'atelier fruits et légumes de l'Institut de technologie alimentaire (ITA), Dakar le 8 mars 2011.

emballages en carton et de ceux en bois, il est rare de trouver sur le marché sénégalais des emballages en verre pour les fruits et légumes. Selon Monsieur Ndiassé Ngom de l'ASEPEX, ce type d'emballage est pourtant l'un des plus privilégiés sur les marchés européens car il possède d'excellentes propriétés de conservation des produits. Pour l'heure, les emballages en verre sont importés et leurs prix de vente très élevés ne favorisent pas leur usage chez la majorité des exportateurs ; particulièrement les plus petits. La difficulté d'accessibilité de ce type d'emballage constitue par conséquent un frein à la valorisation des produits des exportateurs qui n'ont pas les moyens de se ravitailler à l'étranger ou d'acheter de grosses quantités sur place. C'est aussi une limite à une plus grande participation des fournisseurs locaux d'emballages à la filière d'exportation.

En somme, de la production au paquetage, chaque exportateur entreprend en fonction de ses capacités des démarches afin d'améliorer son positionnement et la compétitivité de ses produits sur les marchés d'exportation. Ainsi, l'objectif de maximiser leurs gains et leurs parts de marché amène les exportateurs à s'organiser pour mieux réagir aux exigences changeantes des importateurs occidentaux. À date, il apparaît que seules les grandes entreprises exportatrices parviennent à garantir à leurs produits un emballage et un étiquetage appropriés aux normes et réglementations occidentales en matière d'importation alimentaire et agroalimentaire. Toutefois plusieurs structures d'appui offrent un soutien aux PME exportatrices pour relever ce défi.

### 3.3.3 LES STRUCTURES D'APPUI

Il existe au Sénégal un grand nombre de structures d'appui aux producteurs et aux exportateurs mais six structures méritent spécialement d'être soulignées du fait de leurs rôles essentiels au développement de la filière : l'ASEPEX, l'APIX, la CNCAS, l'ITA, l'ISRA et la Fondation Origine Sénégal / Fruits et légumes. Créée le 15 février 2005, l'ASEPEX a pour mission d'offrir un accompagnement aux petits producteurs et aux petits exportateurs de la filière afin de mieux structurer leurs

activités de manière à accroître la compétitivité de leurs produits sur les marchés étrangers et par la même occasion d'augmenter l'offre exportable du pays. Pour ce faire, l'Agence leur propose des formations pour les aider à connaître les règlements qu'il leur faut respecter pour exporter des fruits et légumes du Sénégal et les conditions administratives et douanières qu'ils doivent remplir à cette fin. Ces formations servent aussi à les informer des normes d'importation en vigueur dans les pays cibles pour leurs produits et à les préparer à y faire face. Il est ici question des normes portant sur la qualité, la salubrité et les limites en résidus de pesticides des produits. Il est aussi question des normes commerciales entourant l'emballage, l'étiquetage et le marketing export. En d'autres termes, ces formations devraient permettre aux petits acteurs de la filière de maîtriser toute l'information requise à la bonne marche de leurs activités.

Outre l'information, l'ASEPEX appuie les PME exportatrices dans leurs recherches de débouchés pour leurs produits en leur permettant de participer à plusieurs salons internationaux et foires commerciales où ils peuvent présenter leurs produits à des potentiels partenaires importateurs. Cependant, cette fenêtre de visibilité n'est pas ouverte à toutes les PME exportatrices étant donné qu'il y a des critères à remplir et des frais de participation à payer. Des frais de services s'appliquent aussi pour l'émission des certificats nécessaires à l'exportation : certificats d'origine, certificats sanitaires et phytosanitaires, attestation d'exportation, etc. Les PME exportatrices doivent donc investir dans différentes certifications si elles veulent bénéficier du statut qui permettra à leurs produits de satisfaire les exigences des marchés occidentaux.

Sachant que beaucoup de ces entreprises sont confrontées à des contraintes financières, l'ASEPEX les appuie financièrement par le biais d'un Fonds de Promotion des Exportations (FOPROMEX) sensé les aider à assumer leurs charges. Constitué majoritairement de financements d'organisations internationales, le FOPROMEX est cependant, aux dires de Monsieur Ndiassé Ngom, insuffisant pour couvrir l'ensemble des besoins des PME exportatrices; surtout pour les nouvelles

entreprises qui cherchent à démarrer leurs activités. L'ASEPEX a ainsi des critères d'admissibilité qu'elle applique afin d'identifier les entreprises prioritaires et le plus souvent il s'agit d'entreprises ayant déjà commencé à exporter leurs produits.

L'on constate de ce fait que plusieurs petits exportateurs n'y ont inévitablement pas accès, leur laissant pour options la recherche d'un crédit bancaire ou d'un partenaire importateur prêt à préfinancer leurs exportations. À la lumière des nombreuses réalisations de l'ASEPEX depuis sa création et des interactions qu'elle entretient avec les petits et moyens acteurs impliqués dans la filière, il nous paraît juste d'avancer qu'il s'agit de la structure la plus efficiente en matière de soutien aux PME exportatrices sénégalaise. Toutefois ses limites budgétaires l'empêchent d'accompagner toutes les entreprises qui sollicitent son appui et bien qu'elle tente de rendre ses services payants accessibles au plus grand nombre, ils demeurent encore chers pour plusieurs petits exportateurs sénégalais. Ces derniers se tournent alors vers la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS).

Notre entretien avec Monsieur Massow Ndiaye, Responsable de crédit à la CNCAS, nous a permis d'en apprendre longuement sur l'appui qu'offre cette structure aux exportateurs. La CNCAS fut créée en 1984 mais se fut plutôt en 1998 que le dispositif d'accès à des fonds de production/exportation a été mis en place. Ainsi, la CNCAS met à la disposition des producteurs et exportateurs un fonds de roulement d'une durée de neuf mois couvrant 50% de leurs besoins. Pour y avoir accès, certaines conditions doivent être remplies : 1) l'exportateur doit posséder un compte bancaire à la CNCAS depuis au moins six mois avec lequel il effectua divers transactions liées à l'achat d'équipements et de matériels. 2) l'exportateur doit soumettre sa demande sous forme de projet afin qu'un agent de la CNCAS fasse une enquête terrain afin de valider l'existence juridique de l'entreprise et d'estimer la logistique déjà mise en place par l'exportateur. Une vérification de la rentabilité de l'activité est réalisée et si celle-ci s'avère positive, le crédit est accordé. Pour s'assurer d'un mode de remboursement fiable, la CNCAS ouvre un compte d'épargne pour l'exportateur qui devra y déposer entre 10 à 15% de chaque recette

obtenue. En tant que tel, le remboursement du crédit se fait à la fin des neuf mois. En partant du principe que l'exportateur assure lui-même les autres 50% de ses besoins et qu'il n'a que de neuf mois avant son remboursement, il nous semble juste de dire qu'il ne dispose pas d'assez de temps pour couvrir toutes ses activités de l'approvisionnement des produits à l'exportation et la réalisation de bénéfices. Cette situation est d'ailleurs à notre avis l'une des raisons derrière les difficultés de remboursement de plusieurs petits exportateurs. Tel que nous l'a mentionné Monsieur Massow Ndiaye, le nombre de PME exportatrices ayant recours au fonds de la CNCAS est en baisse et parmi celles qui ont obtenu un crédit beaucoup éprouvent des difficultés à rentabiliser leurs ventes et à rembourser<sup>223</sup>. On est donc en présence d'un dispositif de crédit très peu adapté aux réalités des PME exportatrices.

En se penchant sur les diverses options de financement possibles pour les petits exportateurs, on s'aperçoit alors qu'ils n'ont pas vraiment de marge de manœuvre et d'opportunités comparativement aux grandes entreprises exportatrices dont la solvabilité ne fait aucun doute. S'il est vrai qu'il existe des mutuelles d'épargnes et de crédit, les experts interrogés à ce sujet s'accordent tous pour dire qu'elles sont à date inefficaces pour soutenir les exportateurs.

Au niveau de la recherche agricole, l'ITA et l'ISRA sont les principales organisations d'appui. L'ITA qui est la plus ancienne (créée en 1963) a considérablement suivi l'évolution du secteur agricole au fil des années. Financé en grande partie par la Banque Mondiale, l'ITA a pour mission de contribuer à la valorisation des produits agricoles du Sénégal par le biais de recherches visant à trouver de meilleures techniques de conditionnement (traitement et transformation) afin d'améliorer la salubrité et capacité de conservation des produits. Depuis les PAS des années 1980, l'ITA réalise ses travaux à la demande (entreprises

---

<sup>223</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Massow Ndiaye, Responsable de crédit à la CNCAS, Dakar le 8 mars 2011.

agroalimentaires, exportateurs, bailleurs de fonds, producteurs, organisations paysannes, groupements féminins, etc.) à travers des services payants : études techniques portant sur le lancement de nouveaux produits, sur l'amélioration de produits existants ou la résolution de problèmes de conservation, la location d'installations, formation de base (procédés technologiques, règles d'hygiène et contrôle de qualité) et suivi de formation. À l'instar d'autres structures, le caractère payant des services de l'ITA ne facilite pas leur accès aux petits exportateurs qui sont déjà confrontés à des obstacles financiers.

De plus, selon Oumar Diémé, l'ITA ne parvient pas à remplir pleinement son rôle auprès des acteurs de la filière fruits et légumes d'exportation car ses moyens logistiques sont insuffisants pour offrir des solutions permettant l'atteinte d'une forte valeur ajoutée des produits<sup>224</sup>. En effet, l'Institut ne compte que quatre laboratoires dans sa Division contrôle qualité (le laboratoire de biochimie, le laboratoire de microbiologie, le laboratoire de mycotoxines et le laboratoire phytosanitaire).

Par ailleurs, nous avons pu constater que l'Institut ne dispose pas de ressources humaines suffisantes à la réalisation de tous ses travaux. D'après Monsieur Diémé, cela s'explique par les lacunes de financement que connaît l'ITA. Pourtant, l'Institut reçoit un appui financier du Fonds national de recherche agroalimentaire (FNRAA) mais celui-ci reste insuffisant.

Pour ce qui est de l'ISRA, sa situation est relativement différente. À l'inverse de l'ITA qui est davantage sollicité par les exportateurs et les entreprises agroalimentaires, l'ISRA collabore surtout avec les producteurs qui ont généralement moins de revenus que les PME. L'ISRA fut créé en novembre 1974 et constitue à ce jour la principale structure d'appui en recherche agricole au Sénégal avec plus de 70% des chercheurs du pays employés à temps plein<sup>225</sup>. Financé par l'État, les

---

<sup>224</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Oumar Diémé, Chef de l'atelier fruits et légumes de l'Institut de technologie alimentaire (ITA), Dakar le 8 mars 2011.

<sup>225</sup> Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA). *Historique*. Récupéré de [http://www.isra.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=7&Itemid=80](http://www.isra.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=7&Itemid=80)

bailleurs de fonds, les universités et le secteur privé, l'ISRA a pour mission de contribuer à l'amélioration des technologies et des intrants agricoles (engrais et semences) afin de renforcer la qualité des produits et le rendement des campagnes agricoles. Il possède ainsi des exploitations agricoles de recherche où il teste plusieurs variétés de semences qui, une fois certifiées, sont distribuées aux producteurs. En ce qui concerne la filière horticole d'exportation, l'ISRA via son Centre pour le Développement de l'Horticulture (CDH) expérimente différentes variétés améliorées d'espèces de fruits et légumes dans le but d'accroître leur productivité en maîtrisant les itinéraires techniques de production et en réduisant les effets des attaques parasitaires<sup>226</sup>. Avec cette approche, il nous semble pertinent d'affirmer que l'Institut participe dans une grande mesure à élargir les possibilités des exportateurs, particulièrement des PME exportatrices qui font affaire avec des petits producteurs et des GIE en leur fournissant les intrants agricoles. Ils peuvent de ce fait s'appuyer sur les travaux de l'ISRA pour booster la compétitivité des fruits et légumes que leurs fournisseurs producteurs cultivent. Cet atout est tout aussi bénéfique pour les grandes entreprises exportatrices qui intègrent ses tests de variétés dans certaines de leurs exploitations. En somme, de part ses 33 stations et ses 120 scientifiques<sup>227</sup>, l'ISRA dispose incontestablement de plus de moyens que l'ITA ; ce qui lui permet d'apporter un meilleur soutien aux acteurs de la filière fruits et légumes d'exportation.

Concernant la Fondation Origine Sénégal / Fruits et légumes (FOS), sa mise sur pied en 2010 repose sur la volonté de l'État de munir la filière fruits et légumes

---

<sup>226</sup> Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA). *Zone des Niayes: Centre pour le Développement de l'horticulture.* Récupéré de [http://www.isra.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=101&Itemid=81](http://www.isra.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=101&Itemid=81)

<sup>227</sup> United States Agency for International Development (USAID). *AgClim Senegal: Réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole du Sénégal, Plan d'action.* USAID, Septembre 2009, 164 p. <http://egateg.usaid.gov/sites/default/files/Senegal-fr.pdf>

d'exportation d'une image de marque identifiant la qualité des produits sénégalais sur les marchés étrangers. C'est dans cette perspective que la FOS s'occupe de la gestion et de la promotion de la marque « Origine Sénégal ». À l'exemple de plusieurs autres pays du monde, le Sénégal vise à travers cette marque la standardisation des caractéristiques des fruits et légumes exportés par les opérateurs. La FOS travaille ainsi en étroite collaboration avec différentes structures dont l'ASEPEX afin d'étendre auprès des acteurs les standards de bonnes pratiques et de traçabilité de la chaîne de valeur. Il s'agit donc d'une importante source de support pour les petits exportateurs qui essaient de se faire une place dans la filière et qui comptent sur le certificat « Origine Sénégal » pour consolider la crédibilité de leurs produits.

La dernière structure d'appui dont nous nous devons de parler est l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX). Créée en juillet 2000 par l'État sénégalais, l'APIX est chargée de promouvoir les investissements directs étrangers (IDE), de faciliter la création des grandes entreprises privées et de s'occuper de la gestion des grands travaux d'infrastructures de l'État. Ainsi pour ce qui est des IDE, c'est à l'APIX que revient le rôle d'être en contact avec les investisseurs privés étrangers à qui elle présente les différents incitatifs mis en place par l'État pour les motiver à investir au Sénégal. C'est dans cette perspective que les multinationales telles que la SCL, les GDS et la Van Oers se sont implantées dans la filière fruits et légumes d'exportation du pays.

Par le biais de ses services payants, l'APIX permet à ces investisseurs étrangers de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches administratives, de facilitations douanières et fiscales et d'un appui pour l'acquisition de terre de grandes superficies. Les investisseurs privés sénégalais bénéficient eux aussi de ses facilités dans la création et le démarrage de leurs entreprises. Par contre, très rares sont les PME exportatrices qui se tournent vers l'APIX. Comme nous l'a confirmé Monsieur Ndiassé Ngom de l'ASEPEX, elles reçoivent très peu de soutien de l'APIX. Cela semble s'expliquer par le fait qu'elles n'ont tout simplement pas le

profil d'entreprises que vise l'Agence. Cette particularité a inévitablement un impact sur leur place et leur compétitivité au sein de la filière.

En définitive, il ressort de nos observations que la plupart des structures d'appui existantes requièrent des frais à payer en contrepartie de leurs services et dans un contexte où les petits exportateurs s'enlisent dans une quête acharnée de financement, on conçoit facilement qu'ils peinent à profiter des atouts de ces structures pour parfaire leur intégration à la chaîne de valeur. Cette situation fait qu'ils ont une très faible maîtrise des marchés internationaux contrairement aux grandes entreprises exportatrices.

#### 3.3.4 LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Au niveau de l'organisation des acteurs, les choses sont plus complexes. On retrouve plusieurs organisations professionnelles qui oeuvrent dans la filière horticole en générale mais seules les grandes entreprises sénégalaises disposent d'organisations qui leurs sont propres et agissent pour leurs intérêts. Les petits exportateurs quant à eux sont dispersés; poursuivant individuellement leur développement. Ils se tournent plutôt vers des structures d'appui à l'entrepreneuriat telles que l'Agence de Développement et d'Encadrement des Petites et Moyennes Entreprises (ADEPME) ou rejoignent des organisations regroupant la majorité des producteurs et GIE horticoles telles que la FPMN. Avec plus de 2000 membres (essentiellement des GIE), la FPMN réunit non seulement les petits acteurs axés sur le marché national mais aussi ceux axés sur l'export; ce qui complexifie les actions groupées et ne facilite pas l'encadrement spécifique des petits acteurs de l'exportation. Par conséquent, les principales structures qui régissent l'organisation de la profession d'exportateur de fruits et légumes sont l'ONAPES et la SEPAS.

L'Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes du Sénégal (ONAPES) a été créée en mars 2000 et à titre d'organisation professionnelle, elle regroupe les plus grandes entreprises productrices exportatrices de fruits et légumes du Sénégal (à l'exception des multinationales qui ne font partie

d'aucune organisation). Elle les représente au niveau national en défendant leurs intérêts sur la plateforme politique et au niveau international en coordonnant leurs actions avec leurs partenaires occidentaux (fournisseurs d'intrants et acheteurs). Elle gère les installations collectives et facilite la logistique des exportations (fret aérien et maritime). Autrement dit, en centralisant les activités de ses membres, l'ONAPES parvient à encadrer la qualité des produits et à garantir par conséquent un excellent positionnement de ceux-ci sur les marchés d'exportation. Très sélective dans ses critères d'adhésion, l'ONAPES ne laisse pas vraiment le choix aux entreprises exportatrices de taille moyenne dont la plupart sont plutôt membres de la SEPAS. Cependant, tel que nous l'a précisé Monsieur Cheikh Ngane, Président de l'ONAPES, l'organisation ne compte que huit membres et songe actuellement à réviser ses critères dans le but d'ouvrir ses portes à plus d'entreprises<sup>228</sup>.

En attendant, la Sénégalaise d'Exportation de Produits Agricoles et de Services (SEPAS) regroupe à ce jour un plus grand nombre d'entreprises exportatrices ; majoritairement de taille moyenne. Il convient de mentionner qu'elle est plus ancienne que l'ONAPES et offre sensiblement les mêmes services à ses membres<sup>229</sup>. Elle a cependant moins de pouvoir que sa collègue et cela se reflète sur le positionnement de ses membres dans la filière. En effet, bien que les entreprises membres de la SEPAS bénéficient d'un excellent positionnement au sein de la filière, elles se classent en deuxième position derrière celles membres de l'ONAPES. Toutefois ces deux organisations collaborent ensemble dans une certaine mesure afin de préserver leurs acquis par rapport aux autres opérateurs non affiliés.

Interrogé sur le potentiel des petits exportateurs de la filière, Monsieur Ngane paru peu optimiste sur les possibilités qu'ils puissent avoir de s'intégrer davantage à la chaîne de valeur. Il semble donc que les grandes entreprises exportatrices ne voient

---

<sup>228</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Cheikh Ngane, Président de l'Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes du Sénégal (ONAPES), Dakar le 9 mars 2011.

<sup>229</sup> La SEPAS fut créée en 1994.

pas en ces petits acteurs des compétiteurs majeurs et les différentes relations exportateurs-importateurs que l'on retrouve dans la filière peuvent aisément justifier cette perception.

### 3.3.5 L'EXPORTATION

Nous pouvons distinguer trois types d'exportateurs au sein de la filière : Les petits exportateurs, les exportateurs de taille moyenne et les grandes entreprises exportatrices. Cependant, les informations auxquelles nous avons eu accès nous amène à discerner deux types de relations entre les exportateurs et les importateurs : 1) une relation PME exportatrice-importateur et 2) une relation grande entreprise exportatrice-grand importateur.

Dans le premier type de relation, l'exportateur se procure sa marchandise auprès de ses fournisseurs producteurs puis il se charge du conditionnement des produits via les services d'un centre de conditionnement. Une fois les produits traités, l'exportateur les envoie à son partenaire importateur à l'étranger. En général, ce genre d'ententes implique un apport financier préalable de l'importateur. Il se matérialise soit par le financement ou l'envoi des emballages, par la prise en charge des frais de transport ou par une contribution générale à l'achat des produits ou au préfinancement de la production. Cela dépend beaucoup des spécifications du produit et du capital initial dont dispose l'exportateur. Peu importe la forme de participation de l'importateur, l'exportateur est dans ce cas de figure dépendant du financement de ce dernier pour lancer ses opérations. Autrement dit, l'exportateur n'a pas les capacités suffisantes pour assumer par lui-même l'ensemble des transactions nécessaires à la livraison de produits conformes en tous points aux exigences du cahier des charges<sup>230</sup> de l'importateur.

De plus, du fait de ses connaissances du marché destinataire et de ses

---

<sup>230</sup> Le cahier des charges est le document de commande qui présente l'ensemble des exigences de l'importateur concernant les spécifications des produits, la quantité et le délai de livraison.

nombreux contacts, l'importateur joue un rôle d'intermédiaire car c'est lui qui se charge de trouver l'acheteur (petite épicerie ou semi-grossiste) et de négocier le prix de vente en fonction de la qualité et de la quantité de la marchandise qu'il réceptionne. Après la vente, il soustrait sa commission et ses avances de financement et envoie le reste du montant à l'exportateur qui jusqu'à la vente reste propriétaire de la marchandise.

Selon Monsieur Ngom de l'ASEPEX, les ententes dans ce type de relation se soldent souvent par des litiges entre exportateurs et importateurs car ils ne tombent pas toujours d'accord sur le montant des bénéfices réalisés. En effet, l'importateur étant le seul à réceptionner la marchandise et à négocier avec l'acheteur, il arrive parfois qu'il justifie le prix de vente par une qualité dégradée ou inférieure des produits à leur arrivée sur place. L'exportateur n'a aucun contrôle sur la vente et n'a donc pas les moyens de vérifier ces dires, ce qui fait qu'il se retrouve fréquemment avec des gains inférieurs à ses prévisions. Il est intéressant de constater que cette situation illustre bien l'argument de Jean-Christophe Bureau, Estelle Gozlan et Sébastien Jean selon lequel se sont de plus en plus les critères imposés par les acteurs privés qui régissent les échanges commerciaux entre les importateurs occidentaux et les exportateurs des PED ; prenant ainsi le dessus sur les normes publiques<sup>231</sup>. En résumé, s'il est vrai que les relations entre les exportateurs et les importateurs s'appuient sur la confiance, les PME exportatrices sénégalaises sont tout de même dans une situation de dépendance car elles ont besoin du support des importateurs pour expédier leurs produits et les vendre. Les mésententes qu'engendre habituellement ce type de relation obligent les exportateurs sénégalais à régulièrement rechercher de nouveaux partenaires.

Pour ce qui est des relations grandes entreprises exportatrices-grands

---

<sup>231</sup> Bureau Jean-Christophe, Estelle Gozlan et Sébastien Jean. « La libéralisation du commerce agricole et les pays en développement ». In *Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ?*, sous la dir. De Pierre Rainelli, 2005, p. 258. Paris : IFRI.

importateurs, les partenariats sont plus égalitaires. L'exportateur fait directement affaire avec des grossistes ou des centrales d'achat des produits alimentaires des supermarchés occidentaux. Les deux parties se mettent d'accord à l'avance sur l'ensemble des aspects de la vente : spécificités du produit, quantité, qualité, emballage, délais de livraison et les prix minimum de vente. Ainsi, l'exportateur dispose de toutes les informations portant sur la commercialisation de sa marchandise et il a un regard sur ce processus. Il cultive les produits dans ses exploitations agricoles et les conditionne dans ses propres centres de conditionnement avant de les expédier à ses partenaires. Du fait de ses moyens techniques, logistiques et financiers, l'exportateur maîtrise sa chaîne de production et parvient à s'ajuster aux normes publiques et aux exigences privées. Il obtient facilement les différents certificats et attestations requis (attestation d'Origine, certificat phytosanitaire concernant les mesures SPS et certification GlobalGAP) auprès de la DPV<sup>232</sup> et de la FOS; ce qui solidifie ses partenariats avec les importateurs. Comme nous l'a précisé le président de l'ONAPES Monsieur Ngane, leurs partenariats avec les importateurs s'étalent généralement sur plusieurs campagnes agricoles. Ainsi à la différence de la relation PME exportatrice-importateur, ce type de relation est davantage ancré dans la durée. Il convient de souligner cependant que tous les deux types de relations sont déterminés par les exigences des acheteurs occidentaux ; faisant de la chaîne de valeur fruits et légumes une chaîne axée sur les acheteurs. Par ailleurs, étant donné que les PME exportatrices sont plus nombreuses que les grandes entreprises, cela suppose que la relation PME exportatrice-importateur est la plus rencontrée dans la filière. En partant de ce constat nous pouvons déduire que la filière fruits et légumes d'exportation sénégalaise est principalement caractérisée par une gouvernance

---

<sup>232</sup> La Direction de la protection des végétaux (DPV) est la principale instance sénégalaise qui inspecte en laboratoire les produits alimentaires exportés et importés en vue de vérifier le respect des normes sanitaires et phytosanitaires de ceux-ci. Pour tout produit exporté, la DPV vérifie sa conformité aux normes prescrites dans le cahier de charges des importateurs et délivre en cas de concordance un certificat SPS. United States Agency for International Development (USAID). *AgClir Senegal : Réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole du Sénégal, Plan d'action*. USAID, Septembre 2009, p. 115. <http://egateg.usaid.gov/sites/default/files/Senegal-fr.pdf>

captive telle que définie par Gary Gereffi.

En somme, à l'exception des grandes entreprises, la majorité des exportateurs de fruits et légumes du Sénégal rencontre de nombreuses difficultés pour garantir une valeur ajoutée à leurs produits. Respecter les normes phytosanitaires, les normes environnementales et les exigences commerciales en matière de qualité et de packaging constitue un véritable défi pour le développement des petits et moyens exportateurs au sein de la filière. De plus, beaucoup de producteurs qui font ou aimeraient faire affaire avec ces exportateurs sont confrontés à d'importantes contraintes foncières et hydrauliques qui compromettent leurs activités.

### 3.4 LA QUESTION FONCIÈRE

Comme dans toutes les filières agricoles du Sénégal, les petits et moyens producteurs de fruits et légumes sont confrontés aux enjeux des droits fonciers. N'étant pas propriétaires, ils ne peuvent pas utiliser leurs terres comme garantie pour obtenir le crédit suffisant qui leur permettrait d'investir dans des intrants de meilleure qualité. Cette situation limite leur capacité à sécuriser le volume et la qualité de leurs cultures et donc à s'orienter vers des produits à haute valeur ajoutée. Cette barrière foncière est spécialement palpable dans les Niayes où, comme nous l'avons évoqué précédemment, les parcelles sont pour la plupart morcelées en de petites exploitations pendant que les grandes entreprises productrices exportatrices possèdent des exploitations de grande taille. La disproportion dans les superficies des exploitations entraîne une profonde vulnérabilité des petits producteurs face à l'extension de la ville de Dakar. En effet, sous la pression démographique la capitale sénégalaise est en pleine expansion et les investisseurs immobiliers privés se ruent de plus en plus sur les petites exploitations des Niayes afin d'en obtenir les titres d'affectation. Ce phénomène a pour conséquence d'augmenter le monopole des grandes entreprises exportatrices et de décourager les petits producteurs à s'engager davantage dans les possibilités qu'offre l'exportation de fruits et légumes. Les propos de Souleymane Diop, petit producteur de Sangalkam interrogé à ce sujet, illustrent

parfaitement ce sentiment : « Si nous investissons nos petits bénéficiaires pour moderniser nos exploitations et augmenter nos récoltes et que nous perdons nos terres, non seulement nous aurons perdu nos revenus mais nous aurons encore plus de difficultés à rembourser les crédits que nous avons pu avoir<sup>233</sup> ». En d'autres mots, l'insécurité foncière des petits producteurs face à l'urbanisation croissante freine l'intégration d'un grand nombre d'entre eux à la filière d'exportation. Au-delà de la question foncière, ces acteurs sont aussi confrontés à des problèmes d'irrigation.

### 3.5 L'ENJEU HYDRAULIQUE

La culture des fruits et légumes destinés à l'exportation requiert beaucoup d'eau et nécessite par conséquent des méthodes d'approvisionnement en eau qui soient efficaces. Les coûts liés à cette activité sont importants car ils impliquent un recours à des équipements modernes et peuvent être très divers dépendamment de la taille et de l'emplacement de l'exploitation : réalisation de forages, frais de raccordement au réseau de la Société des Eaux (SDE), installation de systèmes d'irrigation tels que celui par goutte à goutte<sup>234</sup>, achat de motopompes, etc. Pour la majeure partie des petits et moyens producteurs, ces coûts d'aménagement s'avèrent élevés surtout lorsqu'ils sont combinés aux frais d'électricité découlant de l'usage des systèmes ou aux frais relatifs à l'achat de l'eau auprès de la SDE. Selon Monsieur Diery Gaye, la plupart des petits producteurs préfèrent s'associer en mettant en place un système d'irrigation d'utilisation commune qui leur permet de partager les coûts et de pouvoir ainsi se maintenir dans la profession<sup>235</sup>.

<sup>233</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Souleymane Diop, petit producteur de la commune de Sangalkam, Dakar 11 mars 2011.

<sup>234</sup> Ce système est composé de tuyaux ayant des petits trous par lesquels l'eau s'écoule à des quantités égales et à des fréquences régulières directement dans les racines. Cette technique d'irrigation est de plus en plus répandue depuis quelques années pour les productions commerciales car elle permet d'éliminer les pertes d'eau, de sauver du temps et de fertiliser en même temps que l'arrosage.

<sup>235</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Diery Gaye, Président de la Fédération des

Notons que certains projets en cours dans la zone des Niayes, à l'exemple du PAEP, tentent de donner à un plus grand nombre de petits producteurs l'accès au système goutte-à-goutte d'irrigation mais pour l'heure beaucoup n'y ont toujours pas accès.

Selon nos observations, ces difficultés liées aux coûts de l'irrigation ont pour effet de restreindre la quantité et les variétés que produisent les petits producteurs qui optent davantage pour les cultures les moins consommatrices en eau.

Par ailleurs, si la zone des Niayes est caractérisée par son abondance en eau, elle n'est cependant pas à l'abri d'une surexploitation de cette ressource. Cela s'explique par le fait que les eaux souterraines de cette zone servent non seulement aux cultures irriguées mais aussi dans une grande partie à l'approvisionnement de la ville de Dakar en eau potable. En 2009, la DAPS estimait que près de 50% des besoins de Dakar étaient couverts à partir de ces eaux<sup>236</sup>. Avec une population estimée à 3 191 731 habitants en 2011<sup>237</sup>, la capitale sénégalaise à travers sa consommation en eau exerce une forte pression sur la nappe phréatique ; réduisant par la même occasion les disponibilités en eau pour la production de fruits et légumes.

La gestion de l'eau est un enjeu majeur de la filière fruits et légumes d'exportation. Associée à la question foncière et aux exigences des marchés d'importation, elles influencent énormément les performances des différents acteurs. Au vu de la structure actuelle de la filière, il nous apparaît clair que les petits producteurs se retrouvent en marge des opportunités d'exportation. Ils éprouvent de profondes difficultés à dépasser leurs contraintes financières, foncières et techniques

---

producteurs maraîchers des Niayes (FPMN), 10 mars 2011.

<sup>236</sup> République du Sénégal, ministère de l'Agriculture, Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques (DAPS). *Rapport de l'étude sur l'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal*. Dakar : DAPS, mars 2009, p. 11.

<sup>237</sup> République du Sénégal, ministère de l'Économie et des Finances, ANSD. *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ESPS-II 2011 : rapport définitif*. Dakar : ANSD, mai 2013, p.11. [http://www.ansd.sn/publications/rapports\\_enquetes\\_etudes/enquetes/Rapport\\_ESPS-2011.pdf](http://www.ansd.sn/publications/rapports_enquetes_etudes/enquetes/Rapport_ESPS-2011.pdf)

et cela affecte indéniablement leur compétitivité à titre de fournisseurs pour l'exportation. Ce constat est tout aussi valable pour les petits et moyens exportateurs qui, non seulement ne disposent pas des moyens adéquats pour assurer une traçabilité optimale de leurs produits mais surtout, ne disposent pas des contacts suffisants pour s'imposer sur les marchés d'importations occidentaux. Cette situation a pour résultat de limiter les revenus que ces acteurs retirent du créneau exportation ; laissant les commandes de la filière entre les mains des grandes entreprises qui réussissent à garantir une marchandise impeccable à valeur ajoutée.

Ainsi, si le potentiel économique de la filière fruits et légumes d'exportation est incontestable, sa traduction en revenus stables et conséquents pour tous les acteurs impliqués dans ces activités demeure quant à elle questionnable. C'est dans cette perspective qu'il nous semble pertinent de réévaluer l'ambition de l'État sénégalais de stimuler son développement agricole en misant sur les retombées de cette filière. Sachant que les petits producteurs représentent la majorité des acteurs de l'économie agricole, il est de notre avis incohérent de miser sur une filière qui dans sa structure actuelle ne favorise pas ces acteurs. Il est donc nécessaire pour l'État de créer les conditions favorables à l'intégration de ces derniers dans la filière car, selon notre appréciation, cela permettra de relever le défi de la compétitivité agricole sans compromettre la sécurité alimentaire.

Dans le dernier chapitre qui suit, nous déterminerons les principaux impacts du développement de l'agrobusiness de la filière horticole sur l'avenir de l'agriculture vivrière familiale. Nous tenterons aussi de proposer des recommandations susceptibles de mener à une meilleure cohérence du système agricole du pays face aux enjeux de sécurité et de compétitivité alimentaires.

CHAPITRE IV  
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AGROBUSINESS :  
LES PISTES D'UNE COHABITATION VIABLE

Comme nous l'avons fait remarquer dans le second chapitre, l'agriculture sénégalaise est essentiellement familiale<sup>238</sup>. La majorité de la population agricole utilise des méthodes traditionnelles de travail de la terre et consacre ses productions à l'autoconsommation et à la vente des excédents sur les marchés locaux. Cependant avec la prédominance des cultures pluviales, l'activité agricole est très vulnérable aux variations des pluies ; faisant de chaque campagne agricole un défi pour les producteurs qui ne savent jamais avec certitude si leurs récoltes seront satisfaisantes ou non. Cette instabilité des disponibilités alimentaires est accentuée par des prix élevés des denrées importées, limitant leur accessibilité pour les tranches les plus pauvres de la population ; notamment les petits producteurs. Ce contexte d'insécurité alimentaire associé à une faible croissance économique suscite depuis plusieurs années de nombreuses interventions de l'État dont les orientations sont pour le moins controversées. En effet la stratégie générale, qui consiste en une modernisation de l'agriculture familiale et en la création d'un entrepreneuriat agricole privé tourné vers l'export, provoque des critiques quant à ses véritables impacts sur la sécurité alimentaire des producteurs. Autrement dit, l'idée selon laquelle l'agriculture d'entreprise (ou l'agrobusiness) est la solution aux problèmes de productivité des récoltes, de création de revenus pour tous les acteurs du monde agricole et de compétitivité des produits agricoles et agroalimentaires, ne convainc pas tout le monde.

Selon Jacques Faye et al., depuis la fin des années 1990 les actions de l'État sénégalais vont clairement dans le sens d'une substitution de l'agriculture familiale

---

<sup>238</sup> La famille est dans ce contexte très large, incluant plusieurs générations des aînés aux petits enfants et passant par de nombreuses relations de cousinage.

par l'agriculture d'entreprise<sup>239</sup>. Mais pour les auteurs cette approche est inadéquate car elle omet les initiatives mises en œuvre par les petits producteurs qui tentent pour la plupart de conserver leurs cultures céréalières et ne sont pas en mesure de faire des cultures irriguées leurs principales cultures<sup>240</sup>. Ainsi de l'avis des auteurs, l'État devrait accorder une plus grande priorité à soutenir l'agriculture familiale afin de lui fournir les outils qui lui permettrait de nourrir l'ensemble des sénégalais car elle en a le potentiel<sup>241</sup>. C'est un point de vue qui est partagé par Nadjirou Sall et al. pour qui le critère qui devrait être retenu dans cette réflexion est la finalité de l'agriculture ; à savoir si elle doit viser la sécurité ou la rentabilité. D'après ces derniers l'agriculture familiale a pour finalité la sécurité<sup>242</sup> et la reproduction des relations et des modes de fonctionnement des familles rurales qui s'adonnent presque toutes essentiellement à l'agriculture tandis que l'agriculture d'entreprise vise avant tout le profit<sup>243</sup>. C'est sur la base de cette distinction qu'ils arrivent à la conclusion que l'agriculture familiale est préférable car elle s'appuie sur la grande capacité redistributrice des exploitations familiales dont les performances peuvent être accrues si l'approche de leur productivité est repensée en prenant en compte les fonctions complémentaires qu'elles assurent (production agro-sylvo-pastorale, production non agricole, consommation familiale, gestion du terroir, transmission de connaissances et de

<sup>239</sup> Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, Février 2007, p. 61.  
[http://www.bameinfol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>241</sup> *Ibid.*

<sup>242</sup> La sécurité alimentaire mais aussi la sécurité des différents moyens de productions.

<sup>243</sup> Sall, Nadjirou; Papa Assane Diop et Loïc Barbedette. *Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le Sénégal ? Évaluation de la portée stratégique de la problématique de la productivité des exploitations familiales*. Synthèse d'étape. République du Sénégal : Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS). Janvier 2010, p. 4.

valeurs sociales)<sup>244</sup>. En d'autres termes, ces auteurs suggèrent que l'agriculture familiale pourrait davantage répondre aux attentes du développement agricole sénégalais si elle était réévaluée dans sa globalité en mettant de l'avant l'ensemble de ses fonctions.

Il nous apparaît donc que l'État et les acteurs du monde rural (dont les petits producteurs) ne perçoivent pas l'agriculture d'entreprise d'un même angle et par conséquent ils ne privilégient pas les mêmes stratégies en matière de développement agricole ; ce qui soulève la question de savoir vers quel avenir l'agriculture sénégalaise se dirige t-elle ? Rappelons que le débat entourant cette question remonte à 2004 avec l'élaboration de la LOASP où l'État et les organisations paysannes s'opposaient déjà sur la place de l'agriculture d'entreprise face à l'agriculture familiale. À ce jour, aucune avancée majeure ne semble avoir été réalisée dans ce débat mais il ne fait aucun doute à nos yeux que l'agriculture d'entreprise s'est considérablement développée depuis ; particulièrement à travers les investissements faits dans la filière fruits et légumes d'exportation.

Nous pouvons ainsi raisonnablement déduire de notre analyse que le développement agricole, tel qu'il est envisagé dans les actions gouvernementales, a tendance à se confondre et se résumer à un développement de l'agrobusiness où la productivité, la modernisation et la compétitivité sont les mots d'ordre. Or, dans ce modèle de développement, les intérêts des petits producteurs qui veulent conserver leur mode de fonctionnement familial axé sur la subsistance avant le profit trouvent difficilement leur place. Tel que l'a souligné le CNCR, « Tout choix de modernisation de l'agriculture sénégalaise doit prendre en compte la paysannerie <sup>245</sup> ».

---

<sup>244</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>245</sup> Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). *Les propositions paysannes: pour une réforme foncière Sénégalaise garante d'un développement agricole et rural durable du Sénégal*. Dakar: CNCR, avril 2012, p. 11. [http://www.cncr.org/IMG/pdf/CNCR-Brochure\\_sur\\_le\\_foncier.pdf](http://www.cncr.org/IMG/pdf/CNCR-Brochure_sur_le_foncier.pdf)

Elle doit autrement dit être non seulement consultée mais aussi considérée comme la principale bénéficiaire des initiatives agricoles. Pourtant, il est ressorti de notre analyse du développement de l'agriculture d'entreprise dans le cas de la filière fruits et légumes d'exportation que les petits producteurs, donc les paysans, ne sont pas les gagnants de l'agrobusiness. Sachant que c'est dans cette filière que se développe essentiellement ce type d'agriculture, nous pouvons généraliser ce constat à l'échelle de tout le secteur agricole. Ainsi, si l'on admet que l'agriculture d'entreprise dans sa forme actuelle ne sert pas les intérêts des petits producteurs et compromet la pérennité de l'agriculture familiale sénégalaise, l'on se doit de se questionner sur ses principaux impacts.

#### 4.1 L'AGRICULTURE D'ENTREPRISE : L'ENVERS DE LA MÉDAILLE

Nous pouvons distinguer quatre principaux effets qu'exerce l'agrobusiness sur le maintien de l'agriculture familiale. Le premier que nous nous devons d'évoquer concerne la répartition des terres cultivables. Les entreprises productrices exportatrices, qu'elles soient sénégalaises ou étrangères, possèdent des exploitations agricoles de grande taille. Dans leur logique de création perpétuelle de richesse elles s'accaparent des terres avec l'aide de l'APIX et exercent une pression sur les exploitations familiales qui, à part celles des grandes familles maraboutiques, sont déjà de très petite taille. Cela occasionne une réduction des terres disponibles dans les fortes zones de production et la disparition progressive de nombreuses petites exploitations rachetées par les entreprises qui visent à agrandir leurs exploitations ou par les nouvelles entreprises qui débutent leurs activités. On assiste donc à un réaménagement graduel du décor agricole en faveur de l'agrobusiness.

Ce phénomène favorise par la même occasion la conversion d'un nombre grandissant de producteurs en salariés agricoles. En effet, en cédant leurs exploitations familiales aux entreprises privées la plupart des producteurs se retrouvent après à travailler pour elles à titre de salariés. L'agriculture d'entreprise s'accompagne de ce fait d'une nouvelle catégorie d'acteurs dont les objectifs de

carrière sont bouleversés. Comme l'a noté Henri Regnault dans son article sur les enjeux de la libéralisation agricole, la réaffectation des producteurs est difficile car ils ont pour la plupart toujours travaillé en famille et ont des connaissances et des compétences assez limitées qui font que leurs alternatives se résument à devenir soit des employés saisonniers, des salariés agricoles ou des chômeurs urbains<sup>246</sup>.

Un autre effet de l'essor de l'agrobusiness est l'intensification des pressions exercées sur les ressources hydriques. À la base l'agriculture sénégalaise est déjà marquée par des difficultés en gestion d'eau. Or les cultures irriguées de variétés améliorées, qui sont celles privilégiées par les entreprises exportatrices privées, consomment beaucoup d'eau. Étant donné que ces entreprises ont des grandes facilités techniques (équipements sophistiqués) à accéder à l'eau, leur utilisation intensive de la ressource dans les différentes zones de production affecte les disponibilités en eau pour le reste de l'agriculture qui s'y réalise. Ceci engendre un déséquilibre dans l'utilisation de la ressource entre les exploitants sachant que la part consommée par les exploitations privées est en constante augmentation.

Enfin, le dernier impact qui mérite d'être souligné est la réorientation des interventions gouvernementales. Tel que mentionné dans le chapitre précédent, l'intérêt de l'État sénégalais pour l'agrobusiness et les filières d'exportation s'est particulièrement fait ressentir dès la fin des années 1990. À partir de cet instant les investissements dans le secteur agricole se sont progressivement orientés vers une plus grande intégration du secteur privé aux activités agricoles par le développement de l'agriculture d'entreprise. Cette position privilégiée accordée à l'entrepreneuriat agricole privé a eu pour effet de reléguer les exploitations familiales au second plan dans les priorités gouvernementales ; ce qui implique des programmes et des projets publics davantage axés sur la modernisation des techniques de production et moins

---

<sup>246</sup> Regnault, Henri. « Libéralisation agricole et développement : enjeux, paradoxes et ambiguïtés ». *Région et Développement*, no 23 (2006), p. 31-32. [http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R23/R23\\_Regnault.pdf](http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R23/R23_Regnault.pdf)

sur un appui à la continuité des techniques traditionnelles. Pourtant, selon une étude de la FAO ces techniques traditionnelles sont importantes car elles réduisent la dépendance des petits exploitants par rapport aux combustibles fossiles et leurs besoins en énergie contrairement aux grandes exploitations mécanisées qui sont très dépendantes des intrants<sup>247</sup>. On comprend ainsi que l'adoption des techniques modernes de production suggérées par l'agriculture d'entreprise impliquerait pour les exploitations familiales une augmentation de leurs coûts de production ; augmentation qu'elles ne sont pas forcément capables d'assurer spécialement dans un contexte de crédit peu favorable.

En somme, même si l'agrobusiness paraît à première vue plus rentable et plus productive que l'agriculture familiale, il est de notre avis clair qu'elle ne peut pas la remplacer et que le développement agricole n'est pas qu'une question de productivité. Il nous semble de ce fait juste d'avancer que les exploitations familiales sont essentielles au maintien des habitudes de vie et d'alimentation des populations rurales sénégalaises et c'est pourquoi il est nécessaire pour l'État de réajuster sa vision de l'avenir de l'agriculture sénégalaise afin de parvenir à un équilibre dans ses interventions et allocations budgétaires. La position du Fonds international de développement agricole (FIDA) qui affirme que « miser sur l'agriculture familiale, c'est miser sur un avenir où la sécurité alimentaire sera durablement assurée <sup>248</sup> » atteste aisément de cette réalité. En effet, dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF)<sup>249</sup> qui débute, le FIDA stipule qu'en plaçant les exploitants familiaux et les petits paysans au cœur des actions de développement, il

<sup>247</sup> FAO. *Les chemins de la durabilité : Petits exploitants et exploitants familiaux*. FAO, 2013, p. 2. [http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability\\_pathways/docs/f\\_SMALLHOLDERS.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/f_SMALLHOLDERS.pdf)

<sup>248</sup> Fonds international de développement agricole (FIDA). *Année internationale de l'agriculture familiale : le FIDA s'engage et appelle à l'action*. Rome : FIDA, décembre 2013. p. 2. [http://www.ifad.org/events/iyff/IYFF\\_f.pdf](http://www.ifad.org/events/iyff/IYFF_f.pdf)

<sup>249</sup> L'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé 2014 Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) afin de reconnaître la place de l'agriculture familiale dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale. *Ibid.*

est possible pour les gouvernements d'éliminer l'insécurité alimentaire et la pauvreté<sup>250</sup>. Cette hypothèse vient indéniablement reconfirmer l'intérêt de l'agriculture familiale dans les systèmes agricoles des PED.

Néanmoins, en admettant que l'agrobusiness est désormais un phénomène à part entière de la valorisation de l'agriculture sénégalaise, il est impératif pour l'État de mettre en place les bases d'une cohabitation viable entre ces deux types d'agriculture en vue d'une sécurité et compétitivité alimentaires durables.

#### 4.2 RECOMMANDATIONS

Au regard de la complexité de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui l'agriculture sénégalaise et des orientations prises par les nouvelles autorités en place, certaines recommandations peuvent être formulées en guise de pistes d'amélioration. En premier lieu, il nous paraît primordial pour l'État de continuer dans une dynamique d'intervention modérée et centrée sur son rôle de régulateur du secteur agricole car cette forme d'intervention favorise la responsabilisation et l'implication des différents acteurs qui s'approprient les outils servant au développement de leurs propres activités.

Il est tout aussi important pour l'État de s'engager dans des initiatives de développement certes ambitieuses mais ayant surtout des objectifs réalistes afin d'éviter de reproduire les situations passées où rares ont été les programmes et projets qui atteignent réellement leurs objectifs initiaux. Pour ce faire, il est essentiel que soit mis sur pied un processus permanent de concertation et de consultation de l'ensemble des acteurs concernés. Cette démarche devrait s'appliquer pour l'élaboration et la mise en œuvre de toute stratégie visant le monde rural et le secteur agricole. La mise sur pied d'une telle disposition permettra à notre avis de garantir que les futurs programmes et projets seront adaptés aux réalités des bénéficiaires et qu'ils susciteront leur entière participation.

---

<sup>250</sup> *Ibid.*

En observant les différentes interventions gouvernementales en matière de développement agricole, nous pouvons constater que depuis la NPA de 1984 les autorités sénégalaises se sont engagées dans une suite ahurissante de programmes et projets encadrés par le DSRP et la SCA qui, rappelons le, sont des stratégies globales portant sur tous les secteurs de l'économie. Ainsi, outre la tentative de la LOASP, aucune véritable politique agricole ne fut élaborée depuis ; ce qui de notre point de vue affecta négativement la cohérence et l'efficacité des interventions. Il serait donc judicieux pour l'État de formuler une nouvelle politique agricole (inspirée des orientations énoncées dans la SNDES) et d'en faire le principal document de référence des futurs programmes et projets du secteur agricole. Cette nouvelle politique devrait couvrir les deux volets poursuivis par l'État (sécurité alimentaire et agrobusiness) et mettre en évidence les liens existants entre l'agriculture et les enjeux entourant la formation et l'emploi des jeunes et des femmes du monde rural.

Sachant que 53,8%<sup>251</sup> de la population sénégalaise est âgé de moins de 20 ans, que le taux de chômage des jeunes en milieu rural s'élève à 10,5%<sup>252</sup> et que l'agriculture demeure le premier employeur du pays, il apparaît clair que des mesures reliées spécifiquement à l'emploi sont nécessaires. Bien que le secteur agricole ne puisse pas absorber tous les besoins en matière d'emploi en zone rurale, il nous semble que s'il est adéquatement réaménagé, il a la capacité d'en combler une bonne partie. Des programmes portant sur la formation et l'employabilité des jeunes devraient être entrepris sur l'ensemble des filières ; laissant ainsi le choix à ces derniers de s'orienter soit vers l'agriculture d'entreprise ou vers la reprise d'exploitations familiales modernisées.

L'agriculture sénégalaise a plus que jamais aujourd'hui besoin de toute une diversité

---

<sup>251</sup> République du Sénégal, ministère de l'Économie et des Finances, ANSD. *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ESPS-II 2011: rapport définitif*. Dakar: ANSD, mai 2013, p. 12. [http://www.ansd.sn/publications/rapports\\_enquetes\\_etudes/enquetes/Rapport\\_ESPS-2011.pdf](http://www.ansd.sn/publications/rapports_enquetes_etudes/enquetes/Rapport_ESPS-2011.pdf)

<sup>252</sup> *Ibid.*, p.2.

de métiers à tous les niveaux de la chaîne de valeur tels qu'un plus grand nombre de techniciens agricoles, d'agronomes, de superviseurs au conditionnement, etc. Si des bourses et des programmes de stages sont mis en place, l'intérêt des jeunes et les perspectives seront très certainement meilleurs. Cela passe évidemment par un plus grand appui aux différentes institutions de formation dont dispose le pays telles que l'École Nationale Supérieure d'agriculture (ENSA) située dans la région de Thiès, l'Institut Supérieur de Formation Agricole et Rurale (ISFAR) de Bambey ou l'Unité de Formation et de Recherche de Sciences Agronomiques, d'Aquaculture et de Technologies Alimentaires (UFR S2ATA) de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis.

Dans cette même lancée, il est souhaitable que des mesures soient prises pour soutenir davantage l'ITA dans ses travaux (équipements et appuis financiers). En effet, on peut constater que l'ISRA dispose de bien plus de moyens que l'ITA et vu les profondes difficultés que rencontre les producteurs sénégalais dans la conservation et la transformation semi-industrielle de leurs produits, il est essentiel que des efforts soient fait dans ce sens pour réduire les pertes de récoltes et valoriser l'offre.

Sujet à débat depuis de nombreuses années déjà, la réforme foncière est, à notre avis, indispensable et inévitable pour le développement agricole du Sénégal. Après avoir lu la proposition de réforme faite en 2011 par le CNCR, nous pensons juste d'avancer que les actions suggérées sont judicieusement pensées et que leur mise en œuvre permettrait sans aucun doute d'accroître les capacités des petits producteurs et de sécuriser leurs investissements et revenus.

Il est intéressant de noter que dans le DSRPII, de nombreuses actions prioritaires avaient été identifiées pour renforcer la sécurité alimentaire et dynamiser le secteur agricole mais la mise en œuvre de la plupart d'entre elles n'a malheureusement jamais été réalisée. Il est de ce fait important pour les nouvelles autorités de les réactualiser car elles prenaient en compte la majeure partie des problématiques qui perdurent jusqu'à ce jour.

L'accès aux intrants demeure un enjeu primordial du secteur agricole sénégalais et même si beaucoup d'initiatives ont déjà été menées pour l'améliorer, elles restent insuffisantes. Les subventions sont certes nécessaires mais il est important d'éviter les situations interminables de dépendance des producteurs. Pour ce faire, il est indispensable que les procédures de crédit soient réformées afin qu'elles soient mieux adaptées aux réalités de l'agriculture sénégalaise dans sa dualité (familiale et entrepreneuriale) et permettent à l'ensemble des producteurs de consolider leur autonomie. Il est du rôle de l'État d'avoir un certain regard sur les procédures appliquées par les banques et les mutuelles en établissant avec ces dernières des ententes qui permettraient de prendre en compte les cycles de production et de commercialisation des produits afin de rallonger les périodes de remboursement car dans la situation présente, la majorité des petits producteurs et exploitants ne parviennent tout simplement pas à respecter les délais établis. Comme l'a souligné Bonnie Campbell à propos du cas du Nicaragua :

Les programmes de crédit rural, généralement, tentent d'induire la transformation productive et la recherche de rentabilité, qui pèse trop sur les petits producteurs sans tenir compte des possibilités de viabilité économique. Le crédit est ainsi transformé en mécanisme d'endettement, en mécanisme d'appauvrissement qui conduit à l'expropriation des terres aux mains des pauvres ruraux, par le biais d'une charge accrue et de dette impayables<sup>253</sup>.

En d'autres mots, les conditions de crédit actuelles proposées par les banques agricoles sont loin des de refléter les capacités des petits exploitants qui sont pourtant ceux qui ont en le plus besoin ; d'où l'importance pour l'État sénégalais de revoir le système de crédit agricole en vigueur.

Au niveau des infrastructures de transport, une amélioration des routes à l'échelle nationale s'avère essentielle pour réaliser une plus juste répartition des approvisionnements alimentaires à travers tout le pays peu importe les zones de

---

<sup>253</sup> Campbell, Bonnie (sous la dir). *Qu'allons-nous faire des pauvres ? Réformes institutionnelles et espaces politiques, ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres*. Coll. Questions contemporaines. Montréal : L'Harmattan, 2005, p. 92.

production. Cela contribuera non seulement à la sécurité alimentaire mais aussi à l'augmentation des revenus de beaucoup de producteurs qui pourront vendre leurs produits sur plus de marchés.

En ce qui concerne la filière horticole plus particulièrement, l'intégration des petits exportateurs à la chaîne de valeur requiert inévitablement des mesures en vue de réduire les coûts de production dans leur ensemble (intrants, système irrigation, emballage, conditionnement). La création d'une organisation professionnelle des petits exportateurs nous paraît être une option pouvant aider à cette fin car elle permettrait de favoriser la concertation entre eux et la mise en commun de leurs efforts, ce qui augmenterait leur compétitivité dans la filière.

Malgré ses nombreux avantages, la zone des Niayes limite le développement de la production de fruits et légumes d'exportation du fait des pressions foncières (expansion de Dakar) et hydriques (compétition relative à l'utilisation de l'eau) et face à cette situation une délocalisation graduelle des activités de production vers d'autres zones nous paraît avisée. Sachant que la Vallée du fleuve Sénégal possède davantage de terres arables et un meilleur potentiel d'irrigation<sup>254</sup>, il est pertinent de proposer une plus grande délocalisation vers cette zone. Quelques grands producteurs exportateurs (à l'exemple de l'entreprise GDS) se sont déjà démarqués dans cette zone mais afin d'encourager une plus grande partie des opérateurs de la filière (producteurs, exportateurs, fournisseurs d'intrants), il est important que l'État entreprenne des travaux d'amélioration des infrastructures électriques, de transport<sup>255</sup>, de conditionnement et de stockage. Comme nous l'a précisé Monsieur Sadio de la

---

<sup>254</sup> La région du fleuve Sénégal a un potentiel d'irrigation qui se chiffre à 68,9% des terres arables et irrigables du pays pendant que la zone des Niayes n'a un potentiel que de 3,6%.

UEMOA – SENEGAL. *Appui à la mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire, Programme régional de sécurité alimentaire, Propositions s'investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire : version préliminaire*, 2002, p. 4. <http://www.fao.org/fileadmin/templates/tc/spfs/pdf/senegal.pdf>

<sup>255</sup> La vente de camions frigorifiques à crédit nous semble être une option intéressante pour améliorer les conditions de transport et permettra par la même occasion d'augmenter le nombre de transporteurs.

DAPS, l'aménagement de la Vallée du Fleuve Sénégal et de ses surfaces cultivables a toujours été un problème majeur au Sénégal<sup>256</sup>. Par conséquent, ces travaux d'infrastructure permettraient non seulement de désenclaver cette zone du pays et de permettre aux exportateurs de rejoindre facilement et rapidement leurs points d'expéditions mais aussi cela permettrait d'attirer la main d'œuvre des régions et des villes voisines. Les aéroports de Saint-Louis et de Ziguinchor, s'ils sont bien aménagés, peuvent contenir des gares de fret ; ce qui décentraliserait l'aéroport et le port de Dakar qui pour l'heure demeurent les principaux points d'expédition.

En outre avec l'essor du salariat agricole, il serait judicieux pour l'État de s'assurer que les contrats entre les ouvriers (dont beaucoup sont des anciens producteurs) et les entreprises privées soient formalisés et que les connaissances qu'ils acquièrent dans les exploitations privées puissent servir à mieux les intégrer dans l'économie sur le long terme. En poursuivant dans cette même optique, des améliorations dans les activités de transformation de fruits et légumes pourraient encourager davantage l'emploi des femmes dans la filière. En effet, comme nous l'a confirmé Monsieur Diémé de l'ITA, la transformation de fruits et légumes en jus et en conserves est une activité répandue au Sénégal où 80% des opérateurs sont des femmes<sup>257</sup>. Les plus organisés sont regroupés au sein de l'Association nationale des transformateurs de fruits et légumes, la Transfuleg. Malgré un intérêt grandissant pour ce domaine, la transformation est pratiquée de manière artisanale et semi-industrielle par des femmes qui, pour la plupart, n'ont que des connaissances sur les produits locaux. Il serait donc important qu'une formation technique soit offerte à l'ITA afin qu'un plus grand nombre de transformatrices puissent maîtriser les exigences en transformation des produits destinés aux marchés occidentaux. En plus

---

<sup>256</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Malamine Sadio, Conseiller en Planification à la Direction de l'Analyse de Prévision (DAPS), Dakar le 15 mars 2011.

<sup>257</sup> Propos recueillis lors d'un entretien avec Monsieur Oumar Diémé, Chef de l'atelier fruits et légumes de l'Institut de technologie alimentaire (ITA), Dakar le 8 mars 2011.

de favoriser l'implication des transformatrices dans la filière cela permettra de développer l'offre de fruits et légumes transformés à l'export.

Par ailleurs, une remise en question de la conception selon laquelle les cultures vivrières et les cultures commerciales s'opposeraient s'avère intéressante dans le cas de la filière fruits et légumes sénégalaise car comme nous l'avons remarqué, ces produits qui sont fortement exportés sont aussi très consommés par la population sénégalaise. Cette nuance nous amène donc à suggérer l'expression de « vivrier marchand » proposé par Chaléard pour qui la double nature de certaines productions agricoles est mieux définie en ces termes<sup>258</sup>.

Enfin, à l'instar de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, le Sénégal n'est toujours pas parvenu à des solutions efficaces pour réduire la dépendance de ses cultures vivrières aux variations pluviométriques et même si nous ne pouvons proposer de mesures concrètes allant dans ce sens, nous restons convaincus qu'un plus grand investissement dans des infrastructures hydrauliques et dans la recherche agricole en partenariat avec les pays voisins devrait mener vers des pistes satisfaisantes.

En résumé, nous pouvons aisément conclure que les défis que doit relever l'agriculture sénégalaise sont nombreux et complexes. Les fonctions alimentaires, sociales et économiques qu'elle assume font de son développement un enjeu crucial pour l'avenir du pays. Cependant, la dualité qui la caractérise rend difficile l'élaboration d'une stratégie politique qui soit à la fois globale et spécifique. Il revient toutefois à l'État de s'engager pleinement dans cette démarche en collaborant avec l'ensemble des acteurs ; spécialement les plus vulnérables. Qu'il s'agisse du secteur agricole en général ou de la filière fruits et légumes d'exportation en particulier, notre analyse démontre que c'est sur l'intégration et l'augmentation des capacités des petits producteurs que repose l'atteinte de la sécurité et de la compétitivité alimentaires car

---

<sup>258</sup> Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*. Coll. Hommes et sociétés, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nouhine Dièye. Paris : Karthala, 2010, p. 20-21.

ils représentent la base sur laquelle repose tout le système agricole sénégalais.

C'est ainsi que nous avons tenté dans ce chapitre de formuler quelques pistes de réflexion qui, nous l'espérons, pourront faire progresser la discussion entourant les problématiques de l'agriculture sénégalaise.

## CONCLUSION

Nous avons dans ce mémoire tenter non seulement d'identifier et de comprendre les orientations politiques qui ont mené le système agricole sénégalais dans la situation chaotique qui le caractérise aujourd'hui mais aussi d'évaluer les perspectives d'avenir sur lesquelles les autorités comptent pour sortir le pays d'une insécurité alimentaire chronique et placer le secteur agricole sur la voie du développement. En construisant notre cadre théorique autour des travaux de Sen et de Gereffi, nous avons pu tester notre hypothèse de départ.

Ainsi, nous avons pu démontrer comment, la politique dirigiste du premier gouvernement dans sa quête acharnée des revenus des exportations d'arachide a creusé le déficit céréalier du pays, épuisé les sols et surtout retiré aux petits producteurs leurs capacités à prendre en charge leur devenir en entraînant par conséquent leur forte dépendance vis-à-vis des services de l'État. Puis, nous avons constaté comment les stratégies de désengagement politique inspirées des PAS de la Banque mondiale sont venues alourdir l'endettement de l'État et aggraver la faiblesse de la productivité agricole en appauvrissant les producteurs et les exploitations familiales qui se sont retrouvés du jour au lendemain livrés à eux mêmes. Nous avons ensuite vu que les initiatives introduites depuis 2000 n'ont pas su répondre aux attentes en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole du fait de leurs contradictions mais ont plutôt renforcé l'essor d'un nouveau type d'agriculture ; à savoir l'agriculture d'entreprise.

En tant qu'alternative privilégiée par le gouvernement, nous avons démontré que l'agriculture d'entreprise qui se développe essentiellement dans la filière des fruits et légumes d'exportation ne dispose pas, dans sa forme de gouvernance actuelle, de tous les atouts compétitifs qui lui permettraient de créer les richesses escomptées par l'État pour accroître le développement et l'économie agricoles. La libéralisation agricole qui prévaut depuis plusieurs années favorise les investissements privés des grandes entreprises sénégalaises et étrangères à tous les

niveaux de la chaîne de valeur mais nous avons constaté qu'elle offre peu d'options aux petits entrepreneurs agricoles qui éprouvent de plus en plus de difficultés à rester en affaire.

La compétitivité qui, à l'échelle internationale, est désormais le premier déterminant de la rentabilité du commerce des produits agricoles et agroalimentaires, oblige les producteurs et les exportateurs à constamment s'aligner sur des normes publiques des marchés occidentaux et les exigences privées des importateurs, suscitant une augmentation continue des investissements de l'État pour soutenir la productivité des filières d'exportation.

Mais en dépit de l'importance pour le pays d'accroître sa présence dans le commerce international, nous pensons qu'il est essentiel de satisfaire avant tout la production et l'accessibilité des denrées pour la consommation nationale. Selon nous, c'est la seule façon de sortir le pays de sa dépendance aux importations alimentaires, de réduire la pauvreté des populations rurales, de consolider la sécurité alimentaire et de relancer le secteur agricole sur une voie économique stable et prospère. Ainsi, la promotion des exportations de fruits et légumes devrait être un complément aux politiques agricoles et non le point de départ de toute la stratégie. En effet, en positionnant l'agrobusiness comme solution principale aux problèmes du secteur agricole, nous pensons que l'État sénégalais prend le risque de reproduire une situation ressemblante à celle des années 1960-1980 dans la mesure où le pays resterait dépendant des revenus générés à l'étranger. Dans un contexte international où les fluctuations des prix sont de plus en plus grandes, cette approche ne nous semble pas la plus avisée.

De ce fait, nous pensons qu'en soutenant en premier lieu les capacités des petits producteurs et des exploitations familiales face aux coûts de production, de conditionnement et de commercialisation, l'État a davantage de chance de concrétiser ses ambitions de sécurité et de compétitivité alimentaires. L'arrivée au pouvoir de nouvelles autorités en avril 2012 laisse suggérer des orientations allant plus ou moins dans ce sens mais il est à ce stade trop tôt pour l'évaluer car outre quelques nouvelles initiatives, la plupart des directives sont restées les mêmes. Dans le cas où cette

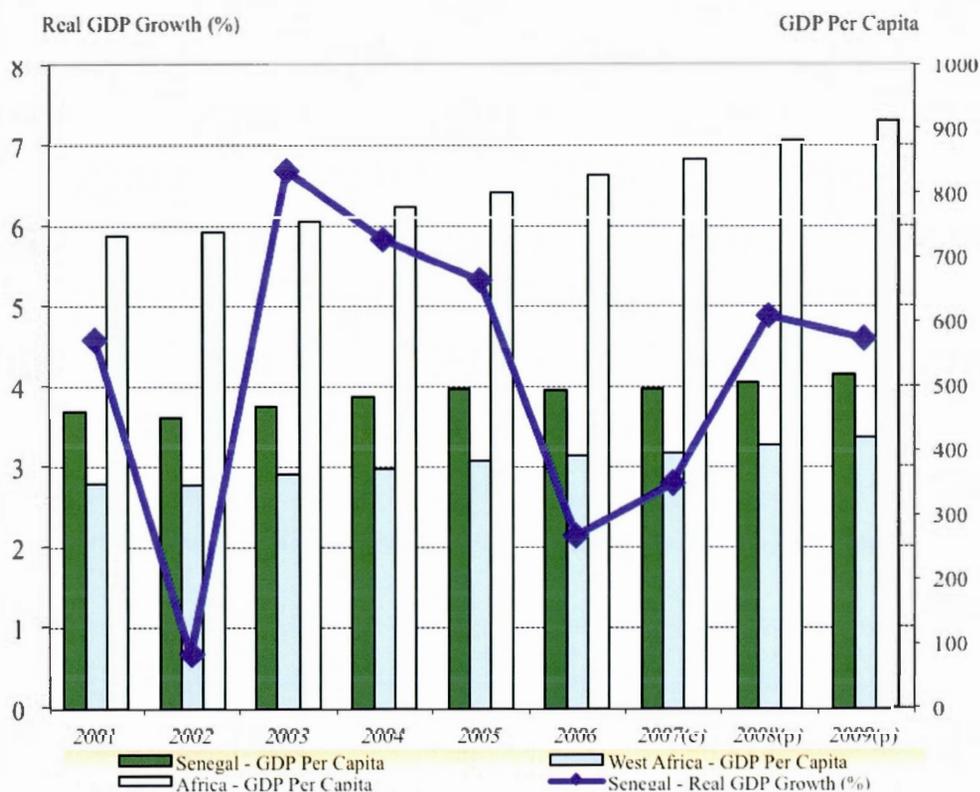
revalorisation des capacités des exploitations familiales se confirme dans les interventions futures du gouvernement, il nous semble juste d'envisager un avenir meilleur pour l'agriculture sénégalaise et ses petits producteurs.

Dans cette perspective d'un avenir meilleur, il serait pertinent de se pencher plus longuement sur l'essor du salariat agricole. Comme nous l'avons vu dans le troisième chapitre, l'expansion des entreprises privées dans le secteur agricole s'accompagne de l'émergence d'un nouveau type de producteurs reconvertis. Ce phénomène, qui nous a tout particulièrement marqué lors de notre déplacement sur le terrain, soulève de nouvelles interrogations quant aux opportunités qu'ont les producteurs salariés pour réaliser leur bien-être mais aussi à la place qui revient à ces nouveaux acteurs dans un système agricole qui se complexifie. Si certains exploitants rencontrés dénoncent ce phénomène qui modifie la relation traditionnelle existante entre les producteurs et leur terre, d'autres l'approuvent et y voient une source plus stable de revenus pour des petits producteurs qui sont de plus en plus pris dans des difficultés.

D'une manière générale, on constate que ces producteurs reconvertis sont de plus en plus mentionnés dans les études de cas portant sur le secteur agricole mais leurs réalités et les implications de leur existence ne sont pas encore pleinement saisies par les travaux que nous avons pu lire. Il serait de ce fait intéressant de déterminer comment notre cadre théorique pourrait être réévalué afin qu'il soit en mesure d'appréhender ce phénomène. Par exemple, on pourrait se questionner sur les dynamiques qui entourent l'emploi salarié agricole tout en se demandant si le salariat agricole, dans ses différentes formes, peut être un nouvel outil efficace pour la réduction de la pauvreté du monde paysan ou au contraire, s'il s'agit d'un phénomène qui vient l'accentuer. Cette question qui n'a pas fait l'objet de notre étude mériterait sans aucun doute d'être approfondie dans le cadre d'un autre travail de recherche.

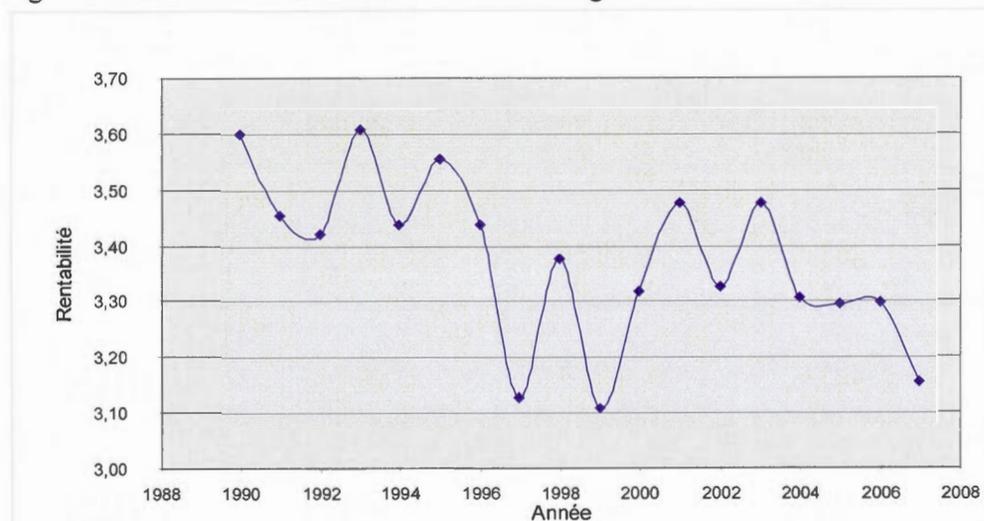
## ANNEXES

Figure 1 : Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant (USD à prix constant)



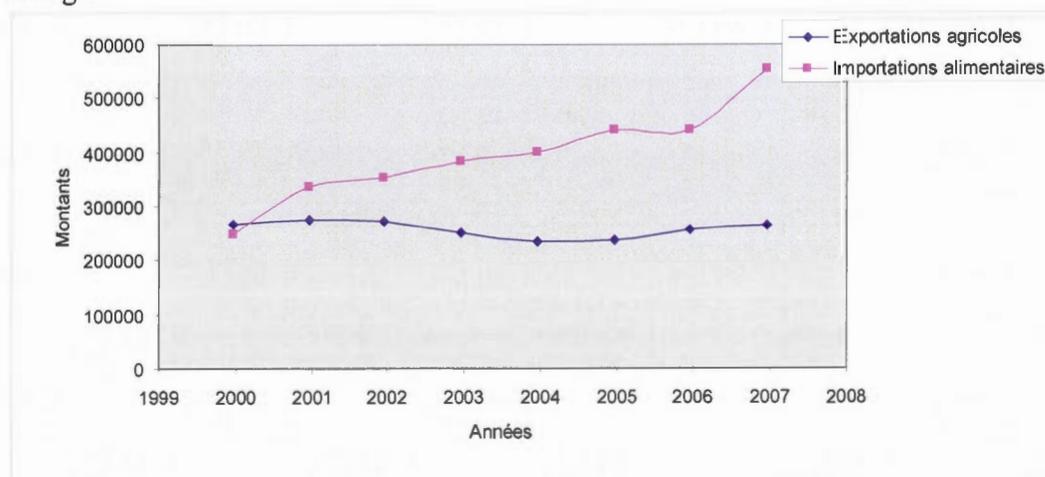
Source : Données de la Direction de la prévision et des études économiques : calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p). In *Perspectives économiques en Afrique*, BAFD/OCDE, 2008. Récupéré de <http://www.oecd.org/fr/dev/emoa/40571530.pdf>

Figure 2 : Évolution de la rentabilité du secteur agricole



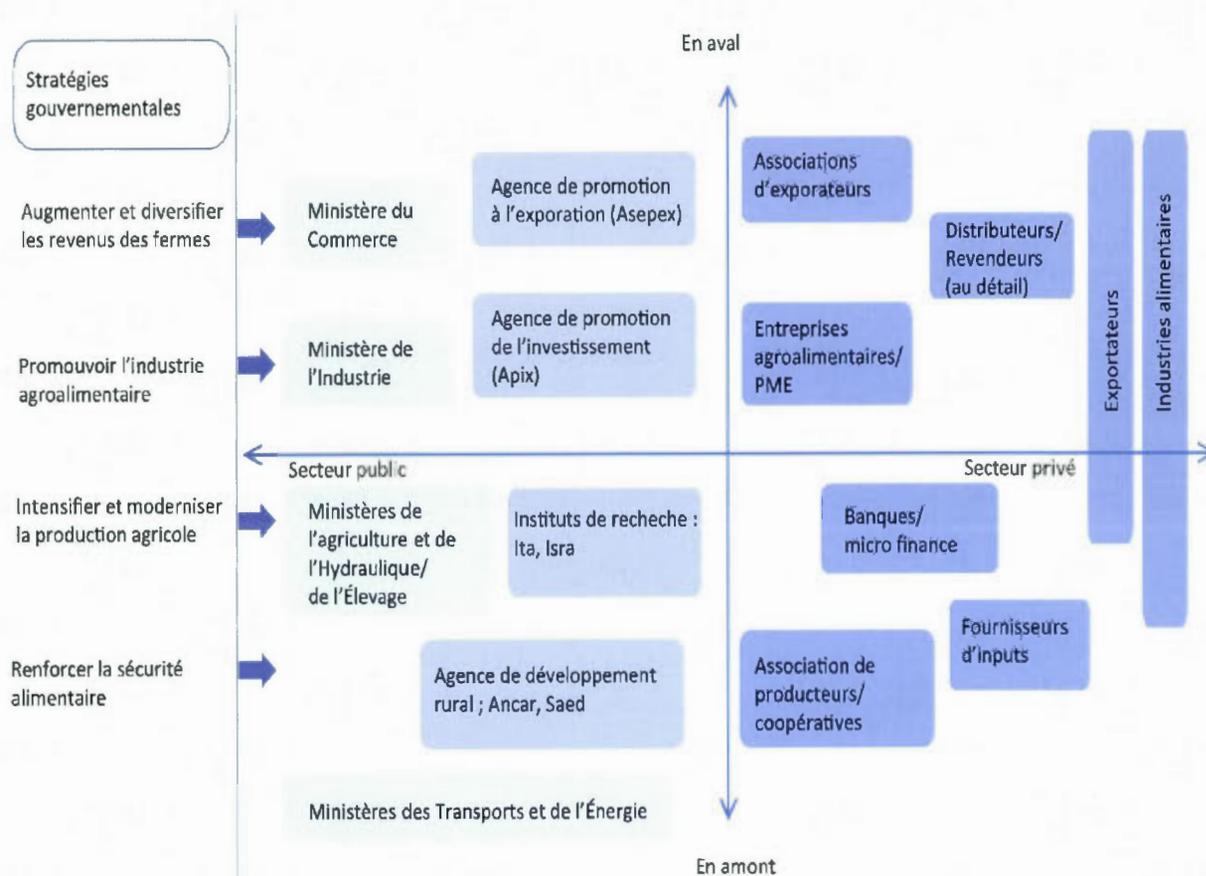
Source: République du Sénégal, ministère de l'Agriculture, Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques (DAPS). *Rapport de l'étude sur l'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal*. Dakar : DAPS, mars 2009, p. 53.

Figure 3 : Évolution des exportations agricoles et importations alimentaires du Sénégal



Source: République du Sénégal, ministère de l'Agriculture, Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques (DAPS). *Rapport de l'étude sur l'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal*. Dakar : DAPS, mars 2009, p. 81.

Tableau 1: Vue d'ensemble des principaux acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Sénégal



Source: Matsumoto-Izadifar, Yoshiko. Sénégal. *Pour une meilleure utilisation du potentiel agro-industriel*. OECD : Entreprendre pour le Développement, 2008, p. 17. Récupéré le 17 juin 2013 de <http://www.oecd.org/fr/dev/41228368.pdf>

Tableau 2: Soutien des donateurs au développement du secteur privé agricole (2007)

N°	Domaines d'interventions	Bailleurs	Nombre de projets	Nombre de bailleurs	Total des (\$ million)	Pourcentage de l'ensemble des promesses d'aide	Average per Project (millions USD)
<b>1</b>	<b>Au niveau des entreprises / Fermes</b>						
1.1	Accès aux intrants	UE	1	1	2.2	0.7	2.2
1.2	Production – Assistance technique	BAfD, Fida, BOAD	3	7	4.0	1.2	1.3
1.3	Production – Infrastructure rurale	BAfD, Badea, Belgique, UE, Bid, Banque mondiale	18	23	45.9	14.2	2.6
1.4	Production et transformation et Marketing agricoles	BAfD, BOAD, France, Fida, États-Unis, Banque mondiale	5	7	21.9	6.8	4.4
1.5	Transformation des produits agricoles	Canada, UE, Banque mondiale	3	5	5.4	1.7	1.8
1.6	Protection de l'environnement	Italie, Japon, Pnd, Banque mondiale	12	14	19.4	6.0	1.6
1.7	Développement rural – Sécurité alimentaire, Emploi	BOAD, Allemagne, Fida, Espagne	4	6	12.2	3.8	3.1
<b>2</b>	<b>Secteur public/privé</b>						
2.1	Politique agricole	Canada, UE, France, Fida, Banque mondiale	5	6	9.8	3.0	2.0
2.2	Négociation commerciale	UE	2	2	1.8	0.5	0.9
2.3	Environnement des affaires et réglementations	UE, Espagne, Suisse, Pnd, Banque mondiale	2	5	1.3	0.4	0.6
<b>3</b>	<b>Infrastructure</b>						
3.1	Infrastructures de transport	Badea, BAfD, BOAD, BEI, UE, France, Allemagne, Bis, Japon, Koweït, Arabie Saoudite	16	22	159.8	49.5	10.0
3.2	Énergie	Allemagne, Banque mondiale	3	7	32.6	10.1	10.9
<b>4</b>	<b>Soutien aux politiques de développement du secteur privé</b>						
4.1	Soutien général au développement du secteur	Banque mondiale	1	1	6.5	2.0	6.5
	<b>Total</b>		<b>75</b>	<b>106</b>	<b>322.8</b>		

Source: Matsumoto-Izadifar, Yoshiko. Sénégal. *Pour une meilleure utilisation du potentiel agro-industriel*. OECD : Entreprendre pour le Développement, 2008, p. 18-19. Récupéré le 17 juin 2013 de <http://www.oecd.org/fr/dev/41228368.pdf>

Tableau 3 : Liste des principaux fruits et légumes exportés par le Sénégal et principaux concurrents

Produits	Pays concurrents
Haricot vert filet	Burkina Faso, Kenya, Maroc
Haricot vert bobby	Egypte, Ethiopie
Tomate cerise	Israël, Espagne
Gombo	Kenya, Mexique, Zimbabwe
Calices de bissap	Soudan
Asperges	Pérou, Etats-Unis, Afrique du Sud, Maroc
Mangues	Floride, Mexique, Côte d'Ivoire, Mali
Papaye solo	Brésil, Jamaïque, Etats-Unis, Côte d'Ivoire, Costa Rica
Melons	Brésil, Costa Rica, Maroc, Israël, Turquie, Afrique du Sud

Source: Ngom, Ndiassé. « Note sectorielle 2009: Agriculture-Agro-industrie ». Dakar: ASEPEX, 2009, p. 9.

Tableau 4 : Liste des principales entreprises exportatrices de fruits et légumes du Sénégal (Par organisation professionnelle)

Entreprises Membres ONAPES	Entreprises Membres SEPAS	Entreprises Non affiliées
SAFINA- S.A	AGRAL-EXPORT	ENDA SYSPRO
SEPAM – S.A	SANepro	ETS DANIEL
SOCAS – S.A	ETS DIOP	EUSEPAG
SOLEIL- VERT	GEPRIM	
MASTER –S.A.R.L	AGRI-CONCEPT	
MINAME EXPORT	TETA-AGRO	
TOLSEN – S.A.R.L	NIRAM MARAICHER	
SOLDIVE	HORIZON 3000	
	ETS PAMI	
	DISTRIBUTION PLUS	
	PDG	

Source : réalisé par l'auteur à partir des documents des organisations professionnelles et de ceux de l'IFLEX Sénégal.

## BIBLIOGRAPHIE

### MONOGRAPHIES

Bellitto, Marc. (2001). *Une histoire du Sénégal et de ses entreprises publiques*. Coll. Études Africaines. Paris : L'Harmattan, 328 p.

Bureau Jean-Christophe, Estelle Gozlan et Sébastien Jean. (2005). « La libéralisation du commerce agricole et les pays en développement ». Dans *Les politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ?* (p. 225-267), sous la dir. de Pierre Rainelli. Paris : IFRI.

Bureau d'analyses macro-économiques (BAME) de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). (2010). *L'agriculture sénégalaise à l'épreuve du marché*, sous la dir. Duteurtre, Guillaume, Mbène Dièye Faye et Papa Nouhine Dièye. Coll. Hommes et sociétés. Paris : Karthala, 456 p.

Campbell, Bonnie (sous la dir). (2005). *Qu'allons-nous faire des pauvres ? Réformes institutionnelles et espaces politiques, ou les pièges de la gouvernance pour les pauvres*. Coll. Questions contemporaines. Montréal : L'Harmattan, p. 207.

Diagne, Abdoulaye et Daffé Gaye. (2002). *Le Sénégal en quête d'une croissance durable*. Coll. Économie et développement. Paris/Dakar : Karthala/CREA, 273 p.

Freud, Claude, Ellen Hanak Freud, Jacques Richard et Pierre Thénevin. (1997). *L'arachide au Sénégal : un moteur en panne*. Coll. Économie et Développement. Paris : Karthala, 160 p.

Gaye, Daffé. (2002). « La difficile réinsertion du Sénégal dans le commerce mondial ». Dans *La société sénégalaise entre le local et le global* (p. 67-85), sous la dir. de Momar- Coumba Diop. Coll. Hommes et Sociétés. Paris : Karthala.

Guihéneuf, Pierre-Yves et Edgard Pisani. (1996). *Entre le marché et les besoins des hommes, Agriculture et sécurité alimentaire mondiale : quelques éléments sur les débats actuels*. Paris : La librairie FPH, 95 p.

Hulse, Joseph H. (1995). *Science, agriculture et sécurité alimentaire*. Ottawa : Les presses scientifiques du CNRC, 263 p.

Minvielle, Jean-Paul et Alexandra Lailier. (2005). *Les politiques de sécurité alimentaire au Sénégal depuis l'indépendance*. Coll. Éthique économique, sous la dir. de François Régis Mahieu. Paris : L'Harmattan, 183 p.

Ndiaye, Mounirou El Hadji. (2010). *L'économie sénégalaise : enjeux et problématiques*. Coll. *Économie Afrique noire*. Sénégal : L'Harmattan, 210 p.

Nourou, Touré E.H Seydou. (2002). « Tendances et perspectives de l'agriculture ». Dans *La société sénégalaise entre le local et le global (p. 189-225)*, sous la dir. de Momar- Coumba Diop. Coll. *Hommes et Sociétés*. Paris : Karthala.

Rastoin, Jean-Louis et Gérard Gherzi. (2010). *Le système alimentaire mondial : Concepts et méthodes, analyses et dynamiques*. Paris : Éditions Quae, 565 p.

Seck, Tom Amadou. (1997). *La Banque Mondiale et l'Afrique de l'Ouest : l'exemple du Sénégal*, sous la dir. d'Abdelkader Sid Ahmed. Coll. *Le Développement dans les faits*. Paris : Publisud, 200 p.

Sen, Amartya. (1999). *Development as freedom*. New York: Anchor books, 366 p.

\_\_\_\_\_(2003). *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*. Paris: Odile Jacob, 479 p.

Stäuble, Tercier Nicole, Beat Sottas et Schweizerische Afrika-Gesellschaft. (2000). *La sécurité alimentaire en questions: dilemmes, constats et controverses*. Paris : Karthala, 270 p.

#### ARTICLES DE REVUES SPÉCIALISÉES

Bénicourt, Emmanuelle. (2006). Pour le développement ? Réponse à Alexandre Bertin, sous la dir. de Anne Biadi-Imhof, *Tiers-Monde, Asie : les enjeux d'une croissance élevée*, 47(186), 433-447.

Bertin, Alexandre. (2005). Quelle perspective pour l'approche par les capacités ?, sous la dir. Olivia Samuel et Isabelle Attané. Dans « Femmes, famille, fécondité : de la baisse de la fécondité à l'évolution du statut des femmes ». *Tiers-Monde*. 46(182), 247-254. <http://dx.doi.org/10.3406/tiers.2005.5907>

Chalmin, Philippe. (1980). L'agrobusiness : réponse à une demande alimentaire?. *Annales de géographie*. 89(493), 359-372. Récupéré de [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo\\_0003-4010\\_1980\\_num\\_89\\_493\\_19959](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geo_0003-4010_1980_num_89_493_19959)

Courade, Georges et Maxime Haubert. (Janvier-mars 1998). Sécurité alimentaire et question agraire : les risques de la libéralisation. *Revue Tiers Monde*, t XXXIX(153), 9-24.

Gereffi, Gary, John Humphery et Timothy Sturgeon. (février 2005). The governance of global value chains. *Review of International Political Economy*. 12(1), 78-104. Récupéré de <http://www.tandf.co.uk>

Gereffi, Gary. (2005). The global economy : Organization, Governance, and Development. sous la dir. Smelser, Neil et Richard Swedberg. États-Unis: *The Handbook of Economic Sociology*, Princeton University Press and Russell Sage Foundation, p. 160-182. Récupéré de [http://www.soc.duke.edu/~ggere/web/Global\\_Economy\\_chapter\\_Handbook\\_2005.pdf](http://www.soc.duke.edu/~ggere/web/Global_Economy_chapter_Handbook_2005.pdf)

Regnault, Henri. (2006). Libéralisation agricole et développement : enjeux, paradoxes et ambiguïtés. *Région et Développement*, (23), 16-40. Récupéré de [http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R23/R23\\_Regnault.pdf](http://region-developpement.univ-tln.fr/fr/pdf/R23/R23_Regnault.pdf)

#### COMPTE RENDU

Nay, Olivier, Institut d'études politiques de Bordeaux. (2000). Compte rendu du livre de Sen, Amartya, *Repenser l'inégalité*, Trad. de Paul Chemla. Paris : *Le Seuil*, p. 311-313.

#### MÉMOIRES

Langelier, Jacques. (avril 1987). *Système agraire et sous-développement: L'exemple du Sénégal*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, 122 p.

Ly, Seydou Taminou. (mars 1982). *Agriculture et développement : l'expérience du Sénégal 1960-1980*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, 161 p.

#### PUBLICATIONS GOUVERNEMENTLES, INTERNATIONALES ET ONG

Conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR). (avril 2012). *Les propositions paysannes: pour une réforme foncière Sénégalaise garante d'un développement agricole et rural durable du Sénégal*. [Document PDF]. Dakar: CNCR, 36 p. Récupéré le 5 septembre 2013 [http://www.cncr.org/IMG/pdf/CNCR-Brochure\\_sur\\_le\\_foncier.pdf](http://www.cncr.org/IMG/pdf/CNCR-Brochure_sur_le_foncier.pdf)

Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES). (décembre 2009). *Croissance agricole et options d'investissement pour la réduction de la pauvreté au Sénégal : Quelle perspective pour la Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA), rapport final*. Dakar-Médina : Consortium pour la Recherche Économique et Sociale (CRES), 106 p.

CSAO-CILSS. (avril 2008). *Profil sécurité alimentaire : Sénégal, rapport final*. [Document PDF]. «s.l», CSAO-CILSS, 32 p. Récupéré le 6 octobre 2011 de <http://www.oecd.org/fr/pays/senegal/41643065.pdf>

Diarra, Abdoulaye. (septembre 2003). *Étude de l'impact des activités d'exportation des fruits et légumes du Sénégal dans l'économie rurale*. [Document PDF]. Dakar (Sénégal) : PPEA, 74 p. Récupéré le 6 octobre 2011 de [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/senegal\\_ppea\\_impact\\_exportations\\_fl.pdf](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/senegal_ppea_impact_exportations_fl.pdf)

FAO, Division de l'économie agricole et du développement (ESA). (juin 2006). *Sécurité alimentaire : notes d'orientation*. [Document PDF]. no 2. FAO, 4 p. Récupéré le 6 octobre 2011 de [ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb\\_02\\_fr.pdf](ftp://ftp.fao.org/es/ESA/policybriefs/pb_02_fr.pdf)

FAO, Division de la nutrition et de la protection des consommateurs. (2010). *Profil Nutritionnel du Sénégal*. [Document PDF]. FAO, 64 p. Récupéré le 6 octobre 2011 de <http://www.fao.org/docrep/017/ap847f/ap847f.pdf>

FAO. (2013). *Les chemins de la durabilité : Petits exploitants et exploitants familiaux*. [Document PDF]. FAO, 4 p. Récupéré le 10 septembre 2013 de [http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability\\_pathways/docs/f\\_SMALLH\\_OLDERS.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/sustainability_pathways/docs/f_SMALLH_OLDERS.pdf)

Faye, Jacques, Cheikh Oumar Ba, Pape Nuhine Dieye et Mamadou Dansoko. (février 2007). *Implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural au Sénégal (1950-2006), première phase: rapport final*. [Document PDF]. avec la collab. de Della Koutcho Diagne et Madické Niang. Dakar: Initiative Prospective agricole et rurale (I-PAR), ASPRODEB, Banque Mondiale, Coopération Française, 202 p. Récupéré le 2 novembre 2009 de [http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport\\_RuralStruc\\_final\\_5\\_mars\\_2007.pdf](http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Rapport_RuralStruc_final_5_mars_2007.pdf)

Fonds international de développement agricole (FIDA). (décembre 2013) *Année internationale de l'agriculture familiale : le FIDA s'engage et appelle à l'action*. [Document PDF]. Rome : FIDA, 4 p. Récupéré le 8 décembre 2013 de [http://www.ifad.org/events/iyff/IYFF\\_f.pdf](http://www.ifad.org/events/iyff/IYFF_f.pdf)

Fonds monétaire international (FMI). (décembre 2010). *Sénégal : Rapport d'étape annuelle du Document de réduction de la pauvreté*. [Document PDF]. Washington, D.C : FMI, 58 p. Récupéré le 14 avril 2013 de <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2010/cr10368f.pdf>

Frederick, Stacey et Gary Gerrefi. « s.d ». *Value chain governance : briefing paper*. [Document PDF]. USAID, p. 3. Récupéré le 2 novembre 2009 de [http://pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNADQ030.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADQ030.pdf)

Gaye, Lamine. (septembre 2008). *Point sur l'agriculture sénégalaise*. [Document PDF]. Dakar : ISRA-BAME. 21p. Récupéré le 10 mai 2011 de <http://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/conjoncture-2.pdf>

Gouvernement du Sénégal. (février 2009). *Stratégie de croissance accélérée (SCA). Dossiers Projets et programmes*. [Document PDF]. Dakar : Gouvernement du Sénégal, 4 p. Récupéré le 8 mai 2011 de [http://www.gouv.sn/IMG/article\\_PDF/article\\_a779.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/article_PDF/article_a779.pdf)

IFLEX Sénégal. (1<sup>er</sup> semestre 2011). *Bulletin périodique d'information*. [Document PDF]. Bulletin no 19, Récupéré le 12 juin 2013 de [http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/IFLEXis\\_19\\_0.pdf](http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/IFLEXis_19_0.pdf)

IFLEX Sénégal. (2012). *Situation au 30 juin 2012 : campagne de contre-saison 2011/2012*. [Document PDF]. Dakar: IFLEX Sénégal, PDMAS, DPV, Origine Sénégal, 10 p. Récupéré le 12 juin 2013 de [http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/NT\\_Bilan%20campagne%20export%20de%20contre%20saison%202011\\_2012%20au%2030%20juin12.pdf](http://www.iflexsenegal.org/sites/default/files/NT_Bilan%20campagne%20export%20de%20contre%20saison%202011_2012%20au%2030%20juin12.pdf)

Infoconseil, *Programme d'appui aux opérateurs-trices de l'agroalimentaire. (2006). Etat des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal*. [Document PDF]. Dakar, Sénégal: Gret, Enda graf, SNC Lavalin, Cintech, MAE, CDE, ACDI, MIA, 65 p. Récupéré le 10 janvier 2011 de [http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude\\_filiere\\_fruits\\_et\\_leg\\_Senegal\\_06.pdf](http://www.infoconseil.sn/IMG/pdf/Etude_filiere_fruits_et_leg_Senegal_06.pdf)

Maxwell, Daniel G. (1995). *Measuring food insecurity: the frequency and severity of "coping strategies"*. [Document PDF]. Washington: Food Consumption and Nutrition Division, International Food Policy Research Institute, 33 p. Récupéré le 10 mai 2009 de <http://www.ifpri.org/divs/fcnd/dp/papers/dp08.pdf>

Matsumoto-Izadifar, Yoshiko. (2008). *Sénégal. Pour une meilleure utilisation du potentiel agro-industriel*. [Document PDF]. OECD : Entreprendre pour le Développement, 35 p. Récupéré le 17 juin 2013 de <http://www.oecd.org/fr/dev/41228368.pdf>

Ministère de l'agriculture du Sénégal, Agence de promotion de l'investissement et des grands travaux (APIX). (juillet 2008). *Grande offensive agricole pour la nourriture et l'abondance : cahier d'orientations stratégiques, matrice d'opportunités d'investissements*. [Document PDF]. Dakar : Ministère de l'agriculture du Sénégal, APIX, 15 p. Récupéré le 3 mai 2010 de [http://www.pds.sn/IMG/pdf/3\\_Orientations\\_strategiques\\_goana.pdf](http://www.pds.sn/IMG/pdf/3_Orientations_strategiques_goana.pdf)

Ndiaye, Augustin. (juin 2005). *Revue des études agro-industrielles et la transformation des produits agricoles*. [Document PDF]. Dakar : Programme de développement des marchés agricoles (PDMAS), Ministère de l'agriculture et de l'hydraulique, 104 p. Récupéré le 7 novembre 2011 de [http://www.hubrural.org/IMG/pdf/pdmas\\_rapport\\_provisoire\\_etude\\_transformation.p](http://www.hubrural.org/IMG/pdf/pdmas_rapport_provisoire_etude_transformation.p)

df

PDMAS. (mars 2010). *Étude d'identification générale en Casamance et dans les Niayes et études complémentaires pour 70ha de test d'irrigation*. [Document PDF]. Dakar : PDMAS, 193 p. Récupéré le 5 février 2011 de [http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/Etude-identification-en-Casamance-et-dans-les-Niayes\\_reduit.pdf](http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/Etude-identification-en-Casamance-et-dans-les-Niayes_reduit.pdf)

PDMAS. (mai 2010). *Présentation du programme*. [Document PDF]. p. 4. Récupéré le 5 février 2011 de [http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/PDMAS\\_Pr%C3%A9sentation\\_mai\\_2010.pdf](http://www.pdmas.org/wp-content/uploads/PDMAS_Pr%C3%A9sentation_mai_2010.pdf)

République du Sénégal. (juin 2002). *Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2003-2005)*. [Document PDF]. Dakar: République du Sénégal, 78 p. Récupéré le 18 mars 2010 de [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP\\_1.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/DSRP_1.pdf)

République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances, Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté. (janvier 2004). *Rapport d'avancement de la mise en œuvre du D.S.R.P, année 2003*. [Document PDF]. République du Sénégal : ministère de l'économie et des finances, 42 p. Récupéré le 18 mars 2010 de [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport\\_d\\_avancement\\_DSRP-2003.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport_d_avancement_DSRP-2003.pdf)

République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances, Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté. (mai 2005). *Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, année 2004*. [Document PDF]. Dakar: ministère de l'Économie et des Finances, 96 p. Récupéré le 18 mars 2010 de [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT\\_D\\_AVANCEMENT\\_DSRP\\_2004.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/RAPPORT_D_AVANCEMENT_DSRP_2004.pdf)

République du Sénégal, ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique. (2005). *Loi d'orientation Agro-Sylvo-Pastorale : texte adapté*. [Document PDF]. Dakar : ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique, 68 p. Récupéré le 18 mars 2010 de [http://inter-reseaux.org/IMG/pdf\\_LOASP\\_francais\\_adapte.pdf](http://inter-reseaux.org/IMG/pdf_LOASP_francais_adapte.pdf)

République du Sénégal, ministère de l'économie et des finances. (2005). *Stratégie de croissance accélérée : grappe agriculture /agro-industrie, rapport d'étape*. [Document PDF]. Dakar : ministère de l'économie et des finances, 203 p. Récupéré le 20 mars 2010 de <http://www.cepodsn.org/cepod/pub/tmp/raportetapeGAAI.pdf>

République du Sénégal, ministère de l'agriculture, de l'hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire. (juillet 2006). *Nouvelle orientation de la politique agricole : Plan RÉVA, retour vers l'agriculture*. [Document PDF]. Dakar : ministère de l'agriculture, de l'hydraulique rurale et de la sécurité alimentaire, 13 p. Récupéré le 20 mars 2010 de [http://www.ipar.sn/IMG/pdf/2006\\_reva.pdf](http://www.ipar.sn/IMG/pdf/2006_reva.pdf)

République du Sénégal. (octobre 2006). *DSRP: Document de Stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 2006-2010*. [Document PDF]. Dakar: République du Sénégal, 102 p. Récupéré le 19 avril 2011 de <http://www.senegal-entreprises.net/3-download/bds/dsrp-final-11-06.pdf>

République du Sénégal, ministère de l'agriculture. (mai 2008). *Programme Agricole 2008-2009: La Grande offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance*. [Document PDF]. Dakar: République du Sénégal, ministère de l'agriculture, 37 p. Récupéré le 19 avril 2011 de [http://inter-reseaux.org/IMG/pdf\\_Textegoana-mai08.pdf](http://inter-reseaux.org/IMG/pdf_Textegoana-mai08.pdf)

République du Sénégal, revue annuelle. (juin 2008). *Document de Stratégie de réduction de la pauvreté 2006-2010 : État d'avancement de la mise en œuvre du DSRP-2 en 2007, rapport de synthèse*. [Document PDF]. Dakar : République du Sénégal, 102 p. Récupéré le 19 avril 2011 de [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport\\_revue\\_2007.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/rapport_revue_2007.pdf)

République du Sénégal, ministère de l'Agriculture, Direction de l'analyse de la prévision et des statistiques (DAPS). (mars 2009). *Rapport de l'étude sur l'évolution du secteur agricole, des conditions de vie des ménages et de la vie chère au Sénégal*. Dakar: DAPS, 129 p.

République du Sénégal, Banque mondiale, Coopération française, FIDA, ASPRODEB et Coopération suisse. (juin 2009). *Changements structurels dans l'agriculture et le monde rural au Sénégal : Rapport final de la seconde phase du Programme RuralStruc, résumé exécutif*. [Document PDF]. Dakar : République du Sénégal, Banque mondiale, Coopération française, FIDA, ASPRODEB et Coopération suisse. 8 p. Récupéré le 4 mai 2013 de [http://www.ipar.sn/IMG/pdf/RuralStruc\\_Resume\\_Phase\\_2.pdf](http://www.ipar.sn/IMG/pdf/RuralStruc_Resume_Phase_2.pdf)

République du Sénégal. (novembre 2012). *SNDES 2013-2017 : Stratégie nationale de développement économique et social, version finale*. [Document PDF]. Dakar : République du Sénégal, 87 p. Récupéré le 17 juin 2013 de [http://www.gouv.sn/IMG/pdf/SNDES\\_2013-2017 - version finale - 08 novembre 2012.pdf](http://www.gouv.sn/IMG/pdf/SNDES_2013-2017_-_version_finale_-_08_novembre_2012.pdf)

République du Sénégal, ministère de l'Économie et des finances, Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD). (février 2013). *Situation économique et sociale du Sénégal en 2011, version finale*. [Document PDF]. Dakar : Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), 343 p. Récupéré le 17 juin 2013 de [http://www.ansd.sn/publications/annuelles/SES\\_2011\\_def.pdf](http://www.ansd.sn/publications/annuelles/SES_2011_def.pdf)

République du Sénégal, ministère de l'Économie et des Finances, ANSD. (mai 2013). *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal ESPS-II 2011: rapport définitif*. [Document PDF]. Dakar: ANSD, 191 p. Récupéré le 17 juin 2013 de [http://www.ansd.sn/publications/rapports\\_enquetes\\_etudes/enquetes/Rapport\\_ESPS-2011.pdf](http://www.ansd.sn/publications/rapports_enquetes_etudes/enquetes/Rapport_ESPS-2011.pdf)

République du Sénégal, CEDEAO, Union Africaine. Sénégal : « s.d ». *Revue des efforts de développement dans le secteur agricole*. [Document PDF]. « s.l », 8 p. Récupéré le 17 juin 2013 de <http://www.resakss.org/sites/default/files/pdfs//senegal-caadp-brochure-1-revue-des-efforts-de-dvel-42500.pdf>

Ruel, Marie T et al... (octobre 1998). *Urban challenges to food and nutrition security: a review of food security, health, and caregiving in the cities*. Washington: Food Consumption and Nutrition Division, International Food Policy Research Institute, no 51, 129 p. <http://www.ifpri.org/publication/urban-challenges-food-and-nutrition-security>

Sall, Nadjirou; Papa Assane Diop et Loïc Barbedette. (janvier 2010). *Comment les exploitations familiales peuvent-elles nourrir le Sénégal ? Évaluation de la portée stratégique de la problématique de la productivité des exploitations familiales. Synthèse d'étape*. [Document PDF]. République du Sénégal : Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS), 74 p. Récupéré le 3 février 2011 de <http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/201110/20111018ATT29647/20111018ATT29647FR.pdf>

Union Européenne (UE) et Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). (juin 2002). *Diagnostic stratégique des filières agro-industrielles : rapport Sénégal, version provisoire*. [Document PDF]. Paris: UE-CEDEAO, 39 p. Récupéré le 3 novembre 2009 de <http://www.hubrural.org/IMG/pdf/agroind-senegal.pdf>

UEMOA – SENEGAL. (2002). *Appui à la mise en œuvre de la Politique agricole de l'Union en matière de sécurité alimentaire, Programme régional de sécurité alimentaire, Propositions s'investissement dans le domaine de la sécurité alimentaire : version préliminaire*. [Document PDF]. 30 p. Récupéré le 3 novembre 2009 de <http://www.fao.org/fileadmin/templates/tc/spfs/pdf/senegal.pdf>

United States Agency for International Development (USAID). (septembre 2009). *AgClir Senegal : Réforme commerciale, juridique et institutionnelle dans le secteur agricole du Sénégal, Plan d'action*. [Document PDF]. USAID, 164 p. Récupéré le 16 mars 2011 de <http://egateg.usaid.gov/sites/default/files/Senegal-fr.pdf>

## SITES

Banque Mondiale. *Données : Sénégal*. Récupéré le 9 Septembre 2013 de <http://donnees.banquemondiale.org/pays/senegal>

Canada, Affaires étrangères, Commerce et développement Canada. *Sénégal*. Canada : ACIDI. Récupéré le 7 Septembre de <http://www.acdi-cida.gc.ca/senegal-f>

FAO : Faostat. (2010). *Composition de la population : Sénégal*. Récupéré le 16 Septembre de <http://faostat3.fao.org/faostat-gateway/go/to/browse/area/195/F>

Global Value Chains Initiative. (2006). *Concepts and Tools*. Récupéré de <http://www.globalvaluechains.org/concepts.html>

Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA). *Historique*. Récupéré le 12 avril 2011 de [http://www.isra.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=7&Itemid=80](http://www.isra.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=7&Itemid=80)

Institut sénégalais de recherche agricole (ISRA). *Zone des Niayes: Centre pour le Développement de l'horticulture*. Récupéré le 12 avril 2011 de [http://www.isra.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=101&Itemid=81](http://www.isra.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=101&Itemid=81)

PDMAS. *Le programme*. Récupéré le 18 février 2012 de [http://www.pdmas.org/?page\\_id=444](http://www.pdmas.org/?page_id=444)

PDMAS. *Les interventions et réalisations*. Récupéré le 18 février 2012 de [http://www.pdmas.org/?page\\_id=499](http://www.pdmas.org/?page_id=499)

PDMAS. *Les interventions et réalisations : Test de diversification*. Récupéré le 18 février 2012 de [http://www.pdmas.org/?page\\_id=499](http://www.pdmas.org/?page_id=499)

Statistiques mondiales. *Sénégal*. Récupéré le 18 septembre 2013 de <http://www.statistiques-mondiales.com/senegal.htm>

Stratégie de croissance accélérée (SCA). *Réduction des importations des fruits et légumes*. Récupéré le 12 septembre 2013 de [http://www.sca.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=357:des-professionnels-visent-une-diminution-de-35-des-importations-et-un-accroissement-des-exportations-a-100000-tonnes-a-lhorizon-2015&catid=63&Itemid=111](http://www.sca.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=357:des-professionnels-visent-une-diminution-de-35-des-importations-et-un-accroissement-des-exportations-a-100000-tonnes-a-lhorizon-2015&catid=63&Itemid=111)

### ARTICLES DE JOURNAUX

Dione, Babacar et Mbaye Ba. (2013, 4 octobre). 11<sup>ème</sup> fonds européen de développement : L'Ue augmente son financement pour le Sénégal à 227, 6 milliard de fcfa. *Le Soleil Online*. Récupéré de [http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com\\_content&view=article&id=32759:11eme-fonds-europeen-de-developpement-lue-augmente-son-financement-pour-le-senegal-a-2276-milliards-de-fcfa&catid=78:a-la-une&Itemid=255](http://www.lesoleil.sn/index.php?option=com_content&view=article&id=32759:11eme-fonds-europeen-de-developpement-lue-augmente-son-financement-pour-le-senegal-a-2276-milliards-de-fcfa&catid=78:a-la-une&Itemid=255)

Faye, Birame. (2012, 6 juin). Gare de fret aérien : Un booster pour exportations agricoles. *Le Quotidien*. Récupéré de <http://www.lequotidien.sn/index.php/economie/item/11308-gare-de-fret-aerien--un-booster-pour-exportations-agricoles>

Gueye, Mohamed. (2008). Goana qui soulève des tempêtes; la grande offensive dont on rêva. *Défis Sud*, no 85, p. 19-22. Récupéré de [http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis\\_sud/85/defi-85-09-doss-gueye.pdf](http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/85/defi-85-09-doss-gueye.pdf)

Le Soleil. (2013, 15 mai). Campagne agricole 2013-2014 : L'État subventionne 95.000 tonnes d'engrais. *Le Soleil*. Récupéré de [http://www.seneweb.com/news/Agriculture/campagne-agricole-2013-2014-l-rsquo-etat-subventionne-95-000-tonnes-d-rsquo-engrais\\_n\\_95672.html](http://www.seneweb.com/news/Agriculture/campagne-agricole-2013-2014-l-rsquo-etat-subventionne-95-000-tonnes-d-rsquo-engrais_n_95672.html)

### ARTICLES GÉNÉRAUX

Montfort, Paul-Florent. La sécurité alimentaire : un enjeu politique d'actualité. *Momagri*, « s.d ». Récupéré de [http://www.momagri.org/FR/articles/La-securite-alimentaire-un-enjeu-politique-d-actualite-\\_471.html](http://www.momagri.org/FR/articles/La-securite-alimentaire-un-enjeu-politique-d-actualite-_471.html)

### DISCOURS

Gereffi, Gary. (2009). Note du Discours dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> édition de Max Havelaar. Durham: Duke University. Récupéré de <http://www.youtube.com/watch?v=IKmEw3NV4Ik&feature=share&list=PL7ryj4UgA9D6Fw4tMK3I0IGZwEzjvrkkK>

Mbaye, Abdoul. (2012, 7 novembre). Note du Discours introductif à l'occasion de la validation politique de la Stratégie nationale de développement économique et social ». Dakar : Assemblée nationale. Récupéré de <http://www.gouv.sn/Strategie-Nationale-de.1293.html>

NOTES :

Ndiassé, Ngom. (décembre 2009). « Note sectorielle 2009 : Agriculture et Agro-industrie ». Dakar/Sénégal : ASEPEX, ministère du Commerce, 19 p.

Seck, Malick. (mars 2010). « Exportations fruits et légumes 2000-2009 ». Dakar : ASEPEX.

PRINCIPALES ENTREVUES

Entretien avec Monsieur Ndiassé Ngom, Chef du Département Agriculture-Agro-industrie de l'ASEPEX, 7 mars 2011. [ndngom@asepex.sn](mailto:ndngom@asepex.sn) +221 77 360 55 96

Entretien avec Monsieur Diery Gaye, Président de la Fédération des producteurs maraîchers des Niayes (FPMN), 10 mars 2011. [dierygaye2005@yahoo.fr](mailto:dierygaye2005@yahoo.fr) +221 76 684 15 28

Entretien avec Mr. Cheikh Ngane, Président de l'Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de Fruits et Légumes du Sénégal (ONAPES), 9 mars 2011. [cheikhngane@yahoo.fr](mailto:cheikhngane@yahoo.fr) + 221 33 864 54 39

Entretien avec Monsieur Oumar Diémé, Chef de l'atelier fruits et légumes de l'Institut de technologie alimentaire (ITA), 8 mars 2011. [odieme@ita.sn](mailto:odieme@ita.sn) +221 33 859 07 07

Entretien avec Monsieur Massow Ndiaye, Responsable de crédit à la CNCAS, 8 mars 2011. + 221 77 537 22 34

Entretien avec Monsieur Malamine Sadio, Conseiller en Planification à la Direction de l'Analyse de Prévision (DAPS). 15 mars 2011. [sadiolamine69@yahoo.fr](mailto:sadiolamine69@yahoo.fr) + 221 77 534 82 02